

Auteur ou collectivité : Algérie

Auteur : Algérie

Auteur secondaire : Le Myre de Vilers, Charles-Marie (1833-1918) ; Chanzy,
Antoine-Eugène-Alfred (1823-1883)

Titre : État actuel de l'Algérie

Adresse : Algérie : Imprimerie Administrative Gojoso et Cie, 1877

Collation : 1 vol. (201 p.) ; 22 cm

Cote : CNAM-BIB 8 To 108

Sujet(s) : Algérie -- 1830-1962

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8TO108>

LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE

ESTABLIT PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE

LE 1^{er} JUIN 1848

ESTABLIT PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE

LE 1^{er} JUIN 1848

ESTABLIT PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE

LE 1^{er} JUIN 1848

ESTABLIT PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE

LE 1^{er} JUIN 1848

ESTABLIT PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE

LE 1^{er} JUIN 1848

ESTABLIT PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE

LE 1^{er} JUIN 1848

ESTABLIT PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE

LE 1^{er} JUIN 1848

ESTABLIT PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE

LE 1^{er} JUIN 1848

ESTABLIT PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE

LE 1^{er} JUIN 1848

ESTABLIT PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE

LE 1^{er} JUIN 1848

ESTABLIT PAR LE GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL DE L'ALGÉRIE

LE 1^{er} JUIN 1848

ÉTAT ACTUEL

DE L'ALGÉRIE

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL CIVIL
DE L'ALGÉRIE

ÉTAT ACTUEL DE L'ALGÉRIE

PUBLIÉ
D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS

PAR ORDRE

DE M. LE GÉNÉRAL CHANZY
SÉNATEUR, GOUVERNEUR GÉNÉRAL CIVIL

Sous la

Direction de M. LE MYRE DE VILERS
CONSEILLER D'ÉTAT
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES AFFAIRES CIVILES ET FINANCIÈRES
DE L'ALGÉRIE



ALGER
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE
GOJOSO ET Cie

—
1877

ÉTAT ACTUEL DE L'ALGÉRIE

1876

Services civils et financiers

Les principales modifications apportées en 1876 au régime administratif de l'Algérie ayant été indiquées dans l'appendice du dernier volume de la statistique générale de l'Algérie (1873-1875), nous nous bornons à enregistrer ici celles qui sont survenues depuis l'impression de cet ouvrage.

ADMINISTRATION CENTRALE. — Le Directeur général des Affaires civiles et financières est nommé Conseiller d'Etat en service extraordinaire et soutient, en cette qualité, devant les Chambres, le budget du Gouvernement général de l'Algérie (décret du 6 mars 1877).

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE. — Décret du 30 septembre 1876 : Le paragraphe 3 de l'article 23 du décret du 23 septembre 1875 sur l'organisation des Conseils généraux est ainsi modifié : « L'ouverture de la première session annuelle aura lieu, de plein droit, le second lundi qui suit le jour de Pâques. »

ADMINISTRATION MUNICIPALE. — La loi du 12 août 1876, relative à la nomination des Maires et Adjoints, est déclarée applicable à l'Algérie (art. 3), sous réserve des dispositions

du décret du 27 décembre 1866, relatives à la nomination des Adjoints indigènes.

COMMUNES DE PLEIN EXERCICE. — Une seule commune de plein exercice, celle d'El-Achour, département d'Alger, a été créée en 1876 (décret du 24 novembre).

Le centre d'Er-Rahel, ancienne section communale de Bou-Tlélis, a été érigé en section de la commune de Lourmel (décret du 17 janvier 1876).

Dix douars, dont huit dans le département d'Alger et deux dans celui de Constantine, représentant ensemble une population de 10,950 musulmans et une superficie de 51,044 hectares, ont été rattachés à des communes de plein exercice, savoir :

DÉPARTEMENTS	COMMUNES	D O U A R S rattachés à ces communes	POPULATION musulmane	SUPERFIE S
ALGER	Affreville	Sbahia	450	5.562
	Aïn-Sultan	Oued Deurdeur	956	5.694
	Duperré	Arib	636	3.725
	Id.	Bou-Zehar	893	5.135
	Téniet-el-Hâad	Beni-Mehardz	4.464	11.425
	Tizi-Ouzou	Belloua	3 169	1.237
	Blida	Guellaïe	529	3.754
	Souma	Ferouka	743	2.222
		TOTAUX..	8.840	38.748
CONSTANTINE	Oued Atménia	Dambar	647	4.095
	St-Arnaud	Guelt-Zerga	1.463	8.201
		TOTAUX.....	2 110	12.296
RÉCAPITULATION				
DÉPARTEMENT D'ALGER.....			8.840	38.748
DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE.....			2 110	12.296
TOTAUX			10.950	51.044

COMMUNES MIXTES. — Six communes mixtes ont été créées ; — en voici l'énumération :

DRA-EL-MIZAN (département d'Alger) :	Arrêté du 24 janvier 1876.
OUED-ZENATI (id. de Constantine)	— 5 avril
BÔNE (id. id.)	— 13 —
CHERCHELL . (département d'Alger)	— 20 —
TÉNÈS (id. id.)	— 20 —
GOURAYA (id. id.)	— 27 —

Un arrêté du 18 décembre a décidé que le territoire du village de Taher serait rattaché à la commune mixte de Duquesne à partir du 4^{er} janvier 1877.

Par arrêté du 29 novembre 1876, la commune mixte de Saint-Cyprien des Attafs a cessé de faire partie du territoire de commandement et a été rattachée, à partir du 4^{er} janvier 1877, au territoire civil (arrondissement de Miliana).

1877. COMMUNES DE PLEIN EXERCICE. — Par décret du 15 mars 1877, la section de Petit (département de Constantine) a été érigée en commune de plein exercice.

COMMUNES MIXTES. — Par arrêté du 6 mars, la commune indigène des Flittas a été réunie à la commune mixte de Zemmorah (département d'Oran).

Par arrêté de même date, la commune indigène de Rihou a été réunie à la commune mixte d'Ammi-Moussa (département d'Oran).

Par arrêté du 27 avril 1877, le territoire d'Ighser a été ajouté à celui de la commune mixte d'Akbou (département de Constantine).

PRESTATIONS EN NATURE EN TERRITOIRE DE COMMANDEMENT. — Arrêté du 4 janvier 1877 modifiant celui du 29 avril 1865 sur les prestations en nature en territoire de commandement : désormais, ces prestations seront appréciées en argent, conformément à la valeur qui aura été attribuée annuellement par la commune, à chaque espèce de journées, par le Général commandant la division et leur recouvrement poursuivi comme en matière d'impôt.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES

Les divisions territoriales et administratives sont indiquées dans le tableau ci-après :

(Situation au 31 octobre 1877)

TERRITOIRE CIVIL

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	COMMUNES constituées	COMMUNES mixtes
ALGER.....	4	69	45
ORAN.....	5	49	43
CONSTANTINE.....	6	50	18
		15	168
			46

TERRITOIRE DE COMMANDEMENT

PROVINCES	SUBDIVISIONS	COMMUNES mixtes	COMMUNES indigènes
ALGER.....	5	4	41
ORAN.....	3	9	2
CONSTANTINE.....	4	4	17
		42	30
		17	

Population

La population a été recensée en 1876 : elle s'élevait à 2,816,575 habitants (Européens et Indigènes).

L'effectif de l'armée ne figure point dans ce dénombrement ; il était de 54.054.

Le tableau ci-après indique le chiffre des différentes populations de l'Algérie et les accroissements ou diminutions qui ont eu lieu de 1872 à 1877, d'après les recensements officiels :

NATIONALITÉS	1872	1876	AUGMEN- TATION	DIMINU- TION
Français.....	129.601	155.727	26.126	»
Israélites naturalisés.	34.574	33.287	»	1.287
Espagnols	71.366	92.510	21.144	»
Italiens.....	48.351	25.759	7.408	»
Anglo-Maltais.....	11.512	14.220	2.708	»
Allemands.....	4.933	5.722	789	»
Autres nationalités..	9.354	17.524	8.170	»
Musulmans.....	2.425.052	2.462.936	337.884	»
Population (en bloc) ..	41.482	8.890	»	2.592
 TOTAUX....	 2.416.225	 2.816.575	 404.229	 3.879

C'est donc, au total, une augmentation de 404,229 habitants, dont 66,345 Européens et 337,884 Musulmans.

On remarquera que, sur les 155,735 Etrangers, 92,510 c'est-à-dire plus de la moitié, sont Espagnols.

Naturalisations

Pendant l'année 1876, il a été accordé 314 naturalisations, réparties comme suit, par nationalités d'origine :

Espagnols	404
Italiens	400
Allemands	44
Suisses	47
Indigènes musulmans	47
Tunisiens	8
Anglo-Maltais	6
Belges	5
Marocains	5
Autrichiens	3
Russes et Polonais	2
Anglais	4
Hollandais	4
Suédois	4
 TOTAL	 314

Sur ces 314 naturalisations, 94 appartiennent au département d'Alger, 404 à celui d'Oran et 449 à celui de Constantine.

En 1877, du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre, il a été accordé 470 naturalisations : 460 à des sujets étrangers et 10 à des indigènes musulmans.

Etat civil

MARIAGES. — NAISSANCES. — DÉCÈS.

EUROPÉENS

Mariages. — Le nombre des mariages contractés en 1876 a été de 2,553, savoir :

Entre Français et Françaises	1.478
Entre Etrangers européens et Etrangères .	949
Entre Français et Etrangères	335
Entre Etrangers et Françaises	406
Entre Européens et Musulmaens	44
Entre Musulmans et Européennes	4
 TOTAL ÉGAL.	 2.553

Naissances. — Il est né 40.886 enfants, dont 5.464 garçons et 5.422 filles.

Les naissances étaient réparties, comme suit, par nationalité d'origine :

Français	5.554	soit 54,02 p. %
Anglo-Maltais	548	4,76
Espagnols	3.506	32,24
Italiens	986	9,05
Autrichiens	2	0,02
Belges	42	0,44
Allemands	469	1,55
Suisses	89	0,82
Autres Européens	50	0,46
 TOTAL	 40.886	 400,00

L'état civil de ces enfants était ainsi établi :

Enfants légitimes	9.972
Id. naturels reconnus	507
Id. naturels non reconnus	407
 TOTAL	 40.886

Décès. — Le nombre des décédés a été de 10.263 :

Hommes	2.862	soit 28,79 p. %
Femmes	4.545	45,05
Garçons	2.842	27,69
Filles	2.324	22,65
Militaires	690	6,72
 TOTAL	 10.263	 400,00

Ces 40,263 décès se décomposent, comme suit, par nationalité d'origine :

Français	5.456	soit 50,24 p. %
Anglo-Maltais	373	3,64
Espagnols	2.824	27,49
Italiens	848	7,97
Autrichiens	7	0,07
Belges	22	0,24
Allemands	204	1,96
Suisses	406	1,03
Autres Européens	69	0,67
Militaires	690	6,72
 TOTAL	 40.263	 400,00

Sur ce nombre total, on comptait 478 mort-nés : 285 garçons et 193 filles, ainsi répartis, par nationalité :

Français	254
Anglo-Maltais	20
Espagnols	444
Italiens	43
Allemands	44
Suisses	6
Autres Européens	3
 TOTAL	 478

Le nombre total des décès comprend les décès civils et les décès militaires ; mais l'armée n'apporte au contingent des naissances qu'un appoint imperceptible, il convient donc pour établir le rapport qui existe entre les naissances et les décès de distraire du chiffre total des décès celui des décès militaires ; on a par suite :

Naissances	40.886
Décès	9.573
Excédant des naissances	4.343

Soit 87,94 décès pour 100 naissances.

En 1875, on comptait 95,43 décès pour 100 naissances ;

la situation, qui était déjà bonne cette année-là, s'est donc améliorée en 1876 ; — on pourrait ajouter que certains faits la modifient encore avantageusement : l'effectif des prisons, des orphelinats et des communautés religieuses d'une part, et, d'autre part, le groupe des étrangers qui viennent passer la saison d'hiver en Algérie fournissent un nombre de décès appréciable, qui devrait être retranché du chiffre total de la mortalité au même titre que le nombre des décès militaires.

ISRAÉLITES INDIGÈNES

MARIAGES. — Le nombre des mariages contractés par les Israélites naturalisés a été de 352 ; — en 1875, il était de 297 ; différence en plus pour 1876 : 55.

Ces 352 mariages se décomposaient de la manière suivante :

Entre Juifs et Juives.....	349
Entre Juifs et Chrétiennes.....	2
Entre Chrétiens et Juives.....	1
TOTAL.....	<u>352</u>

NAISSANCES. — On a enregistré 4,784 naissances : 926 garçons et 855 filles. — Ce nombre offre une augmentation de 91 naissances sur son correspondant en 1875.

DÉCÈS. — Le nombre des israélites décédés s'élevait à 883 dont 457 hommes, 444 femmes, 335 garçons et 250 filles.

Le rapport entre les naissances et les décès est ainsi établi :

Naissances.....	4,784
Décès.....	<u>883</u>
Excédant des naissances.....	898

Soit 49,58 décès pour 100 naissances.

Sur le nombre total des décès on comptait 82 mort-nés, dont 49 garçons et 33 filles.

MUSULMANS

Il n'est pas encore possible d'établir, même approximativement, l'état civil des Musulmans : dans les villes et dans les centres de colonisation, on pourrait connaître à peu près le nombre des naissances et des décès ; mais dans les tribus, il n'existe aucun moyen de contrôle quant aux actes de l'Etat civil proprement dit. L'administration cherche à remédier à cet état de choses, en attendant qu'elle y parvienne, il convient de s'en tenir, en ce qui concerne le chiffre de la population musulmane, aux données générales fournies par le dernier recensement (1876).



Organisation financière. — Budgets

La constitution du régime financier, en Algérie, comprend :

- 1^o Le budget du Gouvernement général ;
- 2^o Les budgets départementaux ;
- 3^o Les budgets communaux.

Le budget du Gouvernement général se divise en trois parties :

Budget ordinaire ; — Budget des ressources spéciales ;
— Et budget extraordinaire.

Les recettes effectuées et les dépenses faites en 1875 et en 1876, aux titres de ces trois budgets, sont réparties comme suit :

BUDGETS	ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES
BUDGET ORDINAIRE	1875	26.080.585 fr. 38 c.	35.049.054 fr. 89 c.
	1876	27.568.840 fr. 04 c.	28.460.235 fr. 87 c.
BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES	1875	3.370.445 fr. 57 c	4.994.734 fr. 36 c.
	1876	3.883.585 fr. 57 c.	3.385.539 fr. 49 c.
BUDGET EXTRAORDINAIRE	1875	7.479.848 fr. 76 c.	d
	1876	7.547.975 fr. 44 c.	d

Les impôts arabes, qui figurent dans le budget ordinaire, ont produit :

En 1875. 7.093.244 fr. 68 c.

En 1876. 7.015.946 fr. 02 c.

Soit en moins, sur 1875, une somme de 77,295 fr. 66 c.

Les budgets départementaux pour les années 1875 et 1876 sont établis par province, séparément, dans les tableaux ci-après, qui font également connaître la situation financière des communes en 1875.

— 46 —

TABLEAU
DONNANT LE DÉTAIL DES RECETTES EFFECTUÉES
A TOUS LES TITRES
PENDANT
Les Années 1875-1876

ÉTAT comparatif des Produits et Revenus

BUDGET	
<i>Enregistrement, Timbre</i>	
1°	Enregistrement.
	Greffé
	Hypothéques.
	Amendes.
ENREGISTRE- MENT, GREFFE, HYPOTHÈQUES	Assurances maritimes
	Transmission des titres de sociétés francaises et étrangères.
	Recouvrement de frais de justice.
	Id. de poursuites et d'instances concernant l'Administration.
2°	Débité
	Extraordinaire et visa.
Postes	Droits d'affichage.
	Passé-ports.
	Permis de chasse.
	Revenus des domaines de l'Etat.
	Produit des terrains des fortifications et des bâtiments militaires.
3°	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche.
Produire des DOMAINES	Rentes foncières
	Redevances pour concessions de chutes d'eau.
	Prix de vente des domaines de l'Etat
	Créances de l'Etat autres que rentes.
	Prix de ventes de mobilier.
	A REPORTER

de l'Algérie pour les années 1875 et 1876

ORDINAIRE		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		OBSERVATIONS
1875	1876	1875	1876	
4.885.071 06	2.038.748 80			
93.953 92	93.454 40			
27.270 22	28.876 94			
47.530 61	31.626 43			
229 85	753 50			
362 »	20.027 40			
139.550 04	5 360 36			
4.918 58	360 45			
2.471.587 90	2.204.754 42			
319.252 17	339.731 89			
16 »	4 50			
44.657 20	27.671 »			
70.329 »	73.440 »			
796.703 23	873.502 57			
83.889 96	70.577 77			
4.404 01	4.227 25			
468.997 76	458.109 82			
19.612 71	8.480 14			
703.334 73	» »			
2.844 95	» »			
5.939 85	458.876 31			
6.854.422 72	6.435.283 62			

DÉSIGNATION DES PRODUITS		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	OBSERVATIONS
REPORT	• • • • •	4875	4876
Epave, déshéritances et biens vacants.	• • •	6.854.422 72	6.435.283 62
Prix d'immeubles vendus, en exécution de la décision du 25 avril 1860.	• • • • •	114.561 56	145.157 48
3° Remplacement de dépenses rejetées ou d'erreurs relevées par la Cour des Comptes.	• • • • •	» »	871.433 50
PRODUIT des DOMAINES		648	
RECETTES accidentielles			
3° Résultat de vérification de régie.			
Sommes mises pour cause de responsabilité, à la charge des Receveurs			
Frais d'administration et de percepti ^{on}			
Autres recettes	• • • • •	9.441 96	28.680 34
Produit de la vente de prises sur l'ennemi	• • • • •	96 45	96 45
4°			
Ministère des Finances	• • • • •	626 68	4.325 47
1d. de la Guerre	• • • • •	369.059 40	334.250 63
Prix de vente d'objets mobiliers provenant des Ministères	• • • • •	5.498 41	7.939 94
Ministère de la Marine et des Colonies	• • •	48 »	682 65
1d. de la Justice	• • • • •	25 »	»
Id. de l'Intérieur	• • • • •	» »	60 80
5° Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat. — Produit des pépinières ou plantations du Gouvernement.	• • • • •	1.000 »	1.000 »
6° Taxe sur les revenus des valeurs mobilières.	• • • • •	69.538 46	68.949 71
MENUS PRODUITS forestiers		400.812 96	426.047 02
7°			
Produit des Forêts et de la pêche			
Chablis, plants sur mesure.	• • •	76.568 67	101.750 55
Fruits, semences et herbes.	• • •		
Mineria, terre, pierre et sable.	• • •		
Redevances, et indemnités.	• • •		
Recettes diverses imprévues	• • •		
Fermages du droit de classe.	• • •		
A. REPORTER	• • • • •	7.602.447 37	8.419.261 44

DÉSIGNATION DES PRODUITS

RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		OBSERVATIONS
1875	1876	
REPORT,	8 119.261 41	
Fermage du droit de pêche.	7 622.447 37	
Droits de pâture dans les forêts de l'Etat	» 0	0
Amendes et condamnations pour délits forestiers.	» 0	0
Dommages-intérêts, restitutions pour délits dans les bois de l'Etat, pour délits de pêche.	41.837 70	0
Recouvrements de frais de poursuites et d'inctances concernant les forêts et la pêche	18.633 20	100 0
Recouvrements de frais d'adjudications et de ventes de gré à gré.	3.651 12	0 0
Recouvrements des frais d'administration des bois des communes et établissements publics	1.477 43	4.761 67
Loyers de terrains forestiers, fermages de terres laborables.	14.499 25	20.099 24
Recettes diverses et imprévues.	» 0	0 0
8 ^e Produit des biens <i>habous</i> de toute origine	235.216 85	138.859 32
9 ^e PENSIONS CIVILES. — Retenue de 5 0/0 sur le salaire des Conservateurs, etc	5.446 42	5.709 59
Frais d'adjudications pour ventes et location d'immeubles	3 400 47	1.864 20
Recouvrements des plans délivrés.	3.574 0	4.445 80
Produits divers	» 0	0 0
Abonnements au <i>Bulletin officiel</i> du Gouvernement général de l'Algérie.	6.830 0	2.720 0
Frais d'entretien et de nourriture des détenus de la prison civile.	» 0	0 0
Autres recettes.	435 90	0 0
TOTAUX.	7.936.849 71	8.294.803 03

DÉSIGNATION DES PRODUITS

DÉSIGNATION DES PRODUITS		RECEIVES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		OBSERVATIONS
		1875	1876	
DOUANS				
DROITS de Douanes				
	— A l'importation.	4.944.646 28	5.765.854 87	
	— A l'exportation.	» 9	207 93	
ENTRÉE DES NAVIRES. — Droits de tonnage et de quai.		100.662 44	96.227 95	
SORTIE DES NAVIRES. — Passe-ports des bâtimens étrangers.		1.611 »	1.722 »	
DROITS de Navigation				
	Droits de permis relatifs aux cargaisons de navires.	» »	» »	
	Droits de congés des bateaux français.	605 »	644 »	
	— de passe-ports des bateaux étrangers.	7.185 »	6.830 »	
	— de patentes des bateaux corailleurs étrangers	25.200 »	22.800 »	
RECETTES accessoires				
	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	20.976 85	22.312 55	
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires.	27 80	27 »	
	Droit de magasinage et de dépôt	2.830 80	2.698 26	
	— des marchandises en entrepôt réel.	» »	» »	
	5 p. 00 du produit brut de l'octroi de mer.	231.543 25	238.082 46	
	Recettes accidentnelles.	9.658 16	13.487 83	
Amendes et confiscations				
	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis.	4.434 26	3.906 55	
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	8.957 46	7.447 47	
Taxe de plomillage et d'estampillage				
	Produit des taxes.	3.602 45	4.073 35	
	— de la vente des vieux plombs.	178 80	» »	
Droits sanitaires et de port.		45.498 74	53.574 75	
Produits affectés aux pensions civiles.		48.550 72	44.226 79	
TOTAUX.		5.456.439 04	6.284.090 76	

DÉSIGNATION DES PRODUITS		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	OBSERVATIONS
CONTRIBUTIONS			
Contributions	Produit des mines et minières	122.105 42	4.314 49
Contributions	Produit des patentees	904.632 14	1.003 658 94
Droits de licence sur la fabrication et la vente	Droits de licence sur la fabrication et la vente		
des boissons	des boissons	815 030 »	823.507 »
Droits de licence sur la fabrication et la vente	Droits de licence sur la fabrication et la vente		
des tabacs	des tabacs	65.353 »	67.925 20
Produit de la vente des tabacs des manufac-	Produit de la vente des tabacs des manufac-		
tures de France et manquants.	tures de France et manquants.	247.393 26	263.420 72
Contributions	Recettes accessoires au produit des tabacs. .	2.596 24	8 639 28
Contributions	Produit de la vente des poudres à feu.	742.108 »	800.979 75
indirectes	Recettes accessoires au produit des poudres .	4.996 40	6.593 20
Droits de garantie des matières, d'or et d'ar-	Droits de garantie des matières, d'or et d'ar-		
gent	gent	145.345 79	107.493 43
Prix des estampilles délivrées aux entrepre-	Prix des estampilles délivrées aux entrepre-		
neurs de voitures publiques	neurs de voitures publiques	70 »	170 »
Contributions	Hockor (Loyer de terre).	502.066 38	491.801 45
Contributions	Zekkat (impôt sur les bestiaux).	2.788.195 53	2.734.006 70
arabes	Achour (impôt sur les grains).	3.009.357 54	2.929.741 84
arabes	Eussa (Impôt payé par les tribus du désert).	» » » »	» » » »
Lezma (Autre impôt payé par les tribus du désert	Lezma (Autre impôt payé par les tribus du désert	793.592 23	860.396 03
de la Kabylie).	de la Kabylie).		
Droit de vérification des poids et mesures .	Droit de vérification des poids et mesures .		
Timbre des expéditions et quittances	Timbre des expéditions et quittances	72.144 42	75.628 48
Recouvrement des frais de poursuites et d'ins-	Recouvrement des frais de poursuites et d'ins-	3.914 70	3.974 70
taances	taances		
Produits	Prix des estampilles perdues	13.967 20	18.775 05
divers	Confiscations opérées au préjudice des tribus	79 50	74 »
	rebèles ou insoumises	» » » »	» » » »
	Produit des prises sur l'ennemi	» » » »	» » » »
A. REPORTER		10.232.947 42	10.200.756 96

DÉSIGNATION DES PRODUITS

Report	
Produit des matières manquant chez le com- table principal	4 55
Prix d'impressions fournies à d'autres ser- vices	8 75
Produits divers	3 50
Amendes pour incendies de forêts	037 50
Remboursement des frais de perception de la contribution pour les Chambres de com- merce	1.194 87
Recettes accidentnelles à différents titres	6.647 12
Amendes et confiscations. — Produits divers à répartir	2.359 97
TOTAUX.	10.244.100 18

RECEITES EFFECTUÉES
SUR LES EXERCICES

1875	1876
40.232.947 42	40.200.756 96
4 55	25 50
8 75	3 50
037 50	»
1.194 87	4.203 30
6.647 12	11.376 33
2.359 97	2.699 82
10.244.100 18	10.246.065 41

OBSERVATIONS

POS

Produit net de la taxe des lettres (service ordinaire)	
Droit de 4 p. % sur les envois d'argent	
Droit de 10 centimes p. % sur les valeurs déclarées et de 1 p. % sur les valeurs cotées.	
Recettes diverses et accidentnelles.	
TOTAUX.	

TES

4.286.448 45	4.275.780 44
71.442 75	81.690 61
»	»
423 40	708
4.357.384 60	4.358.178 75

DIVERS
PRODUITS

Produit des taxes de la télégraphie privée	
Prélèvement de 3 % sur les recettes des services provinciaux et locaux.	
A REPORTER	
832.838 94	849.444 32

DÉSIGNATION DES PRODUITS		REVENUS	
DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	1875	1876
Brevets d'invention	REPORT	832.838 84	849.444 32
Vente de cartes et plans de la guerre et de la marine	2.520 ³	3.820 ³	3.820 ³
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales	250.159 94	250.159 94	250.159 94
Produit des amendes et condamnations pécuniaires	4.085.541 88	4.415.702 09	4.415.702 09
TOTAUX.			

RÉCAPITULATION DU BUDGET ORDINAIRE		DIFFÉRENCE A L'EXERCICE	
DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	1875	1876
Enregistrement	7.936.849 71	8.294.803 03	357.953 32
Douanes.	5.456.439 04	6.284.090 76	³ ³ ³
Contributions diverses.	10.244.400 18	10.216.065 41	28.034 77
Postes.	1.357.984 60	1.358.478 75	194 15
Divers produits	1.085.541 88	1.415.702 09	330.490 21
TOTAUX.	26.080 585 38	27.568.840 04	688.337 68
			855.986 52

BUDGET SUR RESSOURCES SPÉCIALES		REVENUS	
DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	1875	1876
Subvention locale de l'Algérie dans les frais de l'Exposition permanente de ses produits à Paris.	814.987 53	850.143 32	844.937 53
A. REPORTER			

DÉSIGNATION DES PRODUITS

	REPORT	PRODUITS
Produits des centimes additionnels extraordinaires affectés à la constitution de la propriété indigène (loi du 26 juillet 1873)		
Remboursement des frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer algériens		
Remboursement du prix des bourses à l'école normale primaire mixte à Alger, à la charge des provinces et des particuliers.	146.320 »	850.143 32 66.685 »
Dixième du principal des impôts arabes attribué aux chefs collecteurs.	22.230 »	» » »
Produits affectés au service de l'assistance hospitalière		
TOTAUX		

RECETTES EFFECTUÉES
SUR LES EXERCICES

1875

1876

OBSERVATIONS

	BUDGET	
Contributions extraordinaires de guerre	820.087 23	829.063 44
Prêt de la Société générale algérienne	3.500.000 »	3.500.000 »
Fonds de concours pour travaux publics	62.478 50	1.368.064 42
Produit des soultes de rachat du sequestre	2.797.553 03	1.820.850 85
TOTAUX	7.479.818 76	7.517.975 44

EXTRAORDINAIRE

	EXTRAORDINAIRE	
820.087 23	829.063 44	
3.500.000 »	3.500.000 »	
62.478 50	1.368.064 42	
2.797.553 03	1.820.850 85	
7.479.818 76	7.517.975 44	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE
DES RECETTES

	DES RECETTES	
Budget ordinaire	26.080.585 38	27.568.840 04
Budget sur ressources spéciales	3.370.445 57	3.883.585 57
Budget extraordinaire	7.479.818 76	7.517.975 44
TOTAUX GÉNÉRAUX	36.630.849 71	38.970.400 72

DÉPENSES

Les dépenses du Gouvernement général, au titre du budget ordinaire, s'élèvent en 1875 à	35.049.051 89
Les dépenses du Gouvernement général, au titre du budget ordinaire, s'élèvent en 1876 à	28.460.235 87
Les dépenses du Gouvernement général, au titre des ressources spéciales, en 1875	4.994.731 36
Les dépenses du Gouvernement général, au titre des ressources spéciales, en 1876	3.385.539 49

BUDGETS

Voici les recettes et les dépenses effectuées :

DÉPARTEMENTS	1875		DÉPENSES payées	OBSERVATIONS
	RECETTES effectuées	DÉPENSES effectuées		
ALGER	3.428.478 74	2.967.294 66		
ORAN	2.450.956 48	2.183.490 23		
CONSTANTINE	5.040.761 29	3.669.788 45		
TOTAL	10.920.196 48	8.825.573 34		

MONTANT DU PRODUIT DE L'OCTROI DE

NATURE DES PERCEPTIONS	1875		OBSERVATIONS
	ALGER	1876	

MER PENDANT LES ANNÉES 1875 ET 1876

NATURE DES PERCEPTIONS	MONTANT DES PRODUITS		PAR PROVINCE
	1875	1876	

BUDGETS COMMUNAUX

EXERCICE 1875.

La situation financière des communes de l'Algérie pendant l'année 1875 (communes de plein exercice et communes mixtes), se résume ainsi qu'il suit :

TERRITOIRE CIVIL. — La totalité des recettes *ordinaires* perçues dans les communes de ce territoire, a donné 12,423,843 f. ; le montant des dépenses a été de 9,889,849 f.
— En voici la répartition :

DÉPARTEMENTS	RECETTES	DÉPENSES
Alger.....	4.782.285 fr.	3.744.934 fr.
Oran.....	2.947.645	2.366.264
Constantine	4.693.883	3.844.654
 TOTAUX	 12.423.843 fr.	 9.889.849 fr.

Le budget des recettes et des dépenses *extraordinaires* a été arrêté comme suit :

DÉPARTEMENTS	RECETTES	DÉPENSES
Alger.....	492.774 fr.	704.840 fr.
Oran.....	4.480.349	758.566
Constantine	2.434.644	4.404.993
 TOTAUX	 4.404.734 fr.	 2.565.369 fr.

Soit, pour chaque département, en recettes et en dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires :

DÉPARTEMENTS	RECETTES			DÉPENSES		
	ORDINAIRES	EXTRA- ORDINAIRES	TOTAL	ORDINAIRES	EXTRA- ORDINAIRES	TOTAL
Alger.....	4.782.285	492.774	5.275.059	3.744.934	704.810	4.446.744
Oran.....	2.947.645	1.480.349	4.427.994	2.366.264	758.566	3.424.830
Constantine.....	4.693.883	2.431.611	7.125.494	3.844.651	1.401.993	4.913.644
Totaux.....	12.423.813	4.104.734	16.528.547	9.889.849	2.565.369	12.455.218

Soit, au total, pour toutes les communes du territoire civil :

Recettes ordinaires et extraordinaire.....

Dépenses id.

46.258.547 francs.

42.455.248

ALGER ORAN CONSTANTINE

	ALGER	ORAN	CONSTANTINE
Recettes ordinaires et extraordi- naires.....	164.950	21.602	173.838
			<u>360.390</u>
Dépenses ordinaires et extra- ordinaires.....	188.984	21.413	142.747
			<u>352.844</u>

Soit pour les deux territoires :

TOTAL GÉNÉRAL...	Recettes.....	16.618.937
	Dépenses.....	12.808.062
Excédant des Recettes.....		<u>3.810.875</u>

Les tableaux ci-après font connaître la situation générale, par nature de recettes et de dépenses, et l'importance des emprunts contractés par les communes :

ETAT résumé présentant la situation financière des communes de l'Algérie pendant l'année 1875

1^{er} PARTIE. — SERVICE ORDINAIRE. — 1^o RECETTES ORDINAIRES

NATURE DES RECETTES	PROVINCES		DE CONSTANTINE		TOTAL	
	D'ALGER		D'ORAN			
	Territoire civil	Territoire de commandement	Territoire civil	Territoire de commandement		
Taxe sur les loyers.....	349.244	7.074	457.887	307	978.473	
Sur les patentés.....	50.860	348	12.423	4.401	94.444	
— amendes de police.....	22.287	817	5.453	200	47.496	
Attributions.	16.400	240	15.900	3.207	43.560	
— permis de chasse.....	45 du prod. de l'oct. de mer.	22.234	1.223.974	4.395.489	4.280.698	
Droits de place aux halles et marchés, de pesage et de mesurage.....	448.287	16.584	286.200	6.300	1.072	
Produits de stationnement, de vente et de location sur la voie publique ; poids publics.....	149.077	3	83.264	3	46.238	
Droits d'abattage.....	473.658	12.700	355.991	440.529	1.282.884	
Taxe sur les chiens.....	39.942	522	18.096	528	36.097	
Taxes communales diverses : concessions d'eau et concessions de terrains dans les cimetières, autorisations de voirie, expéditions des actes administratifs, etc.	192.267	481	118.370	3	238.709	
Impositions spéciales pour les chemins	3	3	3	3	3	
{ Evaluation en argent de la population en nature.....	423.212	13.542	358.365	802	639.006	
Fermages des biens communaux.....	62.796	9.067	72.655	3	184.646	
Comptes ordinaires de bois, taxes affouagères et de pâtiages.....	3.140	3	11.054	3	2.711	
Rentes sur l'Etat, les particuliers, intérêts de capitaux placés.....	47.661	450	4.333	405	78.458	
Recettes diverses.....	947.647	5.789	224.283	46.999	54.094	
TOTAUX.....	4.782.285	89.845	2.947.645	16.450	4.693.883	
	4.872.130		2.963.795		4.847.083	

2^e DÉPENSES ORDINAIRES

NATURE DES DÉPENSES	PROVINCES				TOTAL	
	D'ALGER		D'ORAN			
	Territoire civil	Territoire de commandement	Territoire civil	Territoire de commandement		
Indemnités allouées aux maires et aux adjoints	76.250	1.820	54.484	847	75.204	
Dépenses des bureaux des mairies { Personnel	210.642	5.600	185.875	271	190.140	
{ Matériel	26.843	2.380	22.509	246	47.972	
Dépenses diverses d'administration et de perception	1.060.456	4.067	424.822	1.043	745.848	
Police locale .. { Personnel	164.942	7.810	147.713	2.030	137.467	
{ Matériel	7.005	2.504	16.621	3	10.625	
Intérêts d'emprunts	318.357	3	29.644	3	21.369	
Entretien des biens communaux, salubrité, sûreté, voirie	563.962	23.077	376.427	1.518	690.552	
Entretien des chemins vicinaux	388.234	16.204	323.999	478	368.490	
Milices, pompes à incendie	24.329	1.280	46.264	63	25.058	
Établissements de bienfaisance, secours publics	157.136	6.847	189.433	232	255.335	
Instruction publique, beaux-arts	614.400	23.980	518.178	6.886	599.328	
Dépenses diverses, fêtes publiques	74.903	3.800	82.529	1.654	78.088	
24.805	1.750	8.099	164	43.831	4.900	
					9.528	
Total aux	3.711.934	107.728	2.366.264	15.399	3.814.654	
	3.849.662		2.384.663		3.908.772	
					97.121	
					10.410.097	

III^e PARTIE. — SERVICE EXTRAORDINAIRE

40 Recettes extraordinaires effectuées en 1875

NATURE DES RECETTES	PROVINCES				TOTALS	
	D'ALGER		D'ORAN			
	Territoire civil	Territoire de commandement	Territoire civil	Territoire de commandement		
Impositions extraordinaires	71.766				71.766	
Aliénations d'immeubles, de rentes et de capitaux	41.148				143.667	
Coupes extraordinaires de bois	287				287	
Emprunts	134.600				239.600	
Dons et legs	4.609				4.609	
Subventions allouées } par l'Etat	67.724				333.493	
Subventions allouées } par le département	93.854				235.326	
Recettes éventuelles diverses et remboursements de capitaux	78.819					
	74.405		871.082	1.522 2 450 745	908 3.177.481	
Total des recettes extraordinaires	492.774		75.405 1.480.349	5.452 2.431 614	20.638 4.205.929	
Rappel des recettes ordinaires	4.782.285		89.845 2.947.645	16.450 4.693 883	453.200 12.683.008	
Total des recettes ordinaires et extraordinaires	5.275.059		164.950 4.127.994	21.602 7.125.494	473.838 16.888.937	
					7.299.332	
					4.149.596	
					5.440.009	

2^e Dépenses extraordinaires effectuées en 1875

NATURE DES DÉPENSES	PROVINCES				TOTALS	
	D'ALGER		DE CONSTANTINE			
	Territoire civil	Territoire de commandement	Territoire civil	Territoire de commandement		
Travaux publics pour	79.102	21.048	125.865	3	461.755	
le Culte	283.368	6.950	57.386	3	223.054	
l'Instruction publique	4.708	8.300	9.695	3	51.707	
les chemins vicinaux	134.386	15.615	191.720	3	524.542	
divers services	525	3	508	3	5.865	
Acquisitions d'immeubles pour	6.998	2.673	24.784	3	289	
le Culte	2.673	4.094	24.784	3	289	
l'Instruction publique	193.050	28.249	348.611	5.714	9.282	
Dépenses diverses extraordinaires					12.637	
Total	704.810	81.256	758.566	5.744	1.401.993	
Rappel des dépenses ordinaires	3.711.934	107.728	2.366.264	15.399	3.814.651	
Totaux des dépenses ordinaires et extraordinaires.	4.416.744	188.984	3.424.830	21.113	4.913.644	
	4.605.728		3.445.943		5.056.394	

3°. — EMPRUNTS

(Situation en 1875)

NATURE DES EMPRUNTS	PROVINCES			TOTAL
	D'ALGER	D'ORAN	DE CONSTANTINE	
	Territoire civil	Territoire de commandement	Territoire civil	Territoire de commandement
EMPRUNTS				
Montant	6.946.484	630.575	5.030.000	12.607.059
Remboursements effectués	2.370.654	»	3.738.704	6.109 355
Reste dû.	4.646.251	»	1.294.296	5.907.547
Sommes consacrées chaque année à l'amortissement.	340.475	»	444.342	780.517

Hôpitaux civils

A la fin de l'année 1876, il y avait en Algérie 46 établissements hospitaliers *civils*, savoir :

Dans le DÉPARTEMENT D'ALGER. — 4 hôpitaux : Mustapha, Douéra, Ménerville (Col des Beni-Aïcha), Marengo.

Et un asile de vieillards, à Douéra.

Dans le DÉPARTEMENT D'ORAN. — 4 hôpitaux : Oran, Relizane, St-Denis-du-Sig, Aïn-Temouchent.

Dans le DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE — 7 hôpitaux : Constantine, Philippeville, Bône, Bougie, Jemmapes, Soukharas, Oued-Atménia.

L'hôpital d'El-Arrouch a été fermé le 4^{er} juillet de la même année.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, plusieurs de ces établissements reçoivent des malades militaires.

Le nombre total des malades (restants au 4^{er} janvier 1876 et entrés dans l'année) traités dans ces divers établissements a été de 20,005 (19,503 malades *civils* et 502 malades *militaires*).

Ce nombre offre une diminution assez sensible sur celui de l'année précédente, qui s'élevait à 24,170 : différence en moins, 4,165.

Il y a eu 1,444 décès parmi les malades civils, soit 7,25 p. 0/0.

Et 13 décès parmi les militaires, soit 2,50 p. 0/0.

Le tableau ci-après fait connaître la situation numérique des malades :

TABLEAU *des malades civils et militaires traités dans les Hôpitaux civils de l'Algérie pendant l'année 1876*

DÉPARTEMENTS	NOMBRE DE MALADES					
	RESTANT au 1 ^{er} janvier 1876	ENTRÉES	SORTIES	MORTS	RESTANT au 31 décembre 1876	
Malades civils	ALGER...	876	7.421	6.808	668	821
	ORAN...	408	6.033	5.672	389	381
	CONSTANTINE..	306	4.459	4.152	357	256
Total des malades civils..	1 590	17.913	16.632	1.414	1.458	
Malades militaires	ALGER...	34	336	342	8	20
	ORAN...	2	86	85	4	1
	CONSTANTINE..	1	43	40	4	»
Total des malades militaires..	37	465	467	13	21	
Total des malades civils..	1.590	17.913	16.632	1.414	1.458	
TOTAL GÉNÉRAL.....	1.627	18 378	17.099	1.427	1.479	

Si, au nombre des malades civils et militaires (restants et entrés) dans les établissements hospitaliers civils, on ajoute celui des malades traités dans les hôpitaux militaires (page), on a, par catégorie de malades, la situation numérique ci-après :

Hôpitaux militaires et civils de l'Algérie

		RESTANT au 1 ^{er} janvier 1876	ENTRÉS	SORTIS	DÉCÈS	RESTANT au 31 décembre 1876
Malades militaires {	Hôpitaux militaires.	1.761	28.843	28.372	677	1.555
	— civils.....	37	465	467	43	24
		1.798	29.308	28.839	690	1.576
Malades civils {	Hôpitaux militaires.	908	15.313	14.302	1.441	778
	— civils.....	1.590	17.913	16.632	1.444	1.458
		—	—	—	—	—
Totaux des malades civils ...		2.498	33.226	30.934	2.555	2.236
Totaux des malades militaires.		1.798	29.308	28.839	690	1.576
		—	—	—	—	—
Totaux des malades civils et militaires		4.296	62.534	59.773	3.245	3.812

Soit pour l'ensemble de tous les établissements hospitaliers de la colonie :

	NOMBRE DE MALADES		
	RESTANTS et Entrés	DÉCÉDÉS	MOYENNE pour 100
Malades militaires.....	31.106	690	2.22
Malades civils.....	35.724	2.555	7.15
	—	—	—
Totaux.....	66.830	3.245	

En 1875, le nombre total des malades hospitalisés s'élevait à 73,276 et celui des décès à 3,407 ; nous avons donc à constater, en 1876, une diminution de 6,446 malades et de 162 décès ; ce qui constitue une amélioration dans la situation générale, surtout si l'on tient compte de l'accroissement progressif de la population.

NOTA. — Le nombre total des décès, 3,245, comprend les décès survenus dans l'*asile des vieillards et incurables de Douéra* (département d'Alger) et dans les *ambulances communales de Jemmapes et de Soukharas* (département de Constantine).

Dans le premier de ces établissements, le chiffre des décès a été de 40, dans le second, de 29, et dans le dernier, de 5 ; total, 74.

Ce dernier chiffre, distrait du total général des décès, réduit à 3,171 le nombre des malades décédés dans tous les *hôpitaux civils et militaires* de l'Algérie.

Sociétés de Secours mutuels

Il existait, au 31 décembre 1876, 53 sociétés de secours mutuels dûment autorisées : 21 dans la province d'Alger, 15 dans celle d'Oran et 17 dans celle de Constantine ; mais 5 d'entre elles n'ont point fonctionné ; le nombre des sociétés en exercice se trouve donc ramené à 48 seulement.

L'effectif des sociétaires s'élevait à 7,754, dont 4,462 honoraires et 6,292 participants ; il offre une augmentation de 3,740 membres sur celui de 1875, qui était, en effet, de 4,014 membres ; il a presque doublé d'une année à l'autre.

Ces 7,754 sociétaires des deux sexes étaient répartis, comme suit, par nationalité :

— Français, 5,334. — Israélites, 362. — Espagnols, 1,037.
— Italiens, 526. — Anglo-Maltais, 237. — Allemands, 413.
— Suisses, 64. — Polonais, 6. — Européens divers, 36.
— Musulmans, 39.

La situation financière des sociétés, au 31 décembre 1876, était ainsi établie :

Actif : 339,955 fr. 62 ; à la fin de l'exercice 1875, il était de 202,077 fr. 86 c. — *Augmentation*, 137,877 f. 76.

Recettes : Le produit des cotisations pendant l'année a été de 138,642 fr. 96 pour 6,292 membres participants ; ce qui donne 22 fr. 03 pour l'apport individuel.

Dépenses : Les dépenses générales se sont élevées à 122,546 fr. 74 dont 24,360 fr. 44 pour frais d'administration et 98,186 fr. 27 en secours : soins médicaux, indemnités de chômage et autres.

Le budget des recettes a donc excédé celui des dépenses de 16,066 fr. 25 ; il lui était inférieur, en 1875, ainsi que le prouve l'état comparatif ci-après indiquant la situation des sociétés à la fin des années 1875 et 1876.

DÉSIGNATION	1875	1876	En plus		En moins	
Nombre de sociétaires (honoraires et participants).....	4.014	7.754	3.740	»	»	»
Actif au 31 décembre.....	202.077	339.955	137.877	76	»	»
Recettes.....	148.972	138.612	96	19.640	96	»
Dépenses.....	123.131	122.546	74	»	584	83

Cette statistique comparée atteste l'importance des sociétés de secours mutuels existantes et leur amélioration considérable d'une année à l'autre.

Bureaux de Bienfaisance

Le nombre de ces bureaux est actuellement de 22 (y compris le bureau de bienfaisance musulman de la ville d'Alger) : 9 dans le département d'Alger, 7 dans celui d'Oran et 6 dans celui de Constantine.

BUREAUX EUROPÉENS. — Le nombre d'individus secourus pendant l'année 1876 s'élevait à 45,435, savoir :

Français, 4,007 ; — Espagnols, 5,636 ; — Italiens, 4,573 ; — Anglo-Maltais, 861 ; — Allemands, 229 ; — Polonais, 40 ; — Suisses, 24 ; — Européens divers, 407 ; — Musulmans, 4,262 ; — Israélites, 4,426.

Si l'on compare le nombre de Français et d'Espagnols secourus aux chiffres de ces deux populations qui s'élevaient en 1876, époque du dernier recensement, à 155,727 Français et 92,510 Espagnols, on trouve les proportions suivantes :

Français secourus.....	2.57 p. %
Espagnols secourus.....	6.08 —

La situation financière des bureaux de bienfaisance européens, au 31 décembre 1876, était ainsi établie :

Recettes ordinaires.....	167.461 28	290.694 78
Recettes extraordinaires...	66.440 40	
Reliquat de l'exercice précédent	67.423 40	
 TOTAL.....	290.694 78	
Dépenses en secours.....	154.328 09	178.464 67
Frais d'administration.....	27.136 58	
 TOTAL.....	178.464 67	
Il reste.....	112.230.44	

Ce reliquat offre une augmentation de 45,440 fr. 04 c. sur celui de l'exercice 1875.

Voici, par province, l'état de situation de ces divers bureaux :

DÉPARTEMENTS	RECETTES	DÉPENSES	INDIVIDUS secourus
Alger	159.185 53	82.880 09	4.376 »
Oran	55.267 31	33.373 67	5.966 »
Constantine	76.241 94	62.210 91	5.093 »
TOTAUX	290.694 78	178.464 67	15.435 »

BUREAU DE BIENFAISANCE MUSULMAN. — Outre le service des secours proprement dits, le bureau de bienfaisance musulman de la ville d'Alger est chargé de divers établissements d'assistance désignés sous le nom d'annexes, et qui sont :

1^o Une maison d'asile ou refuge pour les vieillards et incurables indigènes des deux sexes ;

2^o Un orphelinat pour les enfants musulmans de la commune (jeunes garçons et jeunes filles), orphelins ou abandonnés ;

3^o Des bourses d'apprentissage destinées à initier les enfants (jeunes garçons) des musulmans pauvres à nos industries ;

4^o Des ouvroirs ou ateliers de charité subventionnés pour les jeunes filles et les ouvrières musulmanes, en vue de les habituer à gagner leur vie par le travail ;

5^o Une salle d'asile ouverte aux jeunes enfants pauvres de quatre à cinq ans.

Le nombre total d'individus assistés ou secourus en 1876 par le bureau de bienfaisance musulman a été de 5.663, qui se décomposaient de la manière suivante :

Admis aux secours ordinaires permanents	Célibataires.....	42	3.444
	Conjoints.....	754	
	Veufs	63	
	Veuves.....	1.054	
	Garçons.....	717	
	Filles.....	814	
Admis aux secours extraordinaires ou accidentels.		767	
Pourvus de médicaments	au bureau central....	502	1.403
	à l'extérieur ou à domicile.....	601	
Vieillards ou infirmes admis au refuge.....		48	
Enfants admis à l'asile		484	
Jeunes filles instruites aux ouvroirs	Rue de Toulon.....	49	95
	Rue des Abdherrames	46	
	Rue du Palmier (supprimée).....	0	
Nécessiteux hébergés au refuge d'Ouali Dada.....		22	

La situation financière du bureau de bienfaisance musulman, au 31 décembre 1876, était ainsi établie :

Recettes générales	Solde de l'exercice clos	242.978 33	390.704 68
	Recettes spéciales de l'année	147.726 35	
Dépenses générales	Dépenses en secours.	64.997 32	90.372 40
	Frais d'administration	25.375 08	
IL RESTE			<u>300.332 28</u>

Mont-de-Piété d'Alger

Le nombre de personnes qui ont emprunté au Mont-de-Piété d'Alger ou ont renouvelé des engagements, au cours de l'année 1876, s'élève à 67,444, savoir : 29.158 européens, 27.464 arabes et 10.492 israélites.

Il est supposable que les emprunteurs appartiennent, presque tous, à la population d'Alger : d'après le dernier recensement, on aurait donc :

Pour	34.594	Européens,	29.458	prêts.
—	44.043	Arabes,	27.464	—
—	7.098	Israélites,	40.492	—
	<u>52.702</u>		<u>67.444</u>	

Et en comparant le nombre des emprunteurs à celui de la population municipale, on aurait par 400 habitants :

	POPULATION	EMPRUNTEURS
Européens.....	400 0,84
Arabes.....	400 2,49
Israélites	400 1,46

Le nombre *d'articles* ayant été l'objet d'un prêt, par engagement ou renouvellement, s'est élevé à 70,200 ; — Les *renouvellements* figurent dans ce nombre pour le chiffre de 3,089 seulement. La somme totale prêtée sur ces divers articles s'élève à 4,572,950 fr., ainsi répartie :

Pour engagements....	4.438.890	} 4.572.950 fr.
— renouvellements.	434.060	

Les sommes prêtées pour *engagements* sont réparties comme suit :

Aux Européens	555.223	} 1.438.890
— Arabes.....	539.267	
— Israélites	344.400	

D'où il résulte que la moyenne des prêts, par catégorie d'emprunteurs, a été la suivante :

Aux Européens.....	49 04
— Arabes.....	49 64
— Israélites	32 82

Ainsi la moyenne générale des prêts faits par articles aux Européens et aux Arabes est de 49 fr. 34 ; celle des prêts faits aux Israélites est de 32 fr. 82 ; différence en plus, 17 fr. 48.

Sur les 70,200 engagements ou renouvellements faits dans l'année, on compte :

De 1 à 5 fr	49,070	articles
De 6 à 10 fr.....	19,984	—
De 11 à 20 fr.....	15,204	—

Soit 54,252 articles, c'est-à-dire les 5/7 environ du nombre total des engagements et renouvellements. Il est donc permis de dire que le Mont-de-Piété est véritablement la banque des pauvres.

Caisses d'épargne

On comptait, en 1876, sept caisses d'épargne, ayant leur siège à Alger, Oran, Mostaganem, Tlemcen, Constantine, Bône et Philippeville.

Le chiffre total des sommes déposées dans ces divers établissements s'est élevé à 495,928 francs, celui des remboursements effectués à 619,486 francs.

Le tableau ci-après résume le mouvement de chacune des caisses pendant l'année 1876.

DESIGNATION des CAISSES	VERSEMENTS OPÉRÉS en 1876		REMBOURSEMENTS OPÉRÉS en 1876			TOTALX des sommes remboursées
	NOMBRE de livrets ouverts	SOMMES déposées	NOMBRE de livrets retirés	SOMMES rendues aux déposants	SOMMES employées en achats de rentes	
Caisse d'Alger	1.486	124.425	850	353.528	9.647	363.475
— d'Oran	645	129.390	375	89.485	0	89.485
— de Mostaganem	74	46.324	54	20.420	0	20.420
— de Tlemcen	1	558	1	564	0	564
— de Constantine	395	100.587	244	74.078	5.722	76.800
— de Bône	598	84.479	159	46.318	0	46.318
— de Philippeville	101	40.768	48	23.024	0	23.024
TotalX.	3.297	495.928	1.725	604.417	45.369	619.486

Le nombre total des livrets, au 31 décembre 1876, était de 4,234, se divisant, comme suit, par catégorie de déposants et par caisse :

DESIGNATION des PROFESSIONS	CAISSES DE							TOTALS
	Alger	Oran	Mostaga- nem	Tlemcen	Constan- tine	Bône	Philippe- ville	
Ouvriers	6	86	3	»	18	14	5	432
Domestiques.	39	76	6	»	5	11	1	138
Employés.....	22	86	6	1	17	13	18	163
Professions diverses ..	305	290	6	2	73	33	15	694
Mineurs.....	580	156	13	5	38	324	23	1.439
Transferts.....	»	115	1	»	18	4	7	145
Militaires, marins.	534	757	36	3	226	199	32	1.787
Sociétés.....	»	6	»	»	»	»	»	6
TOTALS.....	1.486	1.572	71	11	395	598	101	4.234

Les déposants des deux sexes étaient répartis ainsi par nationalité et par établissement.

Français.....	1.328	1.405	32	11	377	548	90	3.791
Israélites.....	56	8	3	»	1	4	»	72
Espagnols	34	42	3	»	»	3	3	85
Italiens.....	13	23	1	»	6	18	5	66
Anglo-Maltais....	»	»	»	»	»	17	»	17
Allemands.....	»	48	»	»	1	»	2	51
Belges.....	»	38	»	»	3	»	»	41
Musulmans	47	2	32	»	7	8	1	97
Divers	8	»	»	»	»	»	»	8
Sociétés	»	6	»	»	»	»	»	6
TOTALS.....	1.486	1.572	71	11	395	598	101	4.234

Le total général des déposants dépasse de 783 celui de l'année 1875.

Instruction publique

ACADEMIE D'ALGER. — L'Académie d'Alger comprend dans son ressort les trois départements algériens. Le haut personnel se compose du Recteur, chef de service, et de trois inspecteurs d'Académie résidant au chef-lieu de chaque département.

Le Conseil académique reconstitué par décret du 15 août 1875 et les conseils départementaux de l'instruction publique, établis par le dit décret, prêtent un concours efficace à l'Administration académique.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — L'enseignement supérieur comprend l'Ecole de médecine et de pharmacie, les cours supérieurs de langue arabe, les Médraça et l'observatoire d'Alger.

1^o *Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Alger.* — Le nombre des étudiants qui ont suivi, en 1876, les cours de l'Ecole s'est élevé à 80 (73 français, 3 israélites, 1 étranger, 3 musulmans); les inscriptions prises ont atteint le chiffre de 182.

42 étudiants ont été recus par le jury : 6, dont 5 français et 1 étranger ont été pourvus du diplôme d'officier de santé, et 6, tous français, de celui de pharmacien. 2 élèves sages-femmes (françaises) ont été admises et diplômées.

2^o *Cours supérieurs de langue arabe.* — Les trois cours supérieurs d'arabe sont établis à Alger, Constantine et Oran. Le nombre des auditeurs qui ont suivi ces cours en 1876 a été en moyenne de 60 à 65.

3^o *Médraça ou écoles musulmanes d'enseignement supérieur.* — On sait que, par arrêté du 16 février 1876, les écoles supérieures musulmanes ont été réorganisées. Un second arrêté, en date du 20 juillet, fixe les conditions d'admission dans ces établissements.

Les cours des trois Médraça ont été suivis par 442 élèves, savoir :

Médraça d'Alger.....	45 élèves
— de Constantine.....	37
— de Tlemcen	60
TOTAL ÉGAL.....	<u>142 élèves</u>

Les dépenses des écoles supérieures musulmanes, — dépenses à la charge du budget de l'Algérie, du fonds commun général et des fonds communs divisionnaires des communes indigènes, — s'élèvent à la somme de 26,700 fr.

4° OBSERVATOIRE D'ALGER. — Depuis le 13 octobre 1875, et par décision du ministre de l'instruction publique, l'observatoire d'Alger est placé dans les attributions directes du Recteur de l'Académie, qui doit en contrôler les dépenses et être tenu au courant des travaux scientifiques exécutés ou à l'état de projet.

Le budget de l'observatoire est de 40,300 fr. sur lesquels 6,900 fr. sont affectés au traitement ou gages et 3,400 fr. au loyer d'un immeuble ou au matériel.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — On compte actuellement dans l'Académie, 4 lycée, 40 collèges communaux et 4 établissements libres, savoir :

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	Département d'Alger	Le Lycée d'Alger.....	929 él.
		Collège de Blida (ouvert depuis le 1 ^{er} janvier 1876) ..	237
		Collège de Médéah (ouvert en 1876).....	160
		Collège de Miliana.....	111
	Département d'Oran	— d'Oran	236
		— de Mostaganem...	165
		— de Tlemcen.....	181
		— de Constantine...	393
		— de Bône	180
	Département de Constantine	— de Philippeville...	169
		— de Sétif .. .	218

Total des établis. publics 2.979 él.

Etablissem- ents libres	Institution St-François-Xavier	Etablissements publics	2.979 élèves
		à Alger	83 —
		— St-Charles, à Blida	87 —
		— Sahut, à Oran. . .	45 —
	Notre-Dame à Oran.	137	—

Total au 31 décembre 1876. **3.301 élèves**

Ces 3,301 élèves sont ainsi répartis suivant le degré de l'enseignement : classes primaires 1,495 ; — classes élémentaires 370 ; — classes de grammaire 400 ; — classes supérieures 154 ; — de philosophie 31 ; — Mathématiques 67 ; — Enseignement spécial 784 ; — Total égal, 3,301.

Les élèves sont classés comme suit par nationalités :

Français	2.268
Etrangers.	548
Israélites	302
Musulmans	243
<hr/>	
Total égal	3.304
<hr/>	

Le tableau suivant indique le nombre de boursiers, de pensionnaires, demi-pensionnaires et externes existant, au 31 décembre 1876, dans chaque établissement.

DÉPARTEMENTS	DESIGNATION des ÉTABLISSEMENTS	BOURSIERS	PENSIONNAIRES	1/2 PENSIONNAIRES	EXTERNES	TOTAL DES ÉLÈVES
D'ALGER	Lycée d'Alger	66	273	36	554	929
	Collège de Miliana.	»	2	»	109	111
	— de Médéa	»	»	»	160	160
	— de Blida.	»	5	6	226	237
	Institution de Saint-François Xavier (Alger).	»	»	24	59	83
	Institution de Saint-Charles (Blida).	»	58	11	48	87
D'ORAN	Collège d'Oran	2	29	42	493	236
	— de Tlemcen	4	6	4	173	181
	— de Mostaganem	1	13	7	144	165
	Institution Sahut, Oran . . .	»	2	»	43	45
	— Notre-Dame, Oran.	»	40	13	84	137
DE CONSTANTINE	Collège de Constantine . . .	79	47	44	223	393
	— de Bône.	2	18	14	146	180
	— de Philippeville	4	10	2	156	169
	— de Sétif	»	»	»	218	218
TOTAUX		152	503	170	2.476	3.304

SITUATION FINANCIÈRE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'INSTRUCTION SECONDAIRE. — Les dépenses de l'enseignement secondaire public se sont élevées en 1876 à 777,934 fr.05, la moitié et plus de cette somme concerne le Lycée, dont les recettes sur les familles sont à peine égales aux subventions qui lui sont accordées. Voici du reste, pour les divers établissements ouverts en 1876, la situation financière :

DÉPARTEMENTS	ÉTABLISSEMENTS	SUBVENTIONS OU BOURSES			REVENUS	REVENUS	TOTAL
		de l'Etat et du Gouvernement général	du Département	des Communes			
PERSONNEL		79	492.590	38	5.230	829	409.096 05
ALGER	Lycée d'Alger.....	4	3	3	40.455	3	10.455
	Collège de Miliana.....	15	3	3	22.200	3	22.200
	— Blida	39	49.000	3	20.200	30.400	45.800
	— Constantine.	13	3	3	27.500	3.300	2.250
CONSTANTINE	Philippeville	17	4.200	3	25.555	8.470	147.350
	— Bône.....	12	3	3	24.250	2.000	30.800
	— Sétif.....	25	3	3	5.200	33.995	34.925
	— Oran.....	13	3	2.200	25.200	3	26.250
ORAN	Tlemcen	5	3	2.200	13.640	2.400	51.845
	— Mostaganem	217	242.790	38	35.030	213.394	277.209 05
	Total.....					9.507 65	777.934 05

On voit par ce tableau qu'à part le Lycée d'Alger et le Collège de Constantine devenu Lycée (1), ce sont les communes qui entretiennent à peu près seules leurs colléges; en cela elles s'imposent des sacrifices considérables.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — L'enseignement primaire comprend trois divisions: les cours d'adultes, les écoles primaires destinées aux enfants de 7 à 13 ans et les salles d'asiles où sont reçus les enfants ayant moins de 7 ans. Ces divers cours ou établissements sont placés sous la surveillance directe des inspecteurs primaires.

Inspection primaire. — Jusqu'en 1873 on ne comptait qu'un inspecteur primaire par département; à cette époque, on a accrû leur nombre de 2 et, à la date du 30 septembre 1876, M. le Ministre de l'Instruction publique, prenant en considération les besoins du service et le vœu exprimé par le Conseil supérieur, en a nommé un sixième. Aujourd'hui, chaque département a deux inspecteurs spéciaux.

Le service de l'inspection primaire a coûté 29 975 francs en 1876. Sur cette somme, l'Etat a payé 25,575 fr., les départements ont alloués 5,900 francs et les communes 500 francs.

Cours d'adultes. — Les cours du soir pour les adultes sont presque tous faits par des instituteurs publics laïques.

Les cours laïques ont été dirigés pendant l'hiver de 1876 par 184 personnes et fréquentés par 4,184 auditeurs, soit une augmentation de 29 cours et 808 auditeurs sur l'année précédente. Malgré cette augmentation, le nombre moyen des élèves est resté stationnaire, soit environ 22 auditeurs par cours.

Les congréganistes dirigeant des écoles publiques ont

(1) Par décret, en date du 30 décembre 1876, le Collège de Constantine a été érigé en Lycée national; il sera organisé aussitôt que les bâtiments, complètement achevés, auront été reconnus acceptables, conformément aux plans approuvés, et garnis du mobilier usuel et scientifique déterminé par les règlements.

ouvert seulement 10 cours, lesquels ont été fréquentés par 184 adultes, ce qui donne une moyenne de 18 élèves pour chacun.

Les indemnités allouées par les communes se sont élevées à 22,934 francs et celles accordées par les départements à 4.000 francs. En tout 26.934 francs, soit, environ, 146 francs par cours.

Ecole primaires. — Le nombre des écoles primaires s'élève à 594 ainsi réparties :

ECOLES PUBLIQUES	Ecole laïques spéciales aux garçons . . .	136
	— mixtes quant au sexe . . .	148
	— spéciales aux filles . . .	61
	Ecole congréganistes spéciales aux garçons	15
	Ecole congréganistes mixtes quant au sexe	20
	Ecole congréganistes spéciales aux filles	95
	Ecole arabes françaises spéciales aux garçons	13
	Ecole arabes françaises spéciales aux filles	4
Total pour les écoles publiques . . .		<u>489</u>
ÉCOLES LIBRES	Ecole laïques spéciales aux garçons . . .	29
	— aux filles	42
	Ecole congréganiste spéciale aux garçons	4
	Ecole congréganiste spéciale aux filles	27
	Total pour les écoles libres	<u>102</u>

Les maîtres attachés à ces écoles sont au nombre de 1,138, savoir : écoles publiques, 909 ; écoles libres, 102. Les écoles spécialement affectées aux garçons sont, en grande majorité, dirigées par des maîtres laïques ; celles spéciales aux filles sont, en plus grand nombre, confiées à des congréganistes.

Le chiffre total des élèves est de 41,447 et se décompose comme suit :

Ecole publiques	Garçons	19.656	{	35.660
	Filles	16.004		
Ecole libres	Garçons	2.228	{	5.787
	Filles	3.559		
Total égal . . .		<u>41.447</u>	élèves	

Parmi les garçons, on compte 9,826 Français, 6,382 Etrangers, 4,147 Israélites et 4,529 Musulmans ; — parmi les filles : 40,465 Françaises, 6,928 Etrangères, 2,067 Israélites et 103 Musulmanes.

Situation financière des écoles publiques. — Sur 489 maisons d'écoles publiques, 344 appartiennent aux communes et 145 sont louées au prix de 150,239 francs.

Le revenu des instituteurs et des institutrices présente la situation suivante :

	INDEMNITE TRAITEMENT	INDEMNITES diverses autres que pour cours d'adultes	TOTAL DU REVENU
Spéciales aux garçons . . .	398.020	48.446	432.834
Mixtes quant au sexe . . .	205.900	22.862	228.762
Spéciales aux filles . . .	137.600	5.800	144.335
Spéciales aux garçons . . .	54.500	0	54.800
Mixtes quant au sexe . . .	19.400	0	19.850
Spéciales aux filles . . .	153.800	864	154.894
Ecole arabes-françaises . . .	74.600	1.080	77.940
TOTALX . . .	1.040.820	26 160	43.432 1.110.412

Ecole normale. — Ces écoles ne sont encore qu'au

nombre de deux, celle de Mustapha pour les garçons et celle de Miliana pour les filles (cette dernière, ouverte seulement depuis le mois de novembre 1875). Le département de Constantine a pris récemment l'initiative de la construction d'une troisième école normale primaire destinée aux garçons, et le Conseil général a, pour cet objet, voté une somme de 400,000 francs.

Les cours de l'Ecole normale de Mustapha sont faits par seize professeurs et ceux de Miliana par deux maîtresses.

Le chiffre des élèves pour ces deux établissements a été de 46 en 1876 — Les dépenses se sont élevées à 99,363 francs, dont 44,948 francs à la charge de l'Etat ou du Gouvernement général, 49,445 francs à celle des départements et 5,000 francs à celle des communes.

SALLES D'ASILE PUBLIQUES. — Les salles d'asile sont au nombre de 454, savoir : 129 publiques et 22 libres ; — 126 sont dirigées par des congréganistes et 25 par des laïques.

Le nombre des enfants reçus en 1875 s'est élevé à 13,792 dans les salles d'asile publiques et à 4,240 dans les salles libres, — soit en tout 15,002 dont 6,527 garçons et 8,475 filles.

Les dépenses pour les salles publiques ont été de 155,460 francs : 6,000 francs ont été alloués par l'Etat ou le Gouvernement général, et le restant 149,460 francs, par les communes.

En résumé, l'enseignement à tous les degrés, occupe, en Algérie, 4,673 personnes et est donné dans 954 établissements, en y comprenant les cours d'adultes ; plus du cinquième de la population en profite.

Le budget des établissements publics s'élève à la somme de 2,654,714 francs, dont les communes paient les deux tiers, l'Etat un cinquième et les familles un dixième environ.

Quant à l'enseignement public, il l'emporte de beaucoup par le nombre et l'importance de ses établissements, sur l'enseignement libre et l'enseignement libre sur l'ensei-

gnement congréganiste. L'instruction primaire est partout donnée gratuitement et les écoles renferment, *excepté dans les villes*, presque tous les enfants en âge de les fréquenter.

Cultes

CULTE CATHOLIQUE. — Il y a en Algérie trois diocèses, un par province : Alger est le siège d'un archevêché, Constantine et Oran sont le siège d'un évêché.

Les évêchés d'Oran et de Constantine sont suffragants de l'Archevêché d'Alger.

PROVINCE D'ALGER. — *Archevêché d'Alger.*

Depuis le 9 janvier 1867, l'Evêché d'Alger (Evêché d'Icosium fondé au II^e siècle et rétabli le 9 août 1838) est érigé en Archevêché. — Le Saint-Siège lui a uni le titre de Julia-Cœsarea.

Le personnel du diocèse d'Alger comprend : 4 Archevêque, 4 Evêque in partibus et 3 vicaires généraux, 7 chanoines d'honneur et 8 chanoines titulaires (chapitre de la cathédrale).

Le nombre des paroisses dans le département d'Alger est de 100, savoir :

7 paroisses de 1^{re} classe : Eglise métropolitaine (cathédrale St-Philippe), Notre-Dame-des-Victoires, St-Augustin, et Ste-Croix (Casbah) à Alger ; les paroisses de Blida, Médéa et Miliana.

Et 93 paroisses de seconde classe.

Les curés de ces paroisses sont secondés par 27 vicaires rétribués sur les fonds de l'Etat et par 20 prêtres auxiliaires.

Il y a, en outre, dans le diocèse d'Alger, 7 postes de missionnaires sahariens : Beni-Arifs, Beni-Ismail, Beni-Man.

galet, Macta, Metlili, Ouadchia, Taguemount Azour et 2 postes de missionnaires jésuites : Djemma saharidj et Benni Yenny.

Les missionnaires d'Afrique s'installent au milieu des indigènes : après avoir choisi un emplacement dans la région qui leur a été indiquée, ils achètent un coin de terre, bâtissent, suivant les ressources en matériaux qu'offre la localité, une maisonnette plus ou moins confortable, puis instruisent les enfants, soignent les malades et font la charité.

PROVINCE D'ORAN. — *Evêché d'Oran.*

La province d'Oran, qui depuis le 9 avril 1838 faisait partie du diocèse d'Alger, a été érigée elle-même en diocèse par la Bulle *Supremum pascendi Munus*, donnée à Rome le 25 juillet 1866.

Le personnel du diocèse d'Oran comprend : 1 évêque, 1 vicaire général et 1 secrétaire de l'Evêché ;

2 Chanoines d'honneur et 3 chanoines titulaires (chapitre de la cathédrale.)

Le nombre des paroisses dans le département d'Oran est de 67, savoir :

8 paroisses de 1^{re} classe : Eglise cathédrale (St-Louis), Saint-Esprit et Saint-André, à Oran ; les paroisses de Mos taganem, de Marcara, Relizane, Sidi-bel-Abbès et Tlemcen.

Et 59 paroisses de seconde classe.

Les curés de ces paroisses sont secondés par 13 vicaires rétribués sur les fonds de l'Etat et par 12 prêtres auxiliaires.

PROVINCE DE CONSTANTINE. — *Evêché de Constantine.*

L'Evêché de Constantine (*Cirta*), fondé au II^e siècle, a été rétabli le 25 juillet 1866 ; le Saint-Siège lui a uni le titre d'Hippone.

Le personnel du diocèse de Constantine comprend :

1 évêque, 2 vicaires généraux, 1 secrétaire général de l'Evêché ;

2 Chanoines d'honneur et 4 chanoines titulaires (chapitre de la cathédrale).

Le nombre des paroisses dans le département de Constantine est de 58, savoir :

5 Paroisses de 1^{re} classe : Eglise cathédrale N. D. des 7 douleurs, à Constantine ; Eglise cathédrale St-Augustin (Hippône), à Bône ; les paroisses de Philippeville, Guelma et Sétif.

Et 53 paroisses de seconde classe.

Les curés de ces paroisses sont secondés par 17 vicaires rétribués sur les fonds de l'Etat et par 15 prêtres auxiliaires.

CULTE PROTESTANT. — Par suite du décret du 26 janvier 1876, portant création d'une place de pasteur à Mascara, le nombre des paroisses de l'église protestante unie est de 14 ; en voici la répartition :

Département d'Alger : Alger, Blida, Boufarik, Cherchell, Douéra ;

Département d'Oran : Oran, Mostaganem, Mascara, Tlemcen ;

Département de Constantine : Constantine, Philippeville, Bône, Aïn-Arnat, Guelma.

Ces paroisses sont desservies par 18 pasteurs (dont 3 à Alger, 2 à Constantine et 2 à Oran), qui vont en outre porter la parole évangélique dans les localités voisines où ils font à tour de rôle un service religieux.

Par décret du 3 mars 1877, les traitements des pasteurs de Blida, de Douéra, de Cherchell et de Boufarik (Eglise consistoriale d'Alger), de Tlemcen, de Mostaganem, et de Mascara (Eglise consistoriale d'Oran) et de Bône, de Philippeville, d'Aïn-Arnat et de Guelma (Eglise consistoriale de Constantine) ont été portés de 3,000 à 3,500 fr. à compter du 1^{er} janvier 1877.

On sait qu'un Consistoire provincial est institué au chef-lieu de chaque département. Les membres laïques y

sont en nombre double de celui des pasteurs et sont choisis par parties égales dans l'Eglise réformée et dans celle de la Confession d'Augsbourg.

CULTE ISRAÉLITE. — On compte un consistoire provincial au chef-lieu de chacun des trois départements.

Chaque consistoire est composé du grand rabbin de la circonscription et de six membres laïques élus, qui nomment chaque année l'un d'eux président.

Chaque consistoire a, en outre, un représentant auprès du Consistoire central de Paris.

Justice criminelle

Nous extrayons du Compte général de la justice, en 1875, l'exposé ci-après, concernant l'administration de la justice criminelle en Algérie.

Contrairement à ce qui s'est passé en France, les crimes et les délits portés devant les diverses juridictions ont été plus nombreux en 1875 qu'en 1874 ; mais la différence entre les deux années est trop peu importante pour qu'il y ait lieu de s'en effrayer ; elle est plutôt la conséquence d'une surveillance plus active de la part des officiers de police judiciaire que d'une recrudescence de la criminalité dans la colonie.

COURS D'ASSISES

Les cours d'assises d'Algérie ont jugé contradictoirement : celle d'Alger, 75 affaires ; celle d'Oran, 47 ; celle de Constantine, 74, et celle de Bône, 45 ; en tout 208 accusations concernant : 447 (74 p. 400) des attentats contre

l'ordre public ou les personnes, et 61 (29 p. 400) des crimes contre les propriétés.

Ces 208 affaires comprenaient 339 accusés : 304 hommes et 35 femmes (40 p. 400). Les indigènes entraient pour les sept dixièmes (239) dans le nombre total. On ne comptait parmi les accusés que 38 mineurs de 24 ans (44 p. 400).

Par suite des verdicts du jury, 102 acquittements (30 p. 400) ont été prononcés ; 2 mineurs de 16 ans, ayant agi sans discernement, ont été envoyés dans une maison de correction. Les cours ont condamné les autres : 10 à mort, 24 aux travaux forcés à perpétuité, 71 aux travaux forcés à temps, 48 à la réclusion, et 82 à des peines correctionnelles.

Outre les affaires contradictoires, les cours d'assises d'Algérie ont statué, sans l'assistance du jury, sur 54 affaires par coutumace dans lesquelles étaient impliqués 154 accusés, qui ont été condamnés : 8 à mort, 15 aux travaux forcés à perpétuité, 96 à la déportation dans une enceinte fortifiée (insurrection dans l'arrondissement de Bône), 28 aux travaux forcés à temps, 6 à la réclusion et 4 à la détention correctionnelle.

TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

Les onze tribunaux correctionnels de l'Algérie ont connu, en 1875, de 5,469 affaires qui ont été jugées : 156 à la requête des parties civiles, 67 à celle des administrations publiques et 5,246 sur l'initiative du ministère public, savoir : 4,709 (32 p. 400) en vertu des citations directes (C. I. C.) ; 4,763 (34 p. 400) par application de la loi sur les flagrants délits, et 4,774 (34 p. 400) après instruction. Ces deux dernières proportions sont, en France, de 22 p. 400. On voit, par ce rapprochement, que si les magistrats algériens sont obligés, en raison de la situation particulière des Arabes, de recourir fréquemment à l'instruction judiciaire, ils s'efforcent, par contre, de se conformer,

aussi souvent qu'il est en leur pouvoir, aux dispositions libérales de la loi du 20 mai 1863.

7,296 prévenus figuraient dans les 5,469 affaires soumises aux tribunaux correctionnels. Il n'y avait parmi eux que 342 femmes (0,05). Près des deux tiers, 4,731, ou 65 p. 100, étaient originaires de la Colonie ; 4,381 (19 p. 100) étaient nés sur le continent français, et 4,184 (16 p. 100) venaient des autres contrées de l'Europe.

Des acquittements sont intervenus en faveur de 876 prévenus, dont 80 mineurs de 16 ans remis à leurs parents ou envoyés en correction (art. 66 du Code pénal). 6,420 prévenus ont été condamnés : 660 à plus d'un an d'emprisonnement, 4,463 à un an ou moins et 4,597 à l'amende.

Le chiffre proportionnel des acquittements est en Algérie plus considérable qu'en France (44 p. 100 au lieu de 5 pour 100). On serait autorisé à croire que les magistrats y sont plus indulgents, mais il n'est pas permis de s'arrêter à cette hypothèse quand on remarque que les circonstances atténuantes, qui sont admises 56 fois sur 100 dans la métropole, ne le sont que 50 fois sur 100 dans la colonie. Le motif de la disproportion signalée doit plutôt se trouver dans le caractère spécial des indigènes, les variations des témoins arabes dans leurs déclarations et l'insuffisance des moyens d'action à la portée des magistrats pour arriver à la découverte de la vérité.

TRIBUNAUX DE SIMPLE POLICE

Il a été porté 4,262 délits devant les juges de paix, en vertu de l'extension de compétence que leur a concédée le décret du 19 août 1854. Des prévenus étaient au nombre de 4,820. Plus des huit dixièmes d'entre eux, 4,483 ou 81 pour 100 étaient poursuivis pour les infractions suivantes : délits de chasse, 424 ; outrages envers des agents de la force publique, 346 ; délits forestiers, 338 ; blessures involontaires, 237, et incendie de broussailles

dans les champs, 138. Les magistrats se sont déclarés incompétents à l'égard de 54 prévenus ; ils en ont condamné 4,113 à l'amende et 520 à l'emprisonnement ; enfin 123 ont été acquittés, c'est 7 pour 100 ou quatre centièmes de moins que devant les tribunaux correctionnels. Les poursuites doivent être, en effet, plus faciles et plus sûres dans le lieu même où a été commis le délit qu'au chef-lieu de l'arrondissement, souvent fort éloigné.

Comme juge de simple police, les magistrats de canton ont eu à statuer sur 23,042 contraventions imputées à 31,444 inculpés, qui ont été : 2844 (9 p. 100) acquittés, 25,241 condamnés à l'amende, 3,245 à l'emprisonnement, et 144 renvoyés devant une autre juridiction, seule compétente.

INSTRUCTION CRIMINELLE

La marche des instructions criminelles en Algérie, pendant l'année 1875, a été régulière et prompte, elle ne présente aucun fait digne d'être mentionné, si ce n'est que le nombre proportionnel des envois à l'instruction a été réduit, comme en France, de 6 p. 100 en quatre années, et que, grâce à une large application de la législation sur les flagrants délits, les trois dixièmes des prévenus détenus sont jugés dans les trois jours de leur arrestation ; la proportion n'était récemment encore que de 20 p. 100 : il y a là un sérieux progrès ; enfin la liberté individuelle est suffisamment sauvegardée, puisque l'élargissement provisoire est accordé deux fois plus qu'en France (8 p. 100 au lieu de 4 p. 100).

En résumé, l'administration de la justice répressive a été, pendant l'année 1875, aussi satisfaisante que possible. Les officiers de police judiciaire ont généralement apporté beaucoup de zèle dans la recherche et la constatation des infractions, les membres des parquets se sont appliqués à préparer le jugement des affaires en recueil-

lant avec soin et discernement les premiers éléments de informations ; des juges d'instruction, débarrassés d'un grand nombre d'affaires que le ministère public a portées directement à l'audience, ont réglé avec plus de célérité celles dont ils sont restés saisis.

Le jury a apprécié avec sagesse les accusations qui lui étaient déférées, Enfin, les magistrats des cours d'assises, comme ceux des tribunaux inférieurs, ont rempli leurs devoirs avec énergie.

MAISONS CENTRALES ; PRISONS CIVILES

Il existe actuellement en Algérie trois maisons centrales, de force et de correction, une colonie pénitentière et correctionnelle pour les jeunes détenus et treize prisons civiles, savoir :

Dans le département d'Alger :

La maison centrale de l'Harrach (hommes) ;
L'établissement du lazaret, pour les femmes ;
La colonie pénitentiaire de M'Zéra (jeunes détenus) ;
Les prisons civiles d'Alger, de Blida et de Tizi-Ouzou.

Dans le département d'Oran :

Les prisons civiles d'Oran, de Mascara, de Mostaganem, de Tlemcen et de Sidi-bel-Abbès.

Dans le département de Constantine :

La maison centrale de Lambèse (hommes) ;
Les prisons civiles de Constantine, de Bône, de Philippeville, de Sétif et de Bougie.

MAISONS CENTRALES

Le mouvement général d'entrées et de sorties se résume, comme suit, par établissement :

Au 1^{er} janvier 1876, le nombre des détenus dans les maisons de l'Harrach et de Lambèse, était de 1850. Dans le courant de l'année, il est entré par condamnations, transférements et réintégrations, 874 individus ; — le nombre de sorties a été de 239, ainsi réparties :

Libérés.....	68	soit 28.45 p. 0/0
Transférés	38	15.90
Evadés	62	25.95
Décédés	74	29.70
		<hr/>
		400.00
		<hr/>

Au 31 décembre, il restait dans ces deux établissements 4885 détenus.

Le nombre des femmes détenues au *Lazaret*, au cours de la même année, a été de 234 (109 restant au 1^{er} janvier et 125 entrées). Le chiffre des sorties a été de 446, savoir :

Libérées.....	106	soit 94.38 p. 0/0
Transférées	5	4.34
Evadées	4	0.86
Décédées	4	3.45
		<hr/>
		400.00
		<hr/>

Il restait donc, à la fin de l'année, 448 prisonnières.

Nous compléterons ces indications générales par les tableaux ci-après :

I. — Mouvement d'entrée et de sortie

ÉTABLISSEMENTS	Popula- tion au 1 ^{er} janvier 1876	ENTRÉES			SORTIES			RESTANT au 31décembre 1876
		Trans- férés et réintégres	Libérés	Transférés	Évadés	Décédés		
L'Harrach (hommes).....	4.019	376	320	9	6	34	4.026	
Lambèze (hommes).....	831	49	348	29	56	37	859	
TOTAUX.....	4.850	874	668	38	62	71	4.885	
Lazaret (femmes).....	409	125	406	5	4	4	448	
TOTAUX GÉNÉRAUX (hom. et fem.)	4.959	999	774	43	63	75	2.003	

Le nombre des évadés de la maison centrale de Lambèze est considérable relativement à celui des deux autres établissements similaires.

II. — Au 31 décembre 1876, les détenus étaient ainsi répartis, par catégorie de peines, dans chaque établissement :

ETABLISSEMENTS	OBSERVATIONS				
	DETENTION	RECLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTALUX	
L'Hariach.....	6	574	446	1.026	
Lambèse.....	5	419	434	859	
Totaux.....	11	993	880	1.885	
Lazaret.....	13 (1)	9	64 (2)	118	(1) Enfants à la correction (2) Y compris 7 enfants avec leurs mères
TOTAL GÉNÉRAL.....	36	24	1.002	944	2.003

La population des maisons centrales *au 31 décembre 1876* était répartie comme suit :

1^o Suivant les crimes ou délits qui ont motivé la condamnation ;

2^e Suivant les métiers et professions exercés au moment du jugement.

MAISONS CENTRALES DE L'HARRACH
ET DE LAMBÈZE

*III. — Répartition de la population au 31 décembre 1876,
suivant les crimes ou délits qui ont motivé la condamnation.*

Vol qualifié	344
Vol simple	273
Coups et blessures	155
Escroquerie	144
Meurtre	109
Abus de confiance	98
Vente et achats d'effets militaires	88
Attentat aux mœurs	86
Recel	85
Dévastation de plants et récoltes	74
Assassinat	59
Viol	52
Incendie	40
Vagabondage	35
Rupture de ban	28
Faux en écriture publique	25
Parricide	25
Faux en écriture privée	24
Association de malfaiteurs	20
Fausse monnaie	20
Outrage à des fonctionnaires publics, rébellion refus d'obéissance militaire	20
Menaces de mort	18
Pillage, dévastation de monuments	13
Complicité de viol	13
Excitation à la débauche	12

A. REPORTER 1,824

REPORT	4.824
Excitation à la haine et au mépris du Gouvernement, à la guerre civile et autres crimes ou délits politiques	44
Banqueroute simple	7
Faux témoignage	8
Mendicité	8
Faux dans les passeports, certificats	7
Banqueroute frauduleuse	4
Complicité d'attentat aux mœurs	3
Détournement de deniers publics	3
Complicité d'enlèvement de mineurs	3
Enlèvement de mineurs	2
Destruction de voies ferrées ou lignes télégraphiques	4
Port illégal de la Légion d'honneur	4
Bigamie	4
Exercice illégal de la médecine	4
Evasion	4
 Total égal des condamnés	 4.885

IV. — Répartition de la population au 31 décembre 1876, suivant les métiers et profession exercés au moment du jugement.

Cultivateurs, bergers, bouviers, fermiers, jardiniers, pépiniéristes, laboureurs, métayers, vigneron, domestiques de fermes	729
Journaliers, manœuvres, terrassiers	304
Sans métier ni profession	407
Militaires et marins	96
Tailleurs	83
Forgerons, serruriers, ouvriers en fer et métaux	66
Cordonniers	59
Boulanger, meunier, vermicellier	44

A REPORTER 4.485

REPORT	4.485
Charretiers, voituriers, palefreniers, etc.	44
Maçons, tailleurs de pierre, etc.	35
Menuisiers, ébénistes, carrossiers, etc.	35
Colporteurs, brocanteurs, etc.	34
Employés de commerce, d'industrie	25
Barbiers, coiffeurs, perruquiers.	19
Domestiques de ville, portiers.	15
Cheiks ou caïds.	14
Vagabonds.	13
Négociants, marchands, banquiers	12
Aubergistes, logeurs, cabaretiers.	12
Rémouleurs, étameurs, raccommodeurs.	12
Bouchers	10
Bijoutiers, doreurs, etc.	11
Propriétaires, rentiers	11
Bûcherons, charbonniers	11
Carriers, mineurs, etc.	8
Charpentiers	8
Tisseurs, apprêteurs.	7
Employés des services publics.	6
Architectes, artistes divers	5
Etudiants	5
Cuisiniers, confiseurs	6
Brossiers, vanniers	5
Peintres en bâtiments, vitriers, etc.	5
Typographes, graveurs.	4
Cantonniers, casseurs de pierres	4
Saltimbanques, etc.	4
Cartonniers, relieurs.	4
Agents d'affaires, écrivains publics.	3
Dentistes, chimistes.	3
Chapeliers.	3
Selliers	3
Officiers ministériels, clers, avocats.	2
<hr/>	
A. REPORTER	4.880

REPORT	4.880
Blanchisseurs	2
Dessinateurs, etc.	4
Hommes de lettres	4
Tanneurs	4
 TOTAL égal à la population . . .	 4.885

MAISON CENTRALE DU LAZARET

V. — *Répartition de la population suivant les crimes ou délits.*

Vol simple	38
Complicité d'infanticide	47
Assassinat	42
Empoisonnement	40
Meurtre	7
Associations de malfaiteurs	4
Vol qualifié	3
Soustraction frauduleuse	3
Coups et blessures	3
Complicité de viol	2
Escroquerie	2
Vagabondage	2
Fausse monnaie	4
Banqueroute	4
Faux en écriture	4
Complicité de suppression d'enfants	4
Mendicité	4
Adulterie	4
Bigamie	4
Ivresse	4
Plus 7 jeunes enfants	7
 Total	 448

V. — Répartition suivant les métiers et professions.

Sans profession	83(1)
Domestiques	6
Couturières	4
Ménagères	4
Journalières	3
Blanchisseuses	2
Cuisinières	2
Marchandes	4
Chiffonnières	4
Concierges	4
Filles de chambre	4
Filles soumises	4
Marchandes ambulantes	4
Répasseuses	4
Jeunes enfants	7
 Total égal à la population.	448

(1) Sur les 83 détenues désignées comme étant sans profession, on comptait 35 femmes condamnées aux travaux forcés, et 43 jeunes filles condamnées à la correction.

Prisons civiles

Le mouvement général d'entrée et de sortie de toutes les maisons d'arrêt et de justice se résume de la façon suivante :

Au 1^{er} janvier 1876, le nombre total des détenus s'élevait à 1829, savoir :

Hommes et jeunes garçons.....	4.774
Femmes et jeunes filles.....	58

Dans le courant de l'année, il est entré par condamnations, transférements et réintégrations, 12.386 individus répartis comme suit, par sexe :

Hommes et garçons.....	12.004
Femmes et filles.....	382

Le nombre des sorties a été de 12.404, savoir :

SORTIES	Hommes et jeunes gar- çons	Femmes et jeunes filles	TOTAL	RAPPORT A 100
Libérés	8.593	319	8.942	Soit 71,85 p. %.
Transférés.....	3.357	89	3.446	27,78 —
Evadés	25	»	25	0,20 —
Décédés.....	21	»	21	0,17 —
	11.996	408	12.404	100 »

Au 31 décembre, il restait donc 1.811 détenus dont 1.779 hommes et jeunes garçons et 32 femmes et jeunes filles.

Ces prisonniers étaient ainsi classés suivant les métiers et professions exercés au moment du jugement :

RÉPARTITION *de la population au 31 décembre 1876 suivant les métiers et professions exercés au moment du jugement.*

HOMMES

Cultivateurs, fermiers, domestiques de fermes etc.	596
Journaliers, manœuvres, terrassiers.	328
Charretiers, voituriers, palefreniers, etc.	107
Sans métier ni profession	66
Colporteurs, brocanteurs, revendeurs.	16
Vagabonds, mendians	24
Tailleurs	24
Cordonniers.	18
Maçons, tailleurs de pierres, etc.	10
Domestiques de ville, portiers	12
Aubergistes, cabaretiers, etc.	5
Bateliers, mariniers, pêcheurs	10
Carriers, mineurs, etc.	8
Forgerons, serruriers, etc.	8
Cartonniers, relieurs	7
Charpentiers	7
Bouchers.	7
Boulanger	6
Menuisiers, tourneurs, etc.	6
Employés de commerce.	5
Négociants, banquiers	5
Cuisiniers.	4
Propriétaires.	4
Coiffeurs	4
Charbonniers	4
Peintres en bâtiments.	3
Cantonniers.	3
Décrotteurs et chiffonniers.	3
Agents d'affaires.	2

A REPORTER. 4.299

REPORT	4.299
Tanneurs	2
Bijoutiers, doreurs	2
Selliers	4
Artistes divers	4
Ecclésiastiques, religieux	4
Etudiants	4
Blanchisseurs	4
Chapeliers	4
Typographes, graveurs	4
Militaires, marins	4
TOTAL	4.344

FEMMES

Ménagères	46
Femmes sans profession	9
Couturières	4
Repassseuses	4
TOTAL	27

EN RÉSUMÉ :

Condamnés	4.344
Femmes	27
Prévenus des deux sexes	473
TOTAL	4.844

Ce nombre représente bien la population des prisons civiles au 31 décembre 1876.

Nous avons dit précédemment que le nombre des détenus s'élevait, au 31 décembre 1876 :

Pour les maisons centrales de l'Harrach et de Lambèse, à 1885 ;

Pour la maison centrale du Lazaret à 448 ;

Pour les prisons civiles, à 1844 ;

Soit au total, 3,844.

Ces nombres se décomposent comme suit :

Maisons centrales de l'Harrach et de Lambèse

Français et indigènes musulmans.....	4.647
<i>Etrangers</i>	238
	4.885

Maison centrale du Lazaret

Françaises et indigènes musulmanes.....	408
<i>Etrangères</i>	40
	448

Prisons civiles

Français et indigènes.....	4.629
<i>Etrangers</i>	482
	4.841

Le nombre des *étrangers* était réparti, comme suit, par nationalité d'origine :

RÉPARTITION par nationalité des étrangers détenus
au 31 décembre 1876

	Maisons centrales	Prisons civiles	Total
Etats allemands	89	9	98
Espagne.....	29	75	104
Italie	29	24	53
Maroc.....	29	22	51
Belgique.....	21	1	22
Tunisie	44	5	49
Angleterre	42	2	44
Suisse.....	5	4	9
Autriché	5	1	6
Russie	2	1	3
Danemark	4	3	4
Grèce	1	»	1
Autres pays d'Europe.....	»	6	6
Autres pays du monde.....	4	29	30
TOTAUX	238	182	420

MAISON CENTRALE DU LAZARET

Espagne.....	9	»	9
Italie.....	4	»	4
TOTAUX	10	»	10

Enfin, les détenus de tous les établissements pénitentiaires de l'Algérie étaient ainsi classés suivant la religion :

RÉPARTITION au 31 décembre 1876 suivant
la religion des condamnés

	Maisons centrales	Prisons civiles	Total
Catholiques	711	284	992
Protestants.....	30	49	49
Israélites.....	23	43	66
Mahométans.....	1.239	1.239	2.478
de religions diverses (prévenus) ..	»	229	229
TOTAUX.....	2.003	1.811	3.814

Derniers détails. — La situation numérique, au 31 décembre 1876, des détenus occupés et inoccupés dans les maisons centrales et dans les prisons civiles, était établie ainsi qu'il suit :

Etablissements	Occupés	Inoccupés	Total
L'Harrach et Lambèse.....	1.580	305	1.885
Lazaret.....	37	81	118
Prisons civiles.....	761	1.050	1.811

Parmi les détenus de l'Harrach, 355 étaient employés aux travaux extérieurs (exploitations agricoles) et 223 à la confection du crin végétal; — ceux de Lambèse étaient plus généralement employés à la confection des cordes et couffins en alfa (316), à l'entretien des routes (150) et à la confection des vêtements et chaussures (84).

Au lazaret, sur 37 prisonnières occupées, 25 étaient couturières, 12 étaient employées aux travaux intérieurs.

Enfin, dans les prisons civiles, 168 condamnés travaillaient sur les chantiers extérieurs, 329 se livraient aux travaux de sparterie.

COLONIE PÉNITENTIAIRE DE M'ZÉRA

La colonie pénitentiaire de M'Zéra reçoit les jeunes détenus condamnés par application des articles 66 et 67 du Code pénal.

Le mouvement des entrées et des sorties de cet établissement, pendant l'année 1876, est résumé comme suit :

Il restait au 1^{er} janvier 174 détenus, il en est entré pendant l'année, 34 ; — Ensemble 205.

Sur ces détenus, 9 sont décédés, 5 se sont évadés et 53 ont été libérés ; — Total des sorties 67.

Il restait donc, au 31 décembre 1876, 138 détenus ; ce chiffre offre une diminution de 38 détenus sur le restant de l'année précédente.

Colonisation

CENTRES CRÉÉS

Le peuplement de l'Algérie par les immigrants français ou naturalisés est, depuis 1871, le principal objectif de l'Administration centrale : voilà six ans qu'elle poursuit cette tâche ardue, puissamment secondée dans ses efforts par le Gouvernement métropolitain et par les Conseils généraux de la colonie, ainsi que l'attestent les lois des 21 juin et 15 septembre 1871, les décrets des 16 octobre 1871, 15 juillet 1874, et les récentes études auxquelles on s'est livré pour assurer aux concessionnaires toutes les garanties désirables en ce qui a trait à leur installation, à leur possession définitive et à leur sécurité.

Sans doute, les premiers villages, ceux dont la création remonte au début de la période actuelle, n'ont point tous atteint, dès l'origine, le degré de prospérité désirable : des causes diverses, au nombre desquelles il faut compter l'inexpérience d'un certain nombre d'immigrants, on

empêché leur développement régulier. Mais le temps des épreuves est passé : grâce aux efforts persévérandts qui ont été faits, la situation générale peut être aujourd’hui considérée comme très-satisfaisante. L’Administration a su, d’ailleurs, mettre à profit les leçons que donne la pratique des choses : elle s’est montrée, depuis quelques années, plus difficile dans le choix des attributions, et elle a pris les mesures nécessaires pour que les nouveaux colons trouvent, au moment même de leur installation, ce qui leur est indispensable : de l’eau, des communications assurées, des rues tracées, des lots délimités et un asile pour leurs enfants. De là un nouveau système, que les instructions données par le Gouverneur général ont tracé dans ce peu de lignes :

« Agrandir, partout où cela est possible, les territoires
« des centres anciennement créés, en leur adjoignant les
« terres que le séquestre, des transactions ou des échanges
« laisseront ou rendront disponibles, et partager ces exten-
« sions en lots de fermes, variant de trente à cent hecta-
« res, selon la qualité et la situation des terres ;

« Choisir de préférence, pour les nouveaux centres à
« créer, les emplacements sur les routes existantes, fré-
« quentées et pratiquables en toute saison, à proximité des
« points déjà occupés, de façon à grouper la colonisation,
« à éviter l’isolement nuisible à la sécurité, à aider aux
« transactions par des relations faciles, et à assurer l’ad-
« ministration par une action plus directe. »

L’œuvre du peuplement suit donc une marche régulière et progressive, et il est permis de dire que les résultats obtenus sont déjà considérables.

Voici, en effet, de 1874 à 1876 inclusivement, l’état des allottements qui ont été faits dans les trois départements :

1^o *Créations.* — Il a été créé 126 villages ou hameaux comprenant une superficie de 235,964 h. 18 a. 62 c., et allotis en 5,947 lots, savoir :

Lots industriels	984
Lots de villages	4.395
Lots de fermes	574
TOTAL ÉGAL	<u>5.947</u>

Il a été alloté, en outre, dans le département de Constantine, 188 lots de fermes sur 29 territoires azels dont la superficie totale embrassait 30,742 h. 88 a. 49 c. — Le nombre total de lots de fermes est donc de 574 + 188; — soit 759, et la superficie totale des terres concédées embrasse 266,674 h. 06 a. 84 c.

2^e *Agrandissements de centres.* — Les anciens centres de population qui ont reçu une augmentation de territoire sont au nombre de 25. L'ensemble des terres qui leur ont été affectées est de 22,457 hect. 54 ares 22 cent., divisés en 742 lots, savoir :

Lots industriels	425
Lots de villages	504
Lots de fermes	416
TOTAL	<u>742</u>

D'où il suit que l'ensemble des concessions de terres domaniales faites de 1871 à 1876 inclusivement, — soit pendant une période de six ans — est établi comme suit :

Nombre d'hectares livrés à la colonisation : 288,834 h. 64 ares 03 cent.

Nombre de villages et de hameaux créés	126	151
— d'anciens centres agrandis . . .	25	
NOMBRE de lots	{ Lots industriels	4.406
DISTRIBUÉS	{ — de villages	4.896
	{ — de fermes	4.059

Le tableau ci-après indique, par province et par territoire, avec la superficie des terres concédées, le nombre des lots distribués aux immigrants et aux familles algériennes.

ÉTAT récapitulatif des villages, hameaux et fermes créés ou agrandis de 1871 à 1876 inclusivement

PROVINCES	DÉSIGNATION DES TERRITOIRES	NOMBRE de villages, hameaux	SUPERFICIE (hectares)	Lots industriels	Lots de villages	Lots de fermes	TOTAUX
ALGER	Territoire civil (villages et hameaux).....	36	51.490 h,03,65	154	1.091	212	1.457
	Agrandissement des anciens centres.....	6	10.496 ,23,16	27	334	50	411
	Territoire militaire (villages et hameaux).....	4	11.409 ,77,40	23	273	30	326
	Agrandissement des anciens centres	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX	46	73.396 h,04,21	204	1.698	292	2.194
ORAN	Territoire civil (villages et hameaux).....	32	42.478 h,75,40	259	965	93	1.317
	Agrandissement des anciens centres.....	4	1.606 ,39,70	27	44	»	71
	Territoire de commandement (villages, hameaux ou fermes)	4	4.701 ,39,48	49	123	6	148
	Agrandissement des anciens centres	3	4.715 ,54,24	66	39	»	405
	TOTAUX..	43	50.502 h,05,52	374	1.471	99	1.641
CONSTANTINE	Territoire civil (villages, hameaux ou fermes).....	41	102.442 h,61,14	91	1.685	174	1.950
	Territoires allotis en fermes isolées.....	»	30.712 ,88,19	»	»	372	372
	Agrandissement des anciens centres.....	12	8.339 ,40,12	5	84	66	155
	Territoire de commandement (villages, hameaux ou fermes).....	9	23.438 ,61,85	435	258	56	749
	Agrandissement des anciens centres	»	»	»	»	»	»
	TOTAUX.....	62	164.933 h,51,30	531	2.027	668	3.226
RÉCAPITULATION							
PROVINCE D'ALGER.....		46	73.396 ,04,21	204	1.698	292	2.194
— D'ORAN.....		43	50.502 ,05,52	374	1.471	99	1.642
— DE CONSTANTINE.....		62	164.933 ,51,30	531	2.027	668	3.226
		151	288.831 h,61,03	1.106	4.896	1.059	7.061

Nous rappellerons, en terminant cette notice, que des concessions de terres domaniales en Algérie peuvent être accordées à des sociétés particulières, aux termes de l'article 44 du décret du 15 juillet 1874, ainsi conçu :

« Les sociétés qui s'engageraient à construire et à peu-
« pler, dans un but d'industrie ou de colonisation, un ou
« plusieurs villages, pourront recevoir des concessions de
« terres aux conditions fixées par le présent décret, mais
« à charge par elles d'en consentir la rétrocession au
« profit de familles d'ouvriers ou de cultivateurs d'ori-
« gine française. Les rétrocessions s'effectueront dans les
« délais qui seront stipulés par l'administration de con-
« cert avec les sociétés. »

Une concession de l'espèce a été faite à la société Bour-
lier et Cie : elle comprend le village d'Arbatach, situé
dans le département d'Alger, et dont le peuplement doit
être effectué dans le courant de novembre prochain.

D'autres Compagnies sont en instance pour obtenir,
dans les conditions spécifiées à l'article 44 précité, des
concessions d'une étendue plus ou moins considérable.

Population agricole

Propriétés rurales. — La superficie totale des propriétés rurales *europeennes*, en 1876, embrassait 984,654 hectares, savoir :

Province d'Alger	250.450 hectares
— d'Oran	294.944 —
— de Constantine	439.370 —

TOTAL 984.654 —

Ce nombre offre une augmentation de 406,964 hectares sur l'étendue des propriétés en 1875 et atteste l'extension rapide de la colonisation.

Le chiffre de la population agricole *européenne* s'élevait à 123,304 (hommes, femmes et enfants au-dessous de quinze ans) répartis comme suit :

	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL
Province d'Alger	20.674	15.984	18.455	55.113
— d'Oran.	45.598	44.580	14.953	42.431
— de Constantine.	10.096	6.977	8.987	26.060
TOTAUX.	46.368	34.541	42.395	123.304

En 1875, cette même population comptait 118,852 individus ; nous avons donc à constater pour 1876 une différence en plus de 4,452 habitants.

Quant aux *Indigènes*, leur population agricole comprenait 2,136,424 individus, et leurs propriétés couvraient 17,592,669 hectares.

Matériel agricole. — Le nombre et la valeur des instruments aratoires composant le gros matériel agricole des Européens et des Indigènes étaient estimés comme suit :

	Nombre d'instruments	Valeur du matériel
Européens.	62.958	9.927.405
Indigènes.	214.342	2.874.843
TOTAUX.	277.300	12.802.248

De l'examen comparatif de ces chiffres ressort la grande supériorité du matériel agricole employé par les Européens.

Voici quel était le nombre des principaux instruments employés :

DÉSIGNATION DES INSTRUMENTS	EUROPEENS	INDIGÈNES	TOTAL
Charrees.....	25.247	211 478	236.725
Hereses.....	16.408	1 430	17.838
Chariots.....	15.762	634	16.396
Faucheuses.....	547	4	551
Machines à battre.....	612	4	616
Tarares.....	3.086	60	3.146
Egrappoires.....	719	479	1.198
Egreneuses.....	577	253	830
TOTAU.....	62.958	244.342	277.300

Soit une augmentation de 44,037 sur le nombre des divers instruments employés en 1875 par les cultivateurs européens et indigènes.

Bétail. — Le nombre total des bestiaux (*chevaux, mullets, ânes, chameaux, bœufs, chèvres et porcs*) s'élevait à 45,007,104 têtes, dont 443,930 appartenant aux européens et 44,563,174 aux Indigènes, savoir :

RACES	EUROPEENS	INDIGÈNES	TOTAL
Chevaline	16 898	142.160	159.058
Mulassière.....	13.102	124.265	137.367
Asine	6.418	169.360	175.778
Chameaux.....	29	185.814	185.843
Bovine	122.882	1.036.801	1.159.683
Ovine	173.036	9.305.217	9.478.253
Caprine.....	54.954	3.598.593	3.653.547
Porcine.....	56.614	964	57.575
TOTAUX.....	443.930	14.563.174	15.007.104

Comparée à celle de 1875, cette situation accuse une augmentation sensible pour les races chevaline, mulassière et asine, et une diminution dans le nombre des bœufs, des moutons et des chèvres. Cette diminution tient à la pénurie des fourrages et aux ravages exercés dans le Sud par diverses épizooties.

Cultures et productions

Céréales. — Le nombre d'hectares ensemencés, en céréales, par les Européens et par les Indigènes, a été de 2,949,517,19 ; celui des récoltes, en quintaux métriques, de 18,319,714,54.

Voici, pour chaque espèce de produit, l'état général des ensemencements et des récoltes faits par les Européens et par les Indigènes :

SUPERFICIES CULTIVÉES PAR LES	QUANTITÉS RÉCOLTÉES		TOTAL	
	PAR LES			
	Européens	Indigènes		
Blé tendre	88.045.45	33.449.95	121.495.40	
Blé dur.	140.663.66	1.059.014.35	1.499.678.04	
Seigle	4.327.05	892.00	2.219.05	
Orge	101.865.40	1.371.463.80	1.473.328.90	
Avoine.	25.223.60	3.655.50	28.879.10	
Mais	5.466.96	15.446.50	20.643.46	
Fèves	7.487.80	54.564.07	61.748.87	
Bechna	8.445.45	33.409.25	41.554.70	
TOTAUX	377.624.77	2.574.892.42	2.949.547.49	
			3.268.333.32	
			15.051.381.22	
			48.319.714.54	

L'examen comparatif de ces chiffres donne, pour chaque espèce de culture, le rendement à l'hectare suivant :

	RENDEMENT A L'HECTARE des cultures	
	Européennes	Indigènes
Blé tendre.....	9 ^u ,12	6 ^u ,28
— dur	6 ,83	4 ,86
Seigle	8 ,94	5 ,50
Orge	9 ,34	6 ,53
Avoine	11 ,83	7 ,40
Maïs	9, 91	4 ,95
Fèves	9, 49	6 ,68
Bechna.....	15 ,04	7 ,67

Ce tableau indique le rapport qui existe entre la culture européenne et la culture indigène.

La différence dans les deux productions diminue à mesure que les indigènes adoptent notre mode de culture et nos pratiques agricoles.

Cultures industrielles

Vignes. — Le nombre d'hectares plantés en vignes dans les trois provinces s'élevait en chiffres ronds, en 1876, à 46,723, savoir :

Cultures européennes	42,869	hectares.
— indigènes	3,854	—

Ces cultures étaient ainsi réparties par province :

	Cultures européennes	Cultures indigènes
Province d'Alger.....	5.419 h.	3.274
— d'Oran	5.498	383
— de Constantine.....	2.252	497
	12.869	3.854

Les Européens ont récolté 221,436 hectolitres de vins (rouge et blanc).

En 1876, comme les années précédentes, il y a lieu de constater une certaine extension de la culture de la vigne, chez les Européens surtout : en 1875, en effet, la culture européenne n'embrassait que 42,482 hectares avec une récolte de 196,342 hectolitres ; soit une différence en plus, pour 1876, de 687 hectares dans la superficie complantée et de 25,423 hectolitres dans la récolte.

Pour favoriser encore le développement de cette culture par le débit, M. le Gouverneur général invitait, par une circulaire en date du 7 juillet 1875, MM. les Généraux divisionnaires à faire concourir les vins algériens, aux approvisionnements de l'armée.

En 1876, les acquisitions faites par l'Administration militaire, dans la province d'Oran, se sont élevées à 4,290 hectolitres, soit 52 p. 0/0 des approvisionnements de la Division.

Tabac. — Le nombre des planteurs européens, en 1876, a été de 4,935 ; leurs cultures couvraient 2,720 h. 40 et ont produit 3,050,676 kilogrammes de tabac en feuilles.

La culture indigène comptait 8,444 planteurs, 4,424 hectares et 2,055,253 kilogrammes de tabac récolté ; soit une augmentation sur les chiffres correspondants en 1875 de 755 planteurs, 732 hectares de superficie cultivée et de 8,544 kilogrammes dans la récolte.

Voici quelle était l'étendue des cultures dans chaque province .

	CULTURE EUROPÉENNE			CULTURE INDIGÈNE		
	NOMBRE de planteurs	SUPERFICIE cultivée	QUANTITÉ de tabac récolté	NOMBRE de planteurs	SUPERFICIE cultivée	QUANTITÉ de tabac récolté
Province d'Alger	1.243	HECT. 2.333	KILOG. 2.544.431	3.310	HECT. 2.209	KILOG. 1.509.387
— d'Oran..	19	31	31.725	76	48	48.500
— de Constantine	673	356	474.520	4.758	2.164	527.356
TOTAUX	4.935	2.720	3.050.676	8.444	4.421	2.055.253

Les provinces d'Alger et de Constantine sont celles où la culture du tabac est le plus répandue.

Coton. — Dans les provinces d'Alger et de Constantine, la culture du coton est complètement abandonnée ; dans celle d'Oran, où la variété dite longue-soie est seule cultivée, on ne compte plus que 86 planteurs *européens* et 294 hectares en exploitation.

Culture de l'olivier. — Les Européens ont récolté 41.343,795 kilogrammes d'olives ; ce chiffre offre une augmentation de 2.682,784 kilogrammes sur celui de l'année précédente. La quantité d'huile fabriquée a été de 30.463 hectolitres.

Les Indigènes, de leur côté, ont récolté 85.499,023 kilogrammes d'olives et fabriqué 252.807 hectolitres d'huile ; soit une augmentation sur les chiffres correspondants en 1875, de 5.259,714 kilogrammes d'olives et de 59.805 hectolitres d'huile.

Les cultures étaient ainsi réparties par province :

	CULTURE EUROPÉENNE		CULTURE INDIGÈNE	
	Quantité d'oli- ves récoltées	Quantité d'huile fabriquée	Quantité d'oli- ves récoltées	Quantité d'huile fabriquée
Province d'Alger .	3.362.248	7 591	36.254.481	101.063
— d'Oran .	520.145	675	4.279.190	2.739
— de Constantine.	7.461.432	21.897	47.665.352	149.005
TOTAUX . . .	11.343.795	30.163	85.199.023	252.807

On remarquera que la culture de l'olivier est beaucoup plus répandue dans les provinces de Constantine et d'Alger que dans celle d'Oran.

Sériciculture. — Après avoir occasionné de nombreux mécomptes par suite du manque de débouchés et de l'invasion dans le pays de quelques-unes des maladies qui ont sévi sur les vers à soie en France et en Italie, l'industrie séricicole était tombée à ce point qu'en 1875 le nombre des éducateurs algériens n'était que de 39 et que la quantité de graines mises à éclosion ne dépassait pas 4 kilogrammes.

Frappé de l'abandon de cette branche intéressante de notre production coloniale et désireux de la relever, M. le Gouverneur général a décidé, à la date du 2 mars 1876, l'attribution des primes d'encouragement suivantes :

Cocons frais, grosse race, 0 fr. 60 par kilogramme
id. japonais 0 fr. 40 id.

Les cocons doubles, fondus ou chiqués n'étant pas admis au bénéfice de la prime.

Une subvention de 3,000 francs, une fois payée, est accordée, en outre, à tout industriel qui établira dans de bonnes conditions de fonctionnement une filature d'au moins 4 bassines, mue par une machine à vapeur de la force de deux chevaux et munie de tous ses accessoires.

Ces primes, tant à la production qu'au filage, seront accordées pendant une période de trois années : 1876, 1877 et 1878 ; les filateurs seront tenus de conserver à leur établissement sa destination spéciale pendant une durée égale de trois années à partir de l'attribution de la prime.

Les primes accordées aux cocons destinés à la filature seront, en attendant que des établissements de cette nature fonctionnent en Algérie, payées à l'exportateur dans les ports d'embarquement sur le vu d'un certificat d'expédition délivré par le service de la Douane. Ce certificat spécifiera la qualité des cocons exportés *grosse race ou japonaise*.

En ce qui concerne les cocons de choix destinés au grainage, et qui demeureront par conséquent dans le pays, les primes seront payées à l'éducateur ou à l'industriel, sur certificat délivré par l'autorité locale spécifiant également la variété du produit : *cocons grosse race ou cocons japonais*.

L'institution de ces primes d'encouragement a déjà produit, la première année, des effets sensibles : les nouveaux essais tentés en 1876 ont beaucoup amélioré la situation, ainsi qu'il appert du tableau comparatif ci-après, indiquant les résultats des campagnes 1875 et 1876 :

DÉSIGNATION	1875	1876	EN PLUS	EN MOINS
Nombre d'éducateurs.....	39	150	111	»
Quantité de graines mises à éclosion.....	3k547	15k971	12k424	»
Quantités de cocons récoltés.....	4.075	6.456	2.081	35
Quantité de cocons vendus pour le filage...	2.538	5.268	2.730	»
pour le grainage	745	710	»	35k

Le prix moyen de vente par kilogramme a été de 3 fr. 89 c. pour les cocons destinés au filage, et de 4 fr. 42 pour ceux destinés au grainage.

Les indigènes n'ont encore tenté aucun essai sur la sériciculture.

Lin. — La culture du lin n'a pas encore acquis tout le développement désirable, faute d'usines où l'on puisse traiter les produits : — on s'y adonne plus particulièrement en vue d'obtenir de la graine, dont la vente est toujours assurée, et on abandonne volontiers aux bestiaux la paille, dont on ne saurait trouver l'emploi sur place. Mais il est à présumer que cette situation se modifiera bientôt : plusieurs industriels sont en effet venus en Algérie, ces temps derniers, dans le but de rechercher si la production et la préparation du lin pourraient servir à l'alimentation des manufactures du nord de la France.

Pendant l'année qui nous occupe, 4,024 planteurs européens et 153 indigènes se sont livrés à la culture du lin de Riga et du lin d'Italie : la culture faite par les Européens couvrait 5,304 hectares ; celle des Indigènes 254 seulement.

Le tableau ci-après indique le rendement de chaque espèce de culture.

		SUPERFICIES cultivées	RENDEMENT		
			en paille	en graines	en filasse
		hec.	k.	k.	k.
Culture européenne	Lin de Riga.	2.450	341 700	1.924.708	»
	— d'Italie..	2.854	1.294.050	1.570.007	14.825
	TOTAUX....	5.304	1.632.750	3.491.715	14.825
— indigène	Lin de Riga.	87	410	77.409	148
	— d'Italie .	164	104.400	107.002	1.200
	TOTAUX....	251	104.810	184.411	1.348
En résumé	Culture européenne	5.304	1.632.750	3.491.715	14.825
	— indigène..	251	104 810	184.411	1.348
	TOTAUX....	5.555	1.737.560	3 675.826	16.173

C'est dans la province d'Alger que cette culture est le plus pratiquée.

Mines et minières

Parmi les mines et minières reconnues en Algérie, 46 sont concédées et exploitées ; dans sept autres on fait des recherches en vertu de permis réguliers ; 3,648 ouvriers ont été employés, en 1876, aux fouilles et à l'extraction du mineraï.

Le tableau ci-après indique la situation de ces mines, leur nature et leur produit en tonnes, ainsi que le nombre des ouvriers employés.

SITUATION DE LA MINE		NATURE DE LA MINE	Nombre d'ouvriers employés	Production en tonnes
DÉPARTEMENT D'ALGER				
Mines concédées	Soumah	Fer	35	11.936
	Mouzaïa.	Fer et cuivre	»	34
	Gourayes	—	82	7.500
	Oued-Ikellalem (rive gauche).	Fer	20	500
	— (rive droite)	—	42	1.500
	Zaccar.	—	190	40.000
Mines non concédées	Djebel-Haddid.	—	62	1.550
	Kef el Ambeur et Novi.	—	»	1.000
	Qued Messelmoun	—	222	12.000
	Sakhamoudi.	Zinc et plomb	21	700
	Guerouma.	—	49	900
	TOTALS.		663	77.620

DÉPARTEMENT D'ORAN				
Mines concédées	Gar-Rouban	Plomb	64	403
	Ouled-Maziz	Zinc et plomb	30	242
	Beni-Saf	Fer	310	50.000
	Djebel Harouaria	—	220	48.000
Mine non concédée	Djebel Filhaoucen.	Zinc et plomb	15	1.300
	TOTALS.		639	99.615

SITUATION DE LA MINE	NATURE DE LA MINE	Nombre d'ouvriers employés	Production en tonnes
DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE			
Mines concédées			
Kef-oum-Theboul	Plomb	387	12.162
Aïn-Barbar	Cuivre	220	4.825
Kharizar.	Fer oxydulé	167	21.636
El-M'Kimen.	—	21	6.048
Aïn-Morkha (Mocta-el-Hadid).	—	1.471	366.446
Cap Cavallo.	Plomb, cuivre et fer	32	240
Mine non concédée . Euch-el-Bez .	Fer chromé	48	200
TOTaux		2.316	408.497
RÉCAPITULATION			
Département d'Alger		663	77.620
— d'Oran		639	99.615
— de Constantine		2.316	408.497
TOTaux		3.648	585.732

Ainsi, en 1876, il a été extrait des différentes mines en exploitation 585.732 tonnes de minerais (fer, cuivre, plomb, zinc, etc. etc.).

Le tableau suivant fait connaître la situation et la nature des gisements qui ont été l'objet d'une demande en autorisations de recherches ou d'exploitation pendant l'année 1876.

Autorisation de recherches de mines en 1876

SITUATION de LA MINE	NATURE de LA MINE	DATE de L'AUTORISA- TION	OBSERVATIONS
Terrains domaniaux de Djebel Bekal, près Djendeli, subdivision de Batna, département de Constantine.	Cuivre et autres métaux connexes.	17 janv. 1876	Recherches
Territoire de la commune indigène de Guelma, département de Constantine.	Antimoine, mercure et autres métaux connexes.	24 janv. 1876	Recherches
Forêt domaniale de l'Oued Arour, commune de Ténès, et forêt domaniale du Djebel Feldj, commune de Montenotte, département d'Alger.	Fer.	13 fév. 1876	Recherches
Immeubles privés à Tafraout, territoire du Djebel-Haddid, commune de Montenotte, département d'Alger.	Fer.	13 fév. 1876	Prorogation de l'autorisation accordée le 7 août 1873.
Terrains domaniaux au Col des Beni-Amran, du nom d'Ain-Oudrer, département d'Alger.	Fer.	28 fév. 1876	Recherches
Forêt domaniale du Djebel-Anini, département de Constantine.	Fer (minières)	13 mai 1876	Exploitation
Concession forestière Berton, Lecoq et Cie, au lieu dit El-Mellaha, département de Constantine.	Cuivre	5 avril 1876	Recherches
Bled-Azrif, douar de Boughau Kerm, département d'Alger.	Plomb argentifère et zinc	30 mars 1876	Pror ^o d'une autoris ^o de recherches

SITUATION de LA MINE	NATURE de LA MINE	DATE de L'AUTORISA- TION	OBSERVATIONS
Ravin rouge, dépar- tement d'Oran.	Combusti- bles minér.	1 ^{er} avril 1876	Pror ^g d'une aut. de rech.
Territoire des Oulad M'Rabet, cercle de Col- lo, département de Constantine.	Fer et autres métaux	29 juil. 1876	Recherches
Terrains domaniaux de Tarerbit, près Batna, département de Cons- tantine.	Fer, zinc, cui- vre et au- tres mét. connexes.	25 juil. 1876	Id.
Douar Taya, commune indigène de Guelma, département de Cons- tantine.	Antimoine, mercure et autres mét. connexes.	17 nov. 1876	Prorogation d'une au- torisation de recher.
Territoire de Karouba, arrondissement de Mostaganem, dépar- tement de Constantine.	Plomb et autres métaux connexes	12 déc. 1876	Id.

Le mouvement progressif de l'industrie minière ressort du tableau ci-après, qui présente la situation générale des principales mines en exploitation à la fin des années 1862, 1872 et 1876 :

	1862	1872	1876
Quantités extraites.....	202.968 q.	3.749.506 q.	5.857.325 q.
Valeurs de ces quantités	463.483 fr.	4.586.980 fr.	6.579.861 fr.
Nombres d'ouvriers em- ployés.....	233	1.688	(¹) 3.618

(1) Il y avait, en outre, 472 ouvriers employés à des travaux particuliers.

Si l'on compare entre eux les chiffres afférents aux années 1862 et 1876, on trouve que, au bout d'un espace de quatorze ans, la quantité de minerais extraits est environ vingt-neuf fois plus grande, qu'elle vaut quatorze fois plus, et que le nombre des ouvriers employés est quinze fois plus considérable.

La vive impulsion imprimée aux exploitations des mines de l'Oued-Messelmoun, du Zaccar, de Mocta-el-Hadid, de Beni-Saf et d'Aïn-Mokra a amené un accroissement très-sensible dans les expéditions des minerais de fer et de cuivre.

Voici quelles sont les quantités de minerais qui ont été exportées d'Algérie pendant ces dernières années :

	Fer	Cuivre	Plomb	TOTAL
1869.....	2 152.045	48	28.270	2 180.363
1870	1.694.290	650	34.965	1.729.905
1871.....	1.723.326	41	26.108	1.749.445
1872.....	3.911.895	1.108	35.135	3.948.138
1873.....	4.206.955	719	54.462	4.262.136
1874.....	4.602.728	4.928	30.497	4.638.453
1875.....	5.226.300	30.196	23.549	5.280.045
1876.....	4.568.124	63.724	16.146	4.647.994
TOTAUX.	28.085.663	101.384	249.132	28 436.179

L'examen comparatif des chiffres afférents aux années 1869 et 1876 démontre que, en une période de sept ans, l'exportation est près de 4400 fois plus considérable pour le cuivre et qu'elle a plus que doublé pour le fer, malgré la crise qui pèse actuellement sur l'industrie minière (minerais de fer), et dont il convient d'indiquer ici les causes principales.

A la suite de la guerre de 1870-1871, la plupart des Etats européens repritent, avec une prodigieuse activité,

les grands travaux dont les événements avaient suspendu l'exécution : on prolongea le réseau des voies ferrées, on construisit des tramways, et, dans la marine marchande comme dans la marine militaire, l'emploi de paquebots en fer se généralisa. Cet état de choses amena une augmentation considérable dans la consommation du fer et provoqua une hausse exagérée. Pour faire face aux besoins du moment, on créa, sur plusieurs points, de nouvelles usines et on doubla presque partout l'outillage des anciennes.

— C'était aller trop vite : la production devint, en peu de temps, très-supérieure à la consommation. La crise avait tout simplement changé d'aspect ; un fait nouveau, la substitution de l'acier au fer, notamment dans la construction et l'entretien des voies ferrées, vint l'aggraver : tout le vieux matériel étant remplacé par l'acier, les usines gardèrent à leur charge les rails en fer déjà construits. En même temps, il se produisit, à Berlin et à Vienne, une crise économique et financière, qui s'étendit sur toute l'Europe, et força un grand nombre de maîtres de forges à éteindre leurs hauts-fourneaux.

Jusqu'en 1876, l'Algérie avait échappé à la crise : l'Espagne étant depuis plusieurs années en pleine guerre civile, les mines de la Biscaye chômaient et les minérais africains alimentaient, à l'exclusion de tous autres, les usines à acier. Mais, depuis quelque temps, deux causes essentielles ont modifié cette situation : la pacification de l'Espagne, d'une part, et, d'autre part, la production des mines des Pyrénées-Orientales, mises en communication avec la mer et le réseau français par l'achèvement des chemins de fer de Perpignan à Prades. Il y a donc un arrêt dans la production algérienne, mais cet arrêt ne sera que momentané : la qualité supérieure de nos minérais de fer, chaque jour mieux appréciée, nous en donne le ferme espoir.

Travaux publics

ROUTES ET CHEMINS

L'ensemble des voies de communication comprend actuellement :

- 1^o 5 routes nationales,
 - N^o 1, d'Alger à Laghouat;
 - 2, de Mers-el-Kebir à Tlemcen;
 - 3, de Stora à Biskra;
 - 4, d'Alger à Oran;
 - 5, d'Alger à Constantine;
- 2^o 20 routes départementales qui s'embranchent sur les routes nationales et desservent les principaux centres ;
- 3^o 50 chemins vicinaux de grande communication ;
- 4^o Un certain nombre de chemins de petite communication et de chemins ruraux.

TRAVAUX NEUFS ET DE GROSSES PRÉPARATIONS

Les travaux d'utilité publique ont été menés avec activité. — En voici le détail :

I. — ROUTES ET PONTS

Les dépenses effectuées pour travaux neufs et grosses réparations en 1876, sur les fonds du budget de l'Algérie, se sont élevées à la somme de 1,456.358 fr. 49 cent. ainsi répartie :

DÉPARTEMENT D'ALGER

— 44 —

SERVICES	DÉPENSES	NATURE DES TRAVAUX
Ponts et Chaussées. Génie militaire	31.564 98 50.000 »	Pont sur l'Oued-el-Kébir. Amélioration de la route entre Boghari et Laghouat.
Ponts et Chaussées. Génie militaire	75.836 26 100.000 »	Ouverture de la route entre l'Oued-Djemaa et la limite Est du département d'Alger (dernières dépenses). Travaux divers entre Sakhamoudi et Aumale.
Voirie départementale	40.000 » 80.000 »	Pont sur le Chélib. Ouverture du chemin (subvention de l'Etat au département).
—	—	Amélioration du chemin (subvention de l'Etat au département).
Génie militaire	80.000 » 20.000 » 5.000 »	Ouverture d'une partie du chemin. Grosses réparations.
TOTAL	482.401 24	

DÉPARTEMENT D'ORAN

SERVICES	DÉPENSES	NATURE DES TRAVAUX
Route du port à la place d'armes	60.000 »	Travaux d'ouverture de la route.
Route de Mostaganem au Dahra	43.769 43	Id.
Chemin de Tlemcen à Mascara	100.000 »	Grosses réparations ; — Subvention de l'Etat au département.
— de Bel-Abbès à Daya.	49.998 19	Empierrement d'une lacune. — Subvention de l'Etat au département.
— de Tlemcen à Nemours.	57.284 64	Grosses réparations. — Subvention de l'Etat au département.
Génie militaire	2.585 »	Grosses réparations. — Subvention de l'Etat au département.
Voirie départementale	36.782 22	Travaux divers. — Subvention de l'Etat au département.
Génie militaire	13.245 »	Construction jusqu'au passage de la Tafna
Ponts et chaussées	35.000 »	Pont de l'Isser.
TOTAL	388.634 45	

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

SERVICES	DÉPENSES	NATURE DES TRAVAUX
Route nationale n° 3 de Stora à Biskra	182.386 86	Construction d'une partie de la route entre Constantine et Biskra.
n° 5 d'Alger à Constantine.	36.435 94	Règlement des travaux de l'entreprise, Guide à l'Ouest de Sétif.
Route de Bougie à Beni-Mansour.	100.000 »	Subvention de l'Etat pour les travaux d'ouverture entre Sidi Aïch et Akbou.
— de Bougie à Sétif	200.000 »	Travaux d'ouverture d'une section entre Kerata et Sétif.
— de Bône à la Calle.	1.800 »	Porte de ville à l'entrée de Bougie.
	65.000 »	Travaux d'ouverture.
TOTAL.	585.322 80	
Soit au total :		
Routes, chemins et Ponts		482.404 24
{ Alger		388.634 45
{ Oran		585.322 80
{ Constantine		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES.	1.456.358 49	

II. — DESSÉCHEMENTS ET IRRIGATIONS

Desséchements. — Il n'y a pas eu de grand travail de desséchement exécuté en 1876.
Barrages. — La construction des grands barrages réservoirs a donné lieu, en 1876, à une dépense de 443,498 fr. 26 cent., ainsi répartie par département :

	DEPARTEMENTS			TOTAL
	ALGER	ORAN	CONSTANTINE	
Barrage du Hamiz.	243,498 26	0	0	243,498 26
— de la Djidouïa	0	470,000 0	0	470,000 0
Total des dépenses.	243,498 26	470,000 0	0	443,498 26

Il a été affecté aux autres travaux destinés à recueillir ou à distribuer l'eau une somme de 83,563 fr. 74 cent., qui se répartit comme suit :

Département d'Alger	Canaux du Chélik	64,400	Canaux d'irrigation faisant suite au barrage de dérivation du Chélik, près d'Orléansville.
	Dérivation de l'Oued-Mokta	6,463 74	Amenée de l'eau de l'Oued-Mokta à Alger et dans le Sahel-Etudes
	Abreuvoir du Camp-des-chênes	1,000 0	Canal d'irrigation.
Département d'Oran. —	Canal de Raz-Mouila à Lalla Maghnia.	45,000 0	
	TOTAL.	83,563 74	

Soit pour l'ensemble des desséchements et irrigations une somme de 496,762 francs.

Aucune dépense de l'espèce n'a été faite, en 1876, dans le département de Constantine.

III. — PORTS, PHARES ET PANAUX

Aucune dépense n'a été faite pour construction de phares et fanaux ; la somme de 2,375,000 francs, consacrée à l'agrandissement ou aux réparations des ports, a été employée comme suit :

DÉPARTEMENTS	PORTS	DÉPENSES	OBSERVATIONS
ALGER	Alger	250.000 »	Prolongement de la jetée du nord.
	Ténès	6.705.57	Construction de blocs artificiels pour la réparation des jetées.
ORAN	Oran	543.294.43	Travaux divers aux jetées.
	Mostaganem .	75.000 »	Prolongement de la jetée débarcadère.
CONSTANTINE	Philippeville .	1.500.000 »	Grande jetée d'abri et traverses. — Dans le crédit est comprise une avance de 1,000,000 faite par la chambre de commerce.
	Total.	2.375.000 »	

IV. — TRAVAUX DE COLONISATION

Ces travaux comprennent : les travaux de voirie proprement dits pour l'assiette des villages à créer et pour les accès ; — ceux relatifs à l'alimentation en eau ; — la construction des édifices publics (mairie, école, église, réduit fortifié).

Ils sont exécutés, soit par le service des Ponts-et-Chaussées, soit par le Génie militaire. — L'ensemble des constructions a occasionné une dépense totale de 2,321,969 fr. 35 cent., savoir :

Travaux exécutés par	le service des Ponts	
	et chaussées . . .	2.108.363 04
	le Génie militaire . .	213.606 31
	Total égal.	2.321.969 35

Les crédits portés sous ce titre aux budgets de 1878 et de 1879 sont supérieurs aux chiffres des dépenses effectuées en 1876 et pendant les années antérieures.

On voit, par l'importance des sacrifices que l'État s'impose, non-seulement pour créer de nouveaux centres, mais aussi pour agrandir, améliorer et compléter les créations anciennes, quel rapide essor est donné à la colonisation algérienne (voyez page 90, l'état récapitulatif des villages, hameaux et fermes créés ou agrandis de 1871 à 1876 inclusivement).

V. — BÂTIMENTS CIVILS

Les dépenses se sont élevées à la somme de 432,204 francs, savoir :

DÉPARTEMENTS	TOTAL			Observations
	Alger	Oran	Constantine	
Eglises	150.000 ^(a)	50.000	50.000	250.000 (a) dont 100.000 fr. pour St-Augustin
Palais de justice	132.800	“	“	132.800
Bâtiments divers.	34.582	“	17.849	49.401
TOTAUX	314.382	50 000	67.819	432.204

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ETAT des dépenses faites pour Travaux publics (service extraordinaire) sur l'exercice 1876

Désignation des travaux	Alger	Oran	Constantine	TOTAX
1 Routes et Ponts	482.401 24	388.634 45	585.322 80	1 456.358 49
2 Desséchement et irrigations	314.762 ^b	185.000 ^b	^b	496.762 ^b
3 Ports, phares et fanaux	256.705 57	618.294 43	1.500.000 ^b	2.375.000 ^b
4 Travaux de colonisation	^b	^b	^b	2.321.969 35
5 Bâtiments civils	314.382 ^b	50.000	67.819 ^b	432.201 ^b
TOTAX	1.365.250 81	1.241.928 88	1.453.144 80	7.082.290 84

Travaux d'entretien

L'entretien des travaux publics de toute nature, en 1876, a coûté la somme de 3,726,044 fr 62 cent, ainsi répartie.

	DEPARTEMENTS			TOTAUX
	ALGER	ORAN	CONSTANTINE	
1 Desséchements et irrigations	92.836 90	34.977 36		97.442 02
2 Routes, ponts et chemins.	1.035.982 23	679.204 29	1.445.907 04	2.834.093 53
3 Ports, plages, quais et débarcadères	149.474.60	204.994 54	168.449 96	522.949 40
4 Bâtiments civils	91.455 61	24.050 44	31.839 49	147.045 74
TOTAUX.	4.369.449 54	943.226 60	1.413.338 48	3.726.044 62

Chemins de fer

I. — RÉSEAU ALGÉRIEN DE LA COMPAGNIE P.-L.-M.

L'exploitation des lignes d'Alger à Oran et de Philippeville à Constantine a donné, pour l'exercice 1876, les résultats suivants :

	RECETTES NETTES	DÉPENSES
Ligne d'Alger à Oran (426 kilomètres).....	4.769.073 62	3.322.879 64
Ligne de Philippeville à Constantine (87 kilomètres).....	1.939.402 23	1.439.290 99
TOTAUX.....	6.708.475 85	4.462.170 63

Les produits bruts de ces deux lignes s'élevaient ensemble à..... 6.733.035 46

En déduisant les détaxes, manutentions et subventions aux services extérieurs, soit..... 24.559 61

Il reste pour les recettes nettes effectives. .. 6.708.475 85
soit 13,076 fr. 95 par kilomètre.

Les dépenses générales ont été de..... 4.462.170 63
soit 8,698 fr. 19 par kilomètre.

PRODUITS NETS 2.246.305 22

En 1875, la recette kilométrique n'était que de 12,048 fr., la dépense kilométrique de 8,874 fr. et le produit net de 1,629,776 fr. 87 ; nous avons donc à constater, pour l'exercice 1876, une amélioration générale.

Le tableau comparatif ci-dessous fait connaître les résultats obtenus sur chaque ligne, en 1875 et en 1876 :

Désignation des recettes et dépenses	1875	1876	En plus
LIGNE D'ALGER A ORAN (426 kil.)			
Recettes de l'exploitation par kilomètre	9.319 91	11.195 01	1.875 10
Dépenses de l'exploitation par kilomètre	7.549 13	7.800 19	251 06
Recettes nettes de l'exploitation par kilomètre.	1.770 73	3.394 82	1.624 09
Rapport de la dépense à la recette brute.	81 p. 0/0	69,68 p 0/0	
LIGNE DE PHILIPPEVILLE A CONSTANTINE (87 kil.)			
Recettes de l'exploitation par kilomètre	25.409 93	22.291 97	3.417 96
Dépenses de l'exploitation par kilomètre.	15.347 55	13.095 29	2.252 26
Recettes nettes de l'exploitation par kilomètre.	10.062 38	9.196 68	865 70
Rapport de la dépense à la recette brute.	60,40 p 0/0	58,74 p 0/0	
en moins			

Sur la ligne d'Alger à Oran, nous constatons une amélioration du trafic, tandis que sur la ligne de Philippeville à Constantine, il y a une diminution de 3,417 fr. 96 par kilomètre sur les recettes brutes et de 865 fr. 70 sur les recettes nettes ; mais une diminution de 2,252 fr. 26 dans les dépenses faites sur cette dernière ligne compense à peu près les pertes du trafic.

C'est principalement sur les transports en petite vitesse que porte l'amoindrissement des recettes : le tonnage, qui avait été en 1875, de 124.222 tonnes. est descendu, en 1876, à 107,002 —

Différence. 17.220 —

Nous compléterons ces données statistiques par les constatations qui suivent :

Parcours kilométrique des voyageurs et tarif moyen perçu.

	LIGNE d'Alger à Oran	LIGNE de Philippe- ville à Constantine	
Nombre de voyageurs	696.716	166.689	
Recettes totales	1.964.966 85	393.941 80	
Nombre de voyageurs à 1 kilomètre .	32.540.669	6.377.642	
Tarif moyen par kilomètre	0 fr. 06038	0 fr. 06176	
Nombre de voyageurs à parcours entier	pour l'année par jour dans un train	76.386 209 51.033	73.306 200 50.370
Parcours moyen d'un voyageur . . .			
	47	38	

Tonnage des marchandises transportées à petite vitesse. —

Produit d'une tonne et tarif moyen perçu.

Tonnage	331.032	107.002
Produits	2.489.024 40	1.414.202 75
Produit moyen d'une tonne	7.519	13.22
Tonnage à 1 kilomètre	28.510 816	8.595.578
Parcours moyen d'une tonne	86	80
Prix moyen par tonne et par kilomètre.	0.08730	0.16453

Le nombre des animaux expédiés en petite vitesse a été:
Sur la ligne d'Alger à Oran, de 29.777 têtes, se décomposant de la manière suivante :

Chevaux	2.707
Bœufs	4.404
Veaux et porcs	2.341
Moutons	23.355
Total	29.777

Sur la ligne de Philippeville à Constantine, de 30,023 têtes, savoir :

Chevaux	206
Bœufs.	444
Veaux et porcs	434
Moutons.	29.542
 Total.	 30.023

II. — CHEMINS DE FER AUTRES QUE CEUX DE LA COMPAGNIE P.-L.-M.

En outre du réseau P.-L.-M., plusieurs chemins de fer sont actuellement exploités ; d'autres sont en construction ; d'autres, enfin, sont aux enquêtes et seront prochainement concédés ; on les classe comme suit : 1^o Chemins d'intérêt général ; — 2^o chemins d'intérêt local ; — 3^o chemins industriels ; — voici, au 1^{er} octobre 1877, la situation de chacun d'eux :

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

1. — *Chemin de Bône à Guelma* (90 kilom. ; — en exploitation). — Ce chemin a été concédé à la Compagnie des Batignolles, par décret du 7 mai 1874, pour 99 ans, qui courrent à partir du 7 mai 1877, avec garantie d'intérêt à 6 p. 0/0. — Il a été ouvert de Bône à Duvivier, le 1^{er} octobre 1876, et de Duvivier à Guelma, le 2 mai 1877.

Construit dans le principe comme chemin d'intérêt local, il est maintenant classé (loi du 26 mars 1877) parmi les chemins d'intérêt général ; — il sera incorporé, pour une bonne partie de son parcours, à la ligne centrale projetée entre la frontière de Tunis et celle du Maroc.

2. — *Chemin de Constantine à Sétif* (155 kilom. ; — en construction). — Concédé à MM. Joret et Cie, par loi du 15 décembre 1875, pour 99 ans, avec garantie d'intérêt.

Les projets de détail sont tous approuvés et l'exécution, déjà commencée depuis longtemps aux abords de Constantine et de Sétif, va être entamée sur toute la ligne, tous les travaux étant actuellement adjugés par lots à des entrepreneurs.

3. — *Chemin de Duvivier à Soukahras, avec prolongement jusqu'à Sidi El-Hamessi* (frontière de Tunisie).

4. — *Chemin de Guelma à la ligne de Constantine à Sétif, aux abords du Kroubs, en passant par Hammam Meskoutine.* — La concession de ces chemins, préparée à la fin de 1876, a été consacrée par la loi du 26 mars 1877. Cette loi renferme, en outre, la déclaration de l'utilité publique de leur établissement. — Les projets d'exécution ont été depuis lors l'objet d'études par la compagnie de Bône à Guelma, qui est concessionnaire, et vont être prochainement soumis, en partie, à l'administration.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

1. — *Chemin du Tlélat à Sidi-bel-Abbès* (50 kilomètres ; — en exploitation). — Ce chemin, concédé à MM. Seignette et Harding, par décret du 30 avril 1874, avec garantie d'intérêt de 6 0/0, est en exploitation depuis le 2 mai 1877. — Il est appelé à faire partie de la grande ligne centrale reliant la frontière de la Tunisie à celle du Maroc.

2. — *Chemin de la Maison-Carrée au Col des Beni-Aïcha* (48 kilomètres ; — en cours d'instruction). — L'instruction relative à l'établissement de ce chemin a été commencée en 1876 et continuée en 1877.

Le décret déclarant l'utilité publique de la première section comprise entre la Maison-Carrée et l'Alma est demandé avec instance et va sans doute être rendu à bref délai. — Après la déclaration d'utilité publique, les travaux de construction seront entrepris sans retard entre la Maison-Carrée et l'Alma, pendant que l'instruction con-

cernant la 2^e section (entre l'Alma et le Col des Beni-Aïcha) se poursuivra régulièrement.

La concession est faite à M. Joret par le département, moyennant une garantie d'intérêt de 6 p. 0|0 portant sur un capital de 5.880.000 francs. La garantie d'intérêt courra à partir du premier trimestre qui suivra la mise en exploitation totale ou partielle de la ligne, proportionnellement au nombre de kilomètres exploités.

3. — *Chemin d'Oran à Ain-Temouchent* (73 kilomètres ; — en cours d'instruction).

MM. Guntzberger et Cie se sont mis en instance, en 1876, pour obtenir la concession. Ils ont fait l'étude et produit l'avant-projet qui a été soumis aux enquêtes. Les dispositions de la convention à intervenir et du cahier des charges viennent d'être fixées de concert entre la Compagnie et le département. — L'affaire est actuellement soumise, à Alger, à l'examen de l'administration supérieure qui présentera très-prochainement, s'il y a lieu, le décret de déclaration d'utilité publique à la sanction du pouvoir central.

CHEMINS DE FER INDUSTRIELS

4. — *Chemin de Bône à Ain-Mokra* (32 kilom. ; — en exploitation). — Concédé en 1863 à la Société des Mines de Karezas (aujourd'hui *Mokta El-Haddid*). — Ce chemin qui sert à transporter les minerais jusqu'au port de Bône, a largement contribué au succès de l'exploitation. Il a été construit aux frais de la Société minière.

2. — *Chemin d'Arzew à Saïda* (170 kilom. ; — en construction). — A été concédé à la Compagnie Franco-Algérienne par décret du 29 avril 1874, sans garantie d'intérêt, mais avec privilége d'exploiter l'alfa sur une zone des Hauts Plateaux dont les limites définitives sont fixées par décret du 22 mars 1877.

La Compagnie Franco-Algérienne vient de soumettre à

l'administration le projet de prolongement sur les Hauts Plateaux, sur un parcours de 44 kilomètres, au-delà de Saïda.

Le chemin est à peu près terminé, entre Arzew et l'Oued Hammam, sur une longueur de 80 kilomètres environ. Les travaux se poursuivent au-delà.

3. — *Chemin de Mostaganem à Tiaret* (175 kilom. ; — en cours d'instruction). — M. Boyer est en instance pour obtenir la concession, sans garantie d'intérêt, mais avec privilége d'exploiter l'alfa sur les Hauts Plateaux, au sud de Tiaret, sur une étendue dont les limites ont été fixées dans les cercles de Tiaret et d'Aflou. Le décret de concession est actuellement soumis à l'examen du Conseil d'Etat.

4. — *Chemin de Milianah à Adelia* (8 kilomètres 600 mètres ; — en cours d'instruction). — Ce chemin est destiné à relier les mines du Zaccar à l'arrêt d'Adélia, sur le chemin d'Alger à Oran (P.-L.-M.).

L'avant-projet, dressé en 1876, vient d'être soumis à l'enquête. La société minière du Zaccar est en instance pour obtenir la concession sans garantie d'intérêt ; — Toutefois, l'Etat, le Département et la commune de Milianah sont disposés à concourir à la dépense de construction pour une somme totale de 260.000 francs, se répartissant comme suit :

Etat	160.000
Département	50.000
Commune de Milianah.....	50.000

OBSERVATIONS ADDITIONNELLES

Des études intéressantes ont été entreprises par l'administration et par les Compagnies dans diverses directions. Citons notamment celles relatives au chemin d'intérêt général de Mouzaïaville à Berrouaghia, exécutées par le ser-

vice des Ponts et Chaussées ; celles commencées par la C^{ie} Joret, entre le Col de Beni-Aïcha et Sétif, par la vallée de l'Isser, Beni-Mansour et Bordj-bou-Arréridj ; celles commencées par M. l'Ingénieur Pochet, pour MM. Dubouzet et Cie, entre Alger et Aumale, par l'Arba et la vallée de l'Oued-Djemmâa.

Enfin, nous terminerons cette notice en mentionnant l'étude qui vient d'être faite en vue de compléter la communication, par chemin de fer, de la frontière de la Tunisie à celle du Maroc.

Il est bien évident que cette ligne intérieure favorisera, dans la plus large mesure, le développement de la richesse publique sur toute l'étendue du territoire si elle est complétée, elle-même, par des lignes secondaires, dont les unes mettront l'artère principale en communication avec les meilleurs ports de la côte, tandis que les autres iront chercher au cœur du pays les éléments du trafic.

Cet ensemble de voies ferrées assurerait aux divers produits de la colonie, un écoulement rapide, faciliterait les échanges et, dans certains cas qu'on peut toujours prévoir, celiu par exemple, d'une insurrection ou d'une attaque contre nos frontières, permettrait de transporter, en quelques heures, sur le point menacé, les troupes et le matériel nécessaires à la défense.

De pareils résultats à obtenir dans l'intérêt de l'agriculture, de l'industrie et de la sécurité, devaient attirer l'attention du Gouverneur général. L'étude qui vient d'être faite sous son inspiration, par M. l'Inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur des travaux publics a conduit à reconnaître que le programme général, tel qu'il est tracé ci-dessus, est applicable en Algérie, en tirant parti de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, et en se bornant à compléter l'ensemble ;

La ligne centrale sera formée : 1^o des chemins aujourd'hui concédés entre la frontière de la Tunisie (El-Hemessi) et Duyvier, et entre Guelma et le Kroubs ; — 2^o de la partie du chemin de Bône à Guelma comprise entre Duyvier et

Guelma ; — 3^o du chemin du Kroubs à Sétif, actuellement en construction ; — 4^o d'un chemin à concéder entre Sétif et le chemin existant d'Alger à Oran ; — 5^o de la partie de ce dernier chemin comprise entre le point d'arrivée du chemin de Sétif et la gare du Tlélat ; — 6^o du chemin récemment ouvert entre le Tlélat et Sidi-bel-Abbès ; — 7^o et, enfin, d'un chemin également à concéder, entre Sidi-bel-Abbès et la frontière du Maroc, par Tlemcen et Lalla Maghnia.

Les deux sections entre Sétif et le chemin d'Alger à Oran et entre Sidi-bel-Abbès et la frontière du Maroc, viennent d'être l'objet d'enquêtes. Leur longueur, ensemble, ne dépassera pas 522 kilomètres et on pourra fractionner l'exécution, suivant l'urgence et suivant les ressources dont on disposera.

Les ports de Bône, de Philippeville, d'Alger, d'Arzew et d'Oran sont rattachés à la ligne centrale, telle qu'elle vient d'être définie. C'est là, déjà, une large satisfaction donnée aux besoins. — Les lignes de Bougie par la vallée de l'Oued-Sahel, de Constantine à Alger, par le Col des Beni-Aïcha, d'Orléansville à Ténez, de l' Hillil à Mostaganem (partie du chemin de fer de Mostaganem à Tiaret dont la concession est demandée), viendront compléter le rattachement de la ligne centrale aux ports de la côte.

Les lignes secondaires pénétrant dans le pays, jusqu'aux lieux de production ou jusqu'aux gisements de minérais, ont un caractère particulier de lignes industrielles. Celles qui, suivant les découvertes de mines ou suivant la demande des produits du pays sur le marché européen, se créeront en sus de celles déjà concédées, ne seront donc pas pour l'Etat une cause de dépenses. On peut compter d'ores et déjà au nombre de celles qui s'exécuteront prochainement, parce qu'elles sont concédées ou demandées en concession, sans subvention ni garantie d'intérêt, les lignes d'El-Guerrah à Batna, du sud sur Aïn-Oussera, de l' Hillil à Tiaret, de Bel-Abbès à Magenta, de Tlemcen à Sebdou. Le principal aliment de ces lignes serait l'alfa qui

a déjà motivé la construction du chemin d'Arzew à Saïda à laquelle on travaille activement.

En résumé, on voit que, pour réaliser le programme général du réseau des chemins de fer d'Algérie, ce n'est que de l'achèvement de la ligne centrale que l'Etat a pour le moment à se préoccuper.

Cet achèvement comporte l'établissement de plus de 500 kilomètres de railway, ce qui répond à une dépense considérable de 90,000,000 fr. par aperçu. Mais il faut remarquer qu'il suffira de garantir un minimum d'intérêt aux capitaux qui seront employés à la construction par les compagnies concessionnaires ; qu'on limitera comme on voudra l'importance de la garantie relative aux nouvelles sections à ouvrir, en échelonnant leur construction suivant les ressources disponibles ; et, qu'enfin, toute nouvelle ligne accroissant le trafic sur les lignes existantes diminuera la garantie relative à ces dernières, à mesure que l'on contractera des engagements nouveaux.

On trouverait encore aisément d'autres compensations qui réduiraient notablement, si on en tenait compte, l'importance réelle du chiffre de la garantie à prévoir pour les chemins projetés. Nous n'en citerons qu'une : Le réseau achevé permettra de diminuer l'effectif des troupes séjournant dans la colonie, en facilitant, ainsi qu'il a été dit plus haut, l'envoi rapide de forces suffisantes sur tout point qui serait menacé. Une réduction de 10,000 hommes seulement, sur l'effectif qui est actuellement de 50,000 hommes, produirait une économie de 10,000,000 de francs.

En somme, la réalisation du réseau général des chemins algériens dans un avenir prochain paraît praticable sans trop accroître les charges de l'Etat ; elle est, dès lors, très-désirable, car les résultats qu'on est en droit d'attendre, en ce qui concerne le développement de la colonie et l'accroissement de la richesse publique, sont considérables.

Commerce général. —

Douanes

—
1876

Nous extrayons de la statistique annuelle, publiée par le service des Douanes de l'Algérie, les renseignements qui suivent :

Recettes. — Les recettes de toute nature effectuées par le service des Douanes de l'Algérie, pendant l'année 1876, ont atteint le chiffre de 44,440,075 francs, savoir :

Droits et revenus du Trésor	6.472.096
Produits coloniaux	4.937.979
<hr/>	
TOTAL ÉGAL	44.440.075
Celles de l'année 1875 n'avaient pas dépassé	9.974.682
On se trouve donc en présence d'un excé-	
dant de	4.438.393
lequel représente une plus-value supérieure à 44,40 0/0.	

Ce résultat, d'autant plus significatif que l'exercice 1875 avait lui-même obtenu un avantage presque aussi considérable, témoigne tout à la fois de l'impulsion imprimée à la colonisation et des progrès incessants de bien-être parmi les classes laborieuses. Celles-ci ont vu leur nombre s'accroître d'une manière sensible, grâce à l'établissement de nouveaux centres agricoles et à l'activité qui a régné dans la plupart des branches de l'industrie coloniale. Les grands travaux en cours d'exécution ont aussi offert à l'immigration un puissant stimulant.

Le relevé suivant permet d'apprécier l'importance des perceptions par douane principale :

PRINCIPALITÉS	DROITS PERÇUS		Augmen tation	Diminu tion
	en 1876	en 1875		
Alger	4.507.649	3.863.535	644.114	»
Oran	3.763.455	3.363.464	399.691	»
Bône	1.860.458	1.804.232	56.226	»
Philippeville ...	978.813	940.451	38.362	»
TOTAUX	11.410.075	9.971.682	1.438.393	»
	Augmentation.....		1.438.393	

La province d'Alger se maintient au premier rang : sa part s'accroît de 644,114 fr. et équivaut à 40,6 0/0 du chiffre total des recettes.

Celle d'Oran conserve également la seconde place avec une augmentation de 399,691 fr. et un contingent représenté par 33,9 0/0. Enfin, la province de Constantine, toujours au dernier rang, s'enregistre avec un excédant de 94,588 fr. et concourt à l'alimentation des recettes dans la proportion de 25,5 0/0.

Importations. — Le mouvement général des marchandises importées dans la colonie, qui représentait, en 1875, une valeur de 192,358,426 francs, s'est élevé, pendant l'année dernière, au chiffre de 243,532,396 fr. De ces données ressort, au profit de 1876, un accroissement de 21,473,970 fr. Si, au lieu de faire porter la comparaison sur 1875, on remonte à 1873, c'est-à-dire à la période la plus favorisée au point de vue des importations, on trouve encore une amélioration de près de 6,800,000 francs. Dans un pays qui, comme l'Algérie, ne possède pas d'industrie proprement dite, une telle progression dans le chiffre des importations implique, suivant la remarque déjà faite au chapitre des recettes, un accroissement correspondant de bien-être et de la population.

Parmi les produits dont les arrivages se ressentent de cette situation favorable, nous citerons d'abord les tissus qui offrent, dans leur ensemble, une plus-value de 5,929,069 fr. uniquement due aux tissus de coton et de laine, et qui serait encore plus forte si ceux de chanvre et de soie n'étaient en décroissance de près de 1,704,000 fr. Dans la classe des denrées alimentaires, celles qui n'ont pas de similaires dans la production indigène ou qui n'y sont que faiblement représentées ont aussi contribué activement au développement des importations. C'est ainsi que les viandes salées, les graisses et les fromages, que les ports du Nord de la France expédient directement sur notre marché, sont en progrès sensible ; il en est de même des poissons de mer, du riz, des fruits frais et secs ; mais le contraire a lieu pour les fruits confits et oléagineux. On constate sur ces derniers une dépression de 240,281 fr. provenant d'une réduction équivalente dans les envois d'arachides, de noix et d'amandes, que nous font habituellement l'Espagne et la métropole. La farine de froment étant un article d'exportation, on pourrait, à première vue, interpréter d'une manière fâcheuse l'augmentation de 234,990 fr. qui ressort de la comparaison des quantités importées ; mais on est bientôt ramené à une appréciation plus exacte de la situation lorsqu'on se reporte au tableau des sorties. Là, en effet, les farines figurent avec un excédant supérieur de 79,910 fr. à celui que l'on remarque à l'entrée. Viennent ensuite, toujours dans la même catégorie de marchandises, le sucre raffiné et le café dont les prix ont éprouvé une hausse qui a provoqué la spéculation et déterminé, en grande partie, la plus-value de 748,104 fr. que présentent ces deux articles réunis ; puis les vins, dont les apports se soldent par un accroissement de 46,546 hectolitres, correspondant à une valeur de 420,347 fr. et dans lequel les provenances de France ont la plus large part. Le progrès n'est pas moins évident lorsqu'on considère l'ensemble des objets manufacturés, que la colonie tire surtout du marché métropolitain : c'est

ce que démontrent les nombreuses et importantes améliorations que l'on constate sur les savons, les bougies, les tabacs, la poterie, la faïence, la verrerie, le papier, les machines et mécaniques, les ouvrages en bois, les meubles et autres articles. — Mais ce qui mérite surtout d'attirer l'attention, parce qu'on y trouve une preuve de l'activité imprimée aux travaux d'utilité publique, c'est la progression rapidement croissante suivie par l'importation des matières que ces travaux absorbent ; elle se traduit par un excédant de 4,532,649 fr. pour les matériaux, de 2,069,276 fr. pour les métaux bruts ou ouvrés, et de 186,450 fr. pour les bois bruts ; les arrivages de bois sciés perdent, il est vrai, environ 204,300 fr.

Nous devons ajouter à cette énumération les huiles de graines grasses, dont l'usage se vulgarise tous les jours et qui doivent à cette circonstance l'excédant de 703,689 fr. qui se dégage à leur profit.

En dehors des tissus de chanvre, de ceux de soie dont l'industrie traverse une crise pénible, des fruits oléagineux et des bois sciés, les produits qui ont fourni à notre commerce d'entrée un contingent sensiblement moindre qu'en 1875 sont : Le sucre brut, dont le déficit se lie à l'excédant constaté sur la matière achevée, les huiles d'olives et le safran. L'importation des eaux-de-vie et des peaux préparées s'est également ralentie, mais la faible valeur relative des diminutions qu'elle présente leur ôte toute importance.

Exportations. — Le mouvement général des marchandises exportées par les différents ports de l'Algérie, en 1876, s'exprime en valeur par 466,530,584 francs. Cette branche de notre commerce d'échange n'était représentée, en 1875, que par 443,932,422 francs, soit, en faveur de l'exercice écoulé, une plus-value de 22,598,159 francs. C'est là un résultat d'autant plus avantageux que l'exportation coloniale est alimentée presque en totalité par les produits du sol et de l'industrie du pays.

Le fait le plus saillant de la période consiste dans le

développement acquis par les expéditions de céréales : évaluées, en 1875, à 32,890,704 francs pour le blé, l'orge et l'avoine réunis, elles passent à 49,477,539 en 1876, d'où un excédant de 16,286,835 francs, auquel vient s'ajouter celui de 344,900 francs qu'on remarque sur les farines, dont la production s'est notablement accrue par suite de la réouverture de plusieurs usines qui avaient dû, l'année dernière, suspendre leurs travaux.

Après les céréales, et parmi les produits agricoles, viennent les fruits secs, en excédant de 1,835,422 francs, alors que les fruits frais subissent une réduction de 406,480 francs ; puis les fourrages qui, malgré l'importance des livraisons effectuées en 1875, obtiennent une amélioration de 9,635 quintaux correspondant à une valeur de 38,539 francs. Les expéditions de bestiaux ont eu une grande importance : elles ont porté sur un effectif de 42,325 bœufs, 387,383 moutons et donné lieu à une augmentation de valeur de 2,260,059 francs, sur laquelle plus de 1,956,000 francs reviennent à la race bovine. Si, des animaux nous passons à leurs produits et dépouilles, nous constatons sur le suif brut un excédant de 35,596 francs, et sur les os, sabots et cornes, une diminution insignifiante. Il en est tout autrement de celles qui frappent les peaux brutes et les laines en masse ; pris ensemble, ces deux articles fléchissent de 3,044,908 francs, ce qui s'explique, d'une part, par les ravages causés par l'épizootie qui a sévi pendant l'hiver de 1874-1875, d'autre part, par les bas prix des laines et par la mauvaise qualité de celles qui ont fait l'objet des premiers envois. L'exportation des matières propres à l'industrie a suivi une marche progressive. Ainsi pour l'alfa, les demandes de la France et de l'Etranger ont atteint, en 1876, une valeur de 8,844,230 francs, avec une augmentation de 242,070 francs sur le chiffre de l'année précédente. Limitée jusqu'à présent à la province d'Oran, l'exploitation de cette plante commence à s'étendre à celles d'Alger et de Constantine dont les envois passent, d'une année à l'autre,

de 2,859 à 8,064 quintaux. Comme l'alfa, le crin végétal et la feuille dont on l'extractit ont donné lieu, pendant l'année, à de nombreuses transactions ; elles s'expriment en valeur par 2,249,492 francs et excèdent de 417,089 francs le chiffre si élevé des affaires traitées en 1875. De leur côté, les produits forestiers, liège brut et écorces à tan, offrent ensemble une plus-value supérieure à 2,573,000 francs. Une grande amélioration s'est également produite dans l'état de l'industrie séricicole et de celle des salaisons : la cause en est dans les encouragements accordés à l'une, et dans l'abondance de la pêche, qui a alimenté l'autre.

Indépendamment de ceux que nous avons déjà eu occasion de mentionner, les produits dont l'exportation a fléchi d'une manière sensible sont : les légumes, qui ont eu à souffrir d'une sécheresse prolongée ; les tabacs en feuilles et fabriqués, qui doivent la diminution de 4,788,782 fr., qui les affecte, au rendement inférieur de la récolte et au resserrement du débouché que l'Espagne offre au commerce interlope ; le coton et le lin, dont la culture perd chaque jour du terrain ; les huiles d'olive, les ouvrages en bois, et enfin les minerais de plomb et de fer qui, à l'inverse de ceux de cuivre, accusent de fortes réductions. Forcé de ralentir ses travaux par suite de l'avilissement des prix résultant de la crise que traverse l'industrie des fers, l'important établissement de Mokta-El-Haddid n'a pu livrer au commerce extérieur que 358,335 tonnes de minerais, quantité inférieure de 47,745 tonnes aux expéditions de l'année précédente. Les gisements de la province d'Oran, dont un, celui de Béni-Saf, est entré pendant l'année dans la période de pleine exploitation, ont, au contraire, presque doublé le chiffre de leur production.

Navigation. — Les transports effectués, entre la colonie d'une part, la France et l'Etranger de l'autre, ont exigé à l'entrée l'emploi de 4,788 navires de toute nature et de toute nationalité, jaugeant ensemble 4.141.062 tonneaux et montés par 74.384 hommes. En comparant ces données à celles de l'année précédente, on obtient une différence

en plus de 149 navires, à laquelle correspond une double augmentation de 85.531 tonneaux dans la contenance, et de 3.547 hommes dans l'effectif des équipages. Les principales marchandises auxquelles doit être attribué le surcroît d'activité qui s'est manifesté dans cette branche de notre commerce maritime sont : Les bois bruts, les matériaux, les métaux, les tissus, les vins et les denrées coloniales.

La part de la France dans le mouvement des entrées se traduit par 1.595 bateaux comprenant 683.518 tonneaux et 40.516 marins ; c'est, comparativement à l'année 1875, un excédant de 35 navires, de 48.550 tonneaux et de 4.897 hommes d'équipage. Nous devons constater l'importance croissante des relations entretenues avec les ports français de l'Océan ; leur part augmente de 95 bateaux jaugeant, ensemble, 44.440 tonneaux, pendant que celle des ports français de la Méditerranée subit une réduction de 60 navires, du port de 25.890 tonneaux. Quant aux ports étrangers, ils contribuent à l'amélioration générale dans la proportion de 114 navires jaugeant, ensemble, 66.984 tonneaux, et montés par 4.650 hommes ; cela équivaut, sous le rapport du tonnage, à plus de 78 010 de la plus-value afférente à l'année 1876.

A la sortie, le trafic colonial a occupé 4 714 navires jaugeant ensemble 4.149.806. tonneaux et montés par 72.667 hommes. Ces chiffres présentent, dans leur comparaison avec ceux de 1875, une augmentation de 157 navires, 78.413 tonneaux et 4.858 marins. Ici, comme à l'entrée, la part des ports français de l'Océan et des ports étrangers s'élève dans de fortes proportions, tandis que celle des ports français de la Méditerranée fléchit dans une mesure également très-sensible.

Cabotage. — Les transports effectués par la voie du cabotage pendant l'année 1876 s'expriment par un poids de 445.005 quintaux ; les opérations de l'espèce, accomplies en 1875, ayant atteint le chiffre de 591.550 quintaux, il en résulte, au préjudice de la période dont nous

analysons les résultats, une diminution de 140.545 quintaux. Les ports qui ont vu leur mouvement décroître dans une forte mesure sont : A l'entrée, Nemours, qui n'a dirigé sur Oran que fort peu de céréales ; Bougie, Arzew et les quatre bureaux principaux ; à la sortie, Oran, Arzew, Mers-el-Kebir, Philippeville et Djidjelty.

Les produits qui forment la base des échanges effectués sous le régime du cabotage consistent toujours en denrées alimentaires, céréales et matériaux.

Pêche du corail. — Un décret, en date du 19 décembre 1876, modifiait, ainsi qu'il suit, celui du 4^{er} juin 1864, réglant l'exercice de la pêche du corail sur les côtes de l'Algérie :

« Il n'y aura plus, à l'avenir, que deux catégories de pêcheurs de corail : les Français indigènes ou naturalisés « exonérés de tous droits et les Etrangers payant patente « (art. 2).

« Pour être admis à la gratuité de la pêche, les bateaux devront avoir été construits en France ou en Algérie, ou être francisés ou appartenir à des Français ou naturalisés ; les patrons et les trois quarts au moins de leurs équipages devront être Français indigènes ou naturalisés (art. 3). »

Aux termes d'un nouveau décret, en date du 24 septembre 1877, les dispositions qui précèdent ne seront appliquées qu'à compter du 5 juillet 1878.

La pêche du corail s'est exercée, en 1876, au moyen de 225 bateaux, dont 164 français et 61 étrangers.

Les expéditions de corail effectuées dans le courant de l'année 1875 avaient atteint un poids de 34.785 kilogrammes et une valeur de 1,043,550 francs ; celles de 1876 n'ont pas dépassé 33,028 kilogrammes, représentant une valeur de 990,840 francs ; c'est, au détriment de cette dernière période, un déficit de 1,757 kilogrammes, ou de 52,740 francs.

Les tableaux ci-après indiquent le mouvement commercial de la colonie en 1875 et 1876. — Le commerce général y figure seul, tant pour les importations que pour les exportations :

ÉTAT comparatif des valeurs des principales marchandises importées (Commerce général).

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS	EXERCICE 1876		EXERCICE 1875	
		Quantités importées	Valeurs officielles	Quantités importées	Valeurs officielles
Viandes salées	Kilog.	678.295	474.807	538.555	376.989
Fromage de toute sorte	—	1.298.255	908.779	1.225.834	858.084
Graisses (saindoux)	—	809.042	404.506	729.470	364.735
Poissons de mer secs, salés ou fumés	—	1.320.052	464.010	1.483.932	236.786
Farines de toute sorte	—	2.056.400	719.740	1.585.000	484.750
Riz en grains	—	2.422.989	849.196	2.047.409	818.844
Pommes de terre	—	8.567.486	514.049	9.090.708	545.442
Légumes secs et leurs farines	—	2.056.890	514.223	2.436.334	534.084
{ Frais	—	4.197.333	1.305.106	5.306.688	1.228.913
Fruits de table	—	2.909.480	1.809.690	2.776.149	1.777.689
{ Secs ou tapés	—	912.031	716.046	1.268.687	956.327
{ Oléagineux	—	78.441	77.291	96.044	94.846
{ Confit	—	1.142.622	685.573	1.526.161	915.697
Sucre:	—	8.386.412	10.063.694	8.418.473	9.742.468
Café	—	3.134.404	3.169.727	2.601.269	2.743.149
Poivre et piment	—	371.616	520.262	382.616	535.662
Tabac en feuilles	—	1.560.948	3.590.180	1.543.293	3.549.574
Huile d'olive	—	996.214	796.971	1.567.599	1.254.079
 Huile de graines grasses	Kilog.	2.771.886	2.217.509	1.892.278	1.513.820
Bois à construire . . . { Bruts ou équarris	Stère	24.248	606.200	16.802	420.050
{ Sciés	M ³ de long	2.545.487	4.277.747	2.964.076	1.482.037
Safran	Kilog.	2.083	104.450	4.485	224.300
Houblon	—	36.518	45.648	33.551	41.939
Matériaux de toute sorte	Valeur	»	3.481.319	»	1.648.700
Houille	Quintal	676.560	1.014.840	671.513	1.007.270
Fonte, fers et aciers	Kilog.	16.769.048	5.150.258	9.134.539	4.066.356
Savons, autres que ceux de parfumerie	—	6.906.937	4.144.162	5.835.052	3.501.031
Acide stéarique ouvré	—	941.648	4.558.240	761.135	3.805.675
Tabac fabriqué	—	296.592	1.898.189	269.559	1.725.178
{ Vins de toute sorte	Hectol.	425.974	9.592.135	409.428	9.171.788
{ Boissons	—	35.000	1.990.000	35.592	2.107.424
Poterie de terre grossière	Kilog.	1.556.210	367.015	1.763.360	287.267
Faïence, porcelaine et grès commun	—	949.967	1.324.672	829.680	784.623
Verres et cristaux	Valeur	»	4.974.354	»	4.747.646
{ de coton	—	»	56.402.953	»	50.420.754
{ de chanvre	—	»	5.371.460	»	6.255.792
{ de laine	—	»	10.430.888	»	8.782.926
{ de soie	—	»	3.351.554	»	4.168.314
Papier et carton	Kilog.	1.987.777	4.279.485	1.599.423	2.786.373
Peaux préparées et ouvrées	Valeur	»	10.766.838	»	10.954.503
Cordages et filets	Kilog.	748.818	775.084	708.496	708.924
Machines et mécaniques	Valeur	»	2.627.731	»	1.013.648
Cordages en métaux	—	»	5.548.892	»	4.563.518
Mercerie	—	»	1.809.902	»	1.816.287
Ouvrages en bois de toute sorte	—	»	1.465.977	»	900.531
Meubles	—	»	1.920.731	»	1.002.392
Effets à usage	—	»	8.378.413	»	8.264.017
Autres marchandises	—	»	33.572.800	»	30.167.525
 TOTaux			243.532.396		192.358.426

— 138 —

— 139 —

**ÉTAT comparatif des valeurs des principales marchandises
exportées (Commerce général.)**

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉS	EXERCICE 1876		EXERCICE 1875	
		Quantités exportées	Valeurs officielles	Quantités exportées	Valeurs officielles
Bêtes					
de somme	Nombre	310	89.770	502	482.985
bovines	—	12.325	2.463.920	2.592	507.501
à laine	—	387.383	7.747.660	372.201	7.444.020
Sangsues	le 1,000	266	7.980	1.683	50.490
Peaux brutes de toute sorte	Kifog.	1.275.769	2.311.889	1.510.169	2.792.205
Laines en masse		10.026.425	17.546.244	11.490.192	20.107.836
Soies de toute sorte	—	18.731	465.539	6.849	101.344
Cire non ouverte	—	82.818	165.636	81.743	163.486
Graisses (suif brut)	—	218.539	120.496	153.817	84.600
Poissons de mer secs, salés ou fumés	—	5.906.834	3.544.100	4.535.500	2.721.300
Corail brut	—	33.028	990.840	34.785	1.043.550
Os, sabots et cornes de bétail	—	1.282.259	191.968	1.248.333	195.919
Céréales	Quintal	1.087.284	28.595.569	707.830	18.615.929
Froment	—	10	150	10	150
Seigle	—	803.634	16.072.680	678.963	11.338.682
Orge	—	176.829	4.509.140	115.135	2.935.943
Avoine	—	61.745	1.234.900	46.000	920.000
Pain et biscuit de mer	Kilog.	3.832	958	6.375	1.594
Légumes secs et leurs farines	—	7.310.690	1.827.673	10.039.124	2.509.781
Fruits de table	Frais.	—	—	—	—
Secs ou tapés	—	3.620.864	1.769.067	4.420.950	2.175.247
Tabac en feuilles ou en côtes	—	4.267.425	3.104.237	2.258.444	1.269.415
Huile d'olive	—	5.003.888	5.003.888	5.638.411	5.638.411
Liège brut	—	2.415.444	2.415.444	2.924.653	2.924.653
Joncs et roseaux	—	4.352.513	5.223.016	3.139.143	3.766.972
Lin	—	58.761.535	8.814.230	57.147.732	8.572.160
Coton en laine	—	3.429.167	2.571.875	3.996.496	2.997.372
Feuilles de palmier nain	—	75.326	150.652	350.297	700.594
Crin végétal	—	4.011.683	151.752	388.731	58.310
Garance	—	8.390.960	2.097.740	8.296.373	2.074.093
Ecorces à tan	—	1.103	441	151	60
Légumes verts	—	19.046.734	3.809.347	13.460.429	2.692.035
Fourrages	—	4.988.944	298.341	2.083.523	312.529
Drilles	Valeur	8.837.871	353.515	7.874.391	314.976
Marbres en blocs ou en tranches	Kilog.	155.650	10.896	28.244	1.977
Minerais	Quintal	4.568.124	7.308.998	4.660.269	7.456.430
de fer	—	63.724	637.240	30.196	301.961
de cuivre	—	16.146	726.570	23.549	1.059.707
de plomb	—	—	387	1	45
Plomb, métal brut	—	—	—	—	—
Tabac fabriqué	Kilog.	290.694	1.860.442	471.047	3.014.701
Vins de toute sorte	Hectol.	4.382	109.571	4.829	109.832
Ouvrages en bois	Valeur	—	2.004.643	—	3.010.167
Objets de collection hors de commerce	—	—	119.285	—	153.276
Autres marchandises	—	—	29.736.515	—	23.059.278
TOTAUX		166.530.581		143.932.422	

Le mouvement général du commerce, en 1876, se résume donc comme suit : *Importations*, 243,532,396 fr. ; — *Exportations*, 166,530,580 fr ; — soit, au total, 380,062,977 francs.

Au nombre des marchandises exportées et qui figurent sous la rubrique « jones et roseaux » dans le tableau ci-dessus, nous devons citer l'ALFA, graminée très-répan-due dans le Tell, et qui couvre les 7/10^{es} des Hauts-Plateaux. On fait avec ses tiges toute espèce d'ouvrage de sparterie : corbeilles, paniers, tapis, sacs, même des cordes et des câbles. Mais ce qui lui donne une valeur bien autrement importante, c'est la pâte qu'il fournit pour la fabrication du papier.

L'alfa se trouve également, et en quantités considérables, en Tunisie, en Egypte et dans l'île de Malte. Ses produits, particulièrement recherchés par l'Angleterre, étaient, il y a peu d'années encore, livrés au commerce par l'Espagne, exclusivement ; mais, depuis 1868, les Algériens ont songé à tirer profit de ce précieux textile, et ils l'exportent aujourd'hui sur une assez grande échelle.

— Voici, du reste, l'état des livraisons faites par la colonie aux marchés anglais :

1868	2.762	tonnes	1872	28.680	tonnes
1869	3.487	—	1873	25.500	—
1870	29.500	—	1874	37.546	—
1871	45.374	—	1875	44.350	—
			1876	40.922	tonnes

En 1875 et 1876, il a été, en outre, expédié de différents ports d'Algérie, en France, en Espagne, en Portugal et en Belgique, 33,289 tonnes, savoir : 15,452 en 1875, et 17,837 l'année suivante. — Le chiffre actuel de l'exportation pour tous pays s'élevait donc, en 1876, à 58,759 tonnes, et ce chiffre ne pourra que s'accroître lorsque les lignes ferrées, en construction ou en projet, seront achevées.

Nous terminons cet aperçu par le résumé du mouvement commercial de l'Algérie depuis la conquête.

Commerce général de l'Algérie depuis 1830.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS :

PÉRIODES	COMMERCE GÉNÉRAL		
	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS	TOTAUX
1830 à 1840	450.600.000	20 800.000	471.400.000
1840 à 1850	719.000.000	36.800.000	755 800.000
1850 à 1860	1.255.300.000	292.700.000	1 548.000.000
1860 à 1865	808.400.000	311.900.000	1.120.300.000
1865 à 1870	917.946.171	504.382.610	1.422.328.781
1870 à 1877	1.373.624.771	1.012.792.819	2.386.414.590
TOTAUX .	5.224.867.942	2.179.375.429	7.404.243.371

Soit, au total, depuis 1830, une somme qui dépasse sept milliards.

CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ CHEZ
LES INDIGÈNES

SITUATION AU 1^{er} JUILLET 1877

Les travaux des Commissions d'enquête ont porté, depuis 1874 jusqu'au 1^{er} juillet 1877, sur 80 territoires ; — les opérations sont résumées dans les tableaux ci-après :

DEPARTEMENTS		TERRITOIRES soumis aux opérations	CONTENANCE approximative des territoires
Alger		24	465 180
Oran		29	171.805
Constantine		27	131.918
TOTAUX		80	468.903

	ALGER	ORAN	CONSTANTINE	TOTAL
Nombre d'hectares délimités;.....	155.499	159.203	117.520	432.222
Nombre de lots constatés — constitués	29.067	44.527	3.194	46.788

Le nombre d'hectares *délimités* dans les trois départements, au 1^{er} juillet 1877, s'élève, on le voit, à 432,222, soit, en moyenne et par an, 123,492 hectares.

Le nombre total des lots *constatés* (propriétés privées) est de 46,788 ; — celui des lots *constitués* (propriétés collectives) est de 48,976. — Voici, par département, et depuis 1874, le détail des opérations :

CONSTITUTION
DE LA
PROPRIÉTÉ CHEZ LES INDIGÈNES

Application de la loi du 26 juillet 1873

TABLEAU des opérations exécutées par les Commissions d'enquête pour l'application de la loi du 26 juillet 1873, relative à l'établissement et à la conservation de la propriété en Algérie.

CARACTÈRE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ	DÉSIGNATION des Territoires soumis aux opérations d'enquête.	CONTENANCE approximative HECTARES	SITUATION AU		
			ARRONDISSEMENTS	DATE du commencement des Travaux	DÉPARTEMENT
					D'ALGER
Hamman-Melouan (<i>fraction de Melouan</i>) Propriété privée. — Constatation	3.179	Alger	21 janvier 1874	3.179 481	4 ^{er} JUILLET 1877
Sobalhia Propriété privée. — Constatation	5.562	Milanah	3 février 1874	5.562 23	SITUATION DES TRAVAUX
Zeboudjett-el-Ouost Propriété privée. — Constatation	11.000	Orléansville	10 février 1874	11.000 4.400	d'hectares dé- limités de lots constatés de lots constitués
Sidi-Naceur Propriété privée. — Constatation	9.646	Alger	16 février 1874	9.646 1.900	On procède à la traduction du procès-verbal d'enquête (art. 13 de la loi). Le dossier sera prochainement soumis à la formalité du dépôt.
Mouzaïa (<i>partie comprise dans la commune de Mouzaïaville</i>). Propriété privée. — Constatation	2.840	Alger	21 février 1874	2.840 745	Travail entièrement terminé. Les titres de propriété ont été délivrés aux ayants-droit.
Oued-Deurdeur Propriété privée. — Constatation	5.692	Milanah	10 avril 1874	5.692 569	Travaux terminés sur le terrain. L'établissement du dossier est en cours d'exécution.
Hamman-Melouan (<i>fractions du Code El-Bakari, d'Amroussa, des Beni-Kina et de Toffaha</i>). Propriété privée. — Constatation	4.565	Alger	18 octobre 1874	4.565 1.551	On procède à la traduction du procès-verbal (art. 13). Le dossier sera prochainement soumis à la formalité du dépôt.
Tafout Propriété privée. — Constatation	11.000	Orléansville	4 novembre 1874	11.000 1.445	Travail entièrement terminé. Les titres de propriété ont été délivrés aux ayants droit.
Beni-Boukri Propriété privée. — Constatation	4.994	Milanah	1 ^{er} janvier 1875	4.994 857	L'établissement des titres provisoires de propriété est en cours d'exécution.
Territoire indigène de la commune de Ténes Propriété privée. — Constatation	40.700	Orléansville	1 ^{er} janvier 1875	40.700 4.462	Travaux terminés sur le terrain. L'établissement du dossier est en cours d'exécution.
					L'établissement des titres provisoires de propriété terminé pour la section A et B, est en cours d'exécution pour les trois autres sections C, D et E.

CARACTÈRE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ	DÉSIGNATION des Territoires soumis aux opérations d'enquête.	CONTENANCE approximative HECTARES	NOMBRE			SITUATION DES TRAVAUX	
			ARRONDISSEMENTS	DATE du commencement des Travaux	de lots constatés d'hectares dé- limités		
	Oued-Djelida Propriété privée. — Constatation	8.300	Milanah	25 janvier 1875	8.300 1.437	»	Le dossier a subi la formalité du dépôt (art. 13). Le second transport du Commissaire-enquêteur (art. 16) est fixé au 25 juillet.
	Chemla Propriété privée. — Constatation	6.443	Milanah	1 ^{er} février 1875	6.443 4.089	»	Le dossier est soumis au dépôt (art. 13) depuis le 18 juin.
	Tharia Propriété privée. — Constatation	7.663	Milanah	1 ^{er} mai 1875	7.663 1.034	»	On procède à la traduction du procès-verbal d'enquête (art. 13). Le dossier sera prochainement soumis à la formalité du dépôt.
	Mouzaïa (partie comprise dans la commune de la Chiffa) Propriété privée. — Constatation	2.600	Alger	30 mai 1875	2.600 418	»	Travail entièrement terminé. Les titres de propriété ont été établis et ne tarderont pas à être délivrés aux ayants-droits.
	Bouhalouan Propriété privée. — Constatation	8.945	Milanah	11 août 1875	8.915 373	»	L'établissement des titres provisoires de propriété est en cours d'exécution.
	Chebli (partie de la commune dans laquelle l'ordonnance du 21 juillet 1846, n'a pas été appliquée) Propriété privée. — Constatation	43	Alger	20 octobre 1875	43 9	»	Le Commissaire-enquêteur a effectué, le 26 juin 1877, le second transport prescrit par l'article 16 de la loi. Il va être procédé à l'établissement des titres provisoires de propriété.
	Ferouka Propriété privée. — Constatation	2.222	Alger	20 octobre 1875	2.222 734	»	Même situation que la précédente.
	Oued-Djer Propriété privée. — Constatation	14.203	Alger	21 février 1876	14.203 2.210	»	Le dossier concernant les cinq premières sections du douar est déposé depuis le 5 mai 1877 (art. 13). On procède à la traduction du procès-verbal d'enquête afférent aux trois autres sections.
	El-Harrar Propriété privée. — Constatation	4.445	Milanah	19 mars 1876	4.445 743	»	Le dossier est déposé depuis le 9 juin 1877 (art. 13).
	Oued-Sebt Propriété privée. — Constatation	11.401	Alger	26 juillet 1876	11.401 1.718	»	On procède à la traduction du procès-verbal d'enquête.
	Territoire indigène de la commune de Montenotte Propriété privée. — Constatation	8.787	Orléansville	1 ^{er} octobre 1876	8.787 1.413	»	On procède à la traduction du procès-verbal d'enquête afférent à deux sections de la commune de Montenotte. L'établissement du dossier concernant les deux autres sections est en cours d'exécution.
	Sid-el-Fodhil Propriété privée. — Constatation	5.329	Alger	16 octobre 1876	5.329 6.486	»	Travaux terminés sur le terrain. L'établissement du dossier est en cours d'exécution.

DÉSIGNATION des Territoires soumis aux opérations d'enquête. — CARACTÈRE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ	CONTENANCE approximative HECTARES	NOMBRE d'hectares dé- limités de lots constatés	SITUATION DES TRAVAUX	
			ARRONDISSEMENTS	DATE du commencement des Travaux
Ghellaye Propriété privée. — Constatation	3.300	1.510	Alger	12 février 1877
Sidi-Hamouda Propriété privée. — Constatation	12.681	3.000	Alger	17 mai 1877
Atba-Djemmala Propriété privée. — Constitution	1.000	Oran	8 février 1874	4.000 120 »
Dradeb Propriété privée. — Constitution	5.384	Mostaganem	16 février 1874	5.384 417 »
Amaria Propriété collective. — Constitution	1.673	Sidi- bel-Abbès	20 février 1874	1.673 » 296
Mehadid Propriété collective. — Constitution	5.875	Sidi- bel-Abbès	5 mai 1874	5.875 59 240
Ferraguig Propriété privée. — Constatation	6.000	Mascara	11 mai 1874	6.000 1.460 »
Bethioua Propriété privée. — Constatation	2.400	Oran	25 juin 1874	2.400 508 »
Hachem-Darrough Propriété privée. — Constatation	4.692	Mostaganem	27 septemb. 1874	4.692 3.452 »
Oulad-Razi Propriété collective et privée. — Constitution et constatation	3.919	Sidi- bel-Abbès	10 décemb. 1874	3.919 164 49
Fraction des Bordjia, enclavée dans la commune d'Aïn-Houissé Propriété privée. — Constatation	424	Mostaganem	12 février 1875	424 42 »

DÉPARTEMENT
D'ORAN

Les titres provisoires de propriété ont été établis par le service des Domaines (art. 17 de la loi) et arrêtés définitivement le 31 juillet 1877.

Le dossier est à la vérification dans les bureaux de la Préfecture. Travail entièrement terminé. Les titres de propriété ont été délivrés aux ayants-droit.

Même situation que la précédente.

Le dossier a été adressé le 16 juin 1877, au service des Domaines pour être procédé à l'établissement des titres provisoires de propriété (art. 17 de la loi).

Les titres provisoires de propriété ont été établis par le service des Domaines (art. 17 de la loi).

Le travail de M. Larne devant recevoir certaines modifications. M. Boum a été chargé de les effectuer. — Entré en fonctions le 23 avril 1877, il poursuit en ce moment l'accomplissement de sa tâche.

Travail entièrement terminé. Les titres de propriété ont été délivrés aux ayants-droit.

Même situation que la précédente.

CARACTÈRE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ	DÉSIGNATION des Territoires soumis aux opérations d'enquête.	CONTENANCE approximative HECTARES	DATE du commencement des Travaux				NOMBRE d'hectares dé- limités de lots constatés	SITUATION DES TRAVAUX
			ARRONDISSEMENTS	1 ^{er} mars 1875	2.784	14		
	Salouria Propriété collective. — Constitution	2.784	Mostaganem	1 ^{er} mars 1875	2.784	410		Le dossier est soumis à l'examen du Conseil de gouvernement, aux fins de l'homologation (art. 20 de la loi). Travail homologué, suivant arrêté du Gouverneur Général en date du 27 novembre 1876 et 20 mars 1877. L'établissement des titres de propriété est en cours d'exécution.
	Tenia Propriété collective. — Constitution	8.812	Oran	11 mars 1875	8.812	»	1.408	
	Beni-Fouzèche (partie rive droite de la Tafna) Propriété privée. — Constitution	9.500	Tlemcen	20 mars 1875	9.500	347	»	Le dossier est soumis à l'examen du Conseil de gouvernement, aux fins de l'homologation (art. 20 de la loi). Le dossier a été adressé le 7 mai 1877 au service des Domaines pour être procédé à l'établissement des titres provisoires de propriété (art. 17 de la loi).
	Sefafa Propriété collective. — Constitution	4.000	Mostaganem	1 ^{er} mai 1875	4.000	48	683	Le dossier est soumis à l'examen du Conseil de gouvernement, aux fins de l'homologation (art. 10 de la loi).
	Atsmania Propriété collective et privée. — Constitution et constatation	1.921	Sidi-bel-Abbès	10 mai 1875	1.921	46	50	Travail entièrement terminé. Les titres de propriété ont été délivrés aux ayants-droits.
	Hamyan-el-Malah Propriété collective ou privée. — Constitution ou constatation	7.800	Mostaganem	20 octobre 1875	7.800	»	1.036	Le dossier est soumis à l'examen du Conseil de gouvernement, aux fins de l'homologation (art. 20 de la loi). Quant aux pièces relatives à la reconnaissance de la propriété possédée à titre primitif, elles ont été remises au Directeur des Domaines le 19 juillet 1877.
	Ghama Propriété collective. — Constitution	7.490	Oran	10 novemb. 1875	7.490	»	806	Même situation.
	Nemaïcha Propriété collective ou privée. — Constitution ou constatation	2.953	Sidi-bel-Abbès	1 ^{er} décemb. 1875	2.953	5	265	Même situation.
	Sidi-Bakhti Propriété collective. — Constitution	13.370	Oran	1 ^{er} mars 1876	13.370	»	1.034	Même situation.
	Chourfa-Hammadia Propriété privée. — Constitution	2.264	Mostaganem	27 mars 1876	2.264	695	»	Le Commissaire-enquêteur a effectué le 2 ^e transport prescrit par l'article 46 de la loi. Le dossier a été, le 20 juillet 1877, envoyé au service des Domaines pour être procédé à l'établissement des titres provisoires de propriété (art. 17).
	Oulad-Bou-Kamel Propriété privée. — Constitution	4.336	Mostaganem	15 juin 1876	4.336	678	»	Le dossier a été adressé, le 12 juin 1877, au service des Domaines pour être procédé à l'établissement des titres provisoires de propriété (art. 17).

CARACTÈRE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ	DÉSIGNATION		DATE du commencement des Travaux	NOMBRE		SITUATION DES TRAVAUX	
	TERritoires soumis aux opérations d'enquête.	CONTENANCE approximative HECTARES		ARRONDISSEMENTS	de lots constatés		
Propriété privée. — Constataion	Ghoudrat	6.441	Mostaganem	25 sept. 1876	4.160	700	»
Propriété privée. — Constataion	Oulad-Malef	9.600	Mostaganem	16 octobre 1876	9.600	770	»
Propriété privée. — Constataion	Tenazet	16.000	Oran	16 octobre 1876	8.464	1.409	»
Propriété collective. — Constitution	Oulad-Hamdan	4.000	Mostaganem	16 octobre 1876	4.000	374	»
Propriété privée. — Constataion	Oulad-Riab	3.889	Sidi-bel-Abbès	25 octobre 1876	3.889	25	226
Propriété collective. — Constitution	Chelafa	10.700	Mostaganem	2 janvier 1877	10.700	1.385	»
Propriété privée. — Constataion	Krichtel	2.700	Oran	5 janvier 1877	2.700	569	»
Propriété privée. — Constataion	Oulad-Sidi-Abdallah	17.563	Mostaganem	15 janvier 1877	17.563	1.810	»
Propriété privée. — Constataion	El-Alâmia	7.345	Oran	25 janvier 1877	4.530	»	1.480
Propriété collective. — Constitution							Les opérations sur le terrain sont en cours d'exécution.
Propriété privée. — Constataion							Le Commissaire-enquêteur a effectué le 2 ^e transport prescrit par l'article 16 de la loi. Le dossier sera prochainement envoyé au service des Domaines pour être procédé à l'établissement des titres provisoires de propriété (art. 17).
Propriété collective. — Constitution							Le dossier est déposé (art. 43 de la loi) depuis le 10 juin 1877.
Propriété privée. — Constataion							Travaux terminés sur le terrain. L'établissement du dossier est en cours d'exécution.
Propriété privée. — Constataion							Le dossier est déposé (art. 13 de la loi) depuis le 11 juin 1877.
Propriété privée. — Constataion							Les opérations sur le terrain sont terminées.
Propriété privée. — Constataion							Les opérations sur le terrain sont en cours d'exécution.

**DÉPARTEMENT
DE CONSTANTINE**

Dramena	5.443	Bône	1 ^{er} février 1874	5.443	»	723	Le dossier est à la vérification dans les bureaux de la Préfecture ; il sera soumis prochainement à la formalité du dépôt (art. 13 de la loi).
Bab-Trouch	434	Constantine	16 février 1874	434	»	89	Le dossier est soumis à l'examen du Conseil de gouvernement, aux fins de l'homologation (art. 20).
Msallal	6.294	Philippe-ville	1 ^{er} mars 1874	6.294	4.050	»	Le dossier est déposé depuis le 20 mai 1877 (art. 13).

CARACTÈRE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ	DÉSIGNATION			SITUATION DES TRAVAUX	
	Territoires soumis aux opérations d'enquête.		CONTENANCE approximative HECTARES		
	ARRONDISSEMENTS	DATE du commencement des Travaux			
Propriété collective. — Constitution	Beni-Hamidan	22 mars 1874	1.025	Le dossier est déposé depuis le 25 juin 1877 (art. 13).	
Propriété collective. — Constitution	Bou-Ksiba-Mta-el-Djilali	25 avril 1874	2.319	Travaux terminés sur le terrain. L'établissement du dossier est en cours d'exécution.	
Propriété privée. — Constitution	Oulad-Nour	23 septemb. 1874	4.727	Le dossier est déposé depuis le 24 juin 1877 (art. 13).	
Propriété collective. — Constitution	Oulad-Saci	1 ^{er} octobre 1874	1.883	Le dossier a été déposé le 30 décembre 1876 (art. 13).	
Propriété collective. — Constitution	Soudadeg	10 novemb. 1874	445	Le dépôt du dossier est annoncé pour le 5 juillet 1877 (art. 13).	
Propriété collective. — Constitution	Medjabria	10 décemb. 1874	1.200	Le dépôt du dossier est annoncé pour le 5 juillet 1877 (art. 13).	
Propriété collective. — Constitution	Oulad-Ahmed	4 janvier 1874	965	Le dossier sera soumis prochainement à la formalité du dépôt (art. 13).	
Propriété collective. — Constitution	Aïn-Ghorab	10 janvier 1875	6.869	Le dossier sera soumis prochainement à la formalité du dépôt (art. 13).	
Propriété collective. — Constitution	Oued-Dardara	18 janvier 1875	10.547	Le dossier a été déposé le 15 décembre 1876 (art. 13).	
Propriété collective. — Constitution	Temgout	26 janvier 1876	5.554	Le dossier sera soumis prochainement à la formalité du dépôt (art. 13).	
Propriété collective. — Constitution	Cheurfa	29 janvier 1875	5.000	Le dossier a été déposé le 15 novembre 1876 (art. 13).	
Propriété collective. — Constitution	Meziet	11 février 1875	8.997	Le dossier sera soumis prochainement à la formalité du dépôt (art. 13).	
Propriété collective. — Constitution	Kranguet-Sabat	4 mars 1875	2.962	Le dossier sera déposé le 30 décembre 1876 (art. 13).	
Propriété collective. — Constitution	Eulma-Krecha	12 avril 1875	11 000	Le Commissaire-enquêteur a remis son travail. Le dossier doit lui être renvoyé pour être révisé.	
Propriété collective. — Constitution	Korfan	25 avril 1875	4.044	On procède à la traduction du procès-verbal d'enquête (art. 13),	

DÉSIGNATION des Territoires soumis aux opérations d'enquête. CARACTÈRE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ	CONTENANCE approximative HECTARES	ARRONDISSEMENTS	DATE du commencement des Travaux	NOMBRE		SITUATION DES TRAVAUX
				d'hectares de limités de lots constatés	de lots constitués	
Zenatia Propriété collective. — Constitution	8.309	Constantine	18 juin 1875	8.309	»	Le dossier a été déposé le 5 janvier 1877 (art. 3).
Oued-Ksob Propriété privée et collective. — Constatation	6.416	Philippe-ville	28septemb. 1875	6.416	636	Travaux terminés sur le terrain. L'établissement du dossier est en cours d'exécution.
El-Ghendir Propriété privée et collective. — Constatation	4.797	Philippe-ville	6 mars 1876	4.797	579	Le dossier sera soumis prochainement à la formalité dn dépôt (art. 13).
Sferdjela Propriété collective. — Constitution	5.583	Constantine	8 mai 1876	5.583	2	Même situation.
Oulad-Brahim Propriété collective. — Constitution	5.671	Constantine	1 ^{er} avril 1877	5.674	5	Travaux terminés sur le terrain. L'établissement du dossier est en cours d'exécution.
Oum-ech-Chouk Propriété collective. — Constitution	1.379	Philippe-ville	1 ^{er} avril 1877	1.379	»	Même situation.
Ref-Ref Propriété collective. — Constitution	4.224	Philippe-ville	20 avril 1877	2.600	»	Il reste à opérer la reconnaissance et la délimitation des propriétés sur 1,424 hectares.
Oued-Sbikha Propriété collective. — Constitution	3.972	Constantine	20 mai 1877	2.800	4	Il reste à opérer la reconnaissance et la délimitation des propriétés sur 1,172 hectares.
Arb-Estaria Propriété privée. — Constatation	12.462	Philippe-ville	21 juin 1877	860	169	Les opérations sur le terrain sont en cours d'exécution.

Enregistrement, Domaine et Timbre

Un décret en date du 8 février 1876 rend exécutoire en Algérie, à partir du 1^{er} février 1876, la loi du 21 juin 1875 ayant pour objet :

1^o D'autoriser la perception, au moment de l'enregistrement des actes de donation à titre de partage anticipé, du droit de transcription réduit à 50 p. 0/0 ;

2^o D'augmenter le taux de capitalisation du revenu des immeubles ruraux ;

3^o De réglementer le mode d'évaluation des biens meubles transmis par décès ;

4^o D'élever le taux du droit d'enregistrement des échanges d'immeubles ;

5^o D'assujettir à la perception de la taxe de 3 p. 0/0 les lots et primes de remboursement ;

6^o D'assurer la perception du droit de mutation par décès sur les sommes dues en vertu de contrats d'assurance sur la vie ;

7^o Et d'étendre les obligations imposées aux sociétés, compagnies d'assurances, assureurs contre l'incendie ou sur la vie, etc., en ce qui concerne la communication de leurs livres et documents aux agents de l'Enregistrement.

Le même décret abroge celui du 19 mars 1850, modifiant les évaluations à faire pour l'établissement des droits d'enregistrement à percevoir en Algérie.

RECETTES. — Le montant des droits perçus pour le compte du Trésor a atteint en 1876 le chiffre de 7,899,241 fr. 16 qui se répartit de la manière suivante dans les trois départements :

Département d'Alger.	2.759.750	28
— d'Oran	2.054.509	59
— de Constantine	3.084.981	29
TOTAL ÉGAL	7.899.241	16

— Le montant des droits perçus en 1875
n'étant que de 7.532.033 66

Il s'ensuit, pour 1876, une augmentation de 367.207 50

PARTIES ADMINISTRATIVES. — Le nombre des actes de toute nature enregistrés s'est élevé en 1876 à 484,606 et celui des transcriptions et inscriptions hypothécaires à 62,427.

En voici la répartition par département :

Actes soumis à l'enregistrement	Département d'Alger	477.983
	— d'Oran	135.496
	— de Constantine . .	171.127
	TOTAL ÉGAL	
		484.606
Hypothèques (Transcriptions et inscriptions)	Département d'Alger	22.320
	— d'Oran	20.166
	— de Constantine . .	19.941
	TOTAL ÉGAL	
		62.427

L'état comparatif ci-après fait connaître le nombre des actes enregistrés ainsi que celui des transcriptions et des inscriptions hypothécaires pendant la période 1873-1876 :

DÉSIGNATION	ANNÉES			
	1873	1874	1875	1876
Actes soumis à l'enregistrement . . .	397.872	458.953	510.076	484.606
TOTAL GÉNÉRAL				1.854.507
Hypothèques (Transcriptions et inscriptions)	45.924	47.511	49.587	62.427
TOTAL GÉNÉRAL				415.449

DOMAINE DE L'ETAT. — Le tableau suivant indique le bilan des propriétés immobilières appartenant à l'Etat au 31 décembre 1875 et 1876 :

DESIGNATION	SITUATION	
	au 31 décembre 1875	au 31 décembre 1876
Immeubles non affectés à des services publics et administrés par le Domaine autres que les forêts		
Nombre	7.020	7.537
Contenance	680.483	681.957 89 69
Valeur approximative	28.542.943	25.910.064 14
Bois et forêts		
Nombre	834	839
Contenance	4.415.289	4.486.633 10 57
Valeur approximative	74.729.625	75.005.877 77
Immeubles affectés à des services publics		
Nombre	4.556	4.526
Contenance	38.590	34.954 07 93
Valeur approximative	71.024.287	70.026.623 39

La valeur actuelle du Domaine de l'Etat est donc évaluée approximativement :

Pour l'année 1875, à	174.266.825	»
— 1876, à	170.942.565	27
Soit une diminution pour cette dernière année de	3.324.259	73

Diminution qui s'explique par la distraction du Domaine de l'Etat, des différents immeubles qui ont été soit concédés à titre gratuit, soit vendus aux enchères publiques ou de gré à gré pendant l'année 1876.

VENTES. — Il a été vendu aux enchères publiques, au prix total de 4,096,556 fr. 60, 32 lots urbains et ruraux ayant ensemble une superficie de 3,425 h. 56 a. 28 c. et répartis, comme suit, dans chaque département :

LOTS URBAINS ET RURAUX			
	Nombre	Superficie	Prix de vente
Département d'Alger.....	16	335 85 49	939.534 »
— d'Oran.....	2	76 65 78	3.365 »
— de Constantine.	14	2.713 05 04	153.657 60
Totaux.....	32	3.425 56 28	4.096.556 60

En outre, il a été vendu de gré à gré, pour une somme de 463,064 fr. 85, 232 lots urbains et ruraux d'une superficie totale de 23,508 h. 09 a. 84 c.

Voici, par département, la répartition de ces lots :

LOTS URBAINS ET RURAUX			
	Nom- bre	Superficie	Prix de vente
Département d'Alger.	31	131 52 44	10 921 84
— d'Oran.	451	373 26 94	27.271 09
— de Constantine.	54	23.003 30 73	424.871 92
Totaux	232	23.508 09 81	463.064 85

RÉCAPITULATION :

Produit des ventes aux enchères publiques	4.096.556 60
Produit des ventes de gré à gré.	463.064 85
Le produit des aliénations de toute nature est donc, pour 1876, de	4.559.624 45
Celui reconnu en 1875 n'était que de.	486.557 45
Soit pour 1876 une augmentation de.	4.073.064 30

Forêts

La superficie totale du sol forestier en Algérie, d'après le dernier relevé qui a été fait, à Alger (1877), dans les bureaux du Conservateur, est de 2,257,272 hectares, y compris :

- 1^o. — 153,865 hectares de forêts de chênes-liège concédés en toute propriété à des particuliers ;
- 2^o. — 73,946 hectares d'essences diverses abandonnés

aux tribus, tant par le sénatus-consulte de 1863 que par différents actes administratifs.

Application du décret du 2 février 1870

BOIS. — Pendant l'année 1876, il a été converti en propriété définitive, dans le département de Constantine seulement, neuf concessions de chênes-liège d'une superficie totale de 43.402 h. 24 a. 92 c.

Sur ce chiffre, 26.624 43 54 ont été aliénés à titre gratuit, et . . . 16.477 78 38 à titre onéreux.

Total. . . . 43.402 24 92

Aucune concession de chênes-liège n'a été convertie en propriété définitive dans les départements d'Alger et d'Oran.

Un décret intervenu en 1876 (22 juillet) autorise le Gouverneur général civil de l'Algérie à affermer, par voie d'adjudication publique et pour une durée qui ne pourra excéder dix-huit ans, l'exploitation des forêts de chênes-liège.

Aux termes de ce décret, 16,255 hectares de parties de forêts, formant 9 lots, ont été affermés pendant l'année 1876.

Le nombre et la superficie de ces lots se répartissent de la manière suivante dans les trois départements :

DÉPARTEMENT D'ALGER :

1 ^{er} lot : Forêt de Mizrana	2.032 hect.
2 ^e lot : Forêt des Beni-Khalfoun	938
TOTAL	2.970

DÉPARTEMENT D'ORAN :

3 ^e lot : Forêt de M'sila	600 hect.
4 ^e lot : Forêt d'Ahfir.	4.898
TOTAL.	2.498

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE :

5 ^e lot	Forêt des Beni-Caïd et Achaïch	4.375 hect.
	Forêt des Ouled-Aïdoun.	4.329
6 ^e lot : Forêt de M'salla	696	
7 ^e lot	Forêt des Beni-Ferghen.	238
	Forêt des Ouled-Khangha.	204
	Forêt des Beni-bou-Yousef.	580
8 ^e lot	Forêt des Beni-Sigoual	4.063
	Forêt des Beni-Hassaïn	449
	Forêt de Taourit-Ighil.	550
9 ^e lot	Forêt d'Ararès	4.550
	Forêt des Beni-Mimoum	2.753
TOTAL.		40.787

RÉCAPITULATION :

Département d'Alger	2.970 hect.
— d'Oran.	2.498
— de Constantine	40.787
TOTAL	46.255

Alfa, diss et palmier-nain. — 33 lots de forêts, en vue de l'exploitation de l'alfa, du diss et du palmier-nain, ont

été affermés en 1876 par voie d'adjudication et pour une période de 3, 6 ou 9 ans.

Ces différents lots sont situés dans le département d'Oran et ont une superficie totale de 200,688 hectares.

INCENDIES. — Les incendies de forêts qui, en 1875, avaient été sans importance, ont atteint, pendant l'année 1876, 55.472 h. 32 a. 08 c.

On évalue à 441,884 francs les dommages causés en bois et en alfa.

La superficie des parties incendiées et l'évaluation en argent des dommages causés sont ainsi réparties dans les trois départements, savoir :

Superficie des parties incendiées	Département d'Alger.....	4.297 96	»
	— d'Oran	36.558 82	40
	— de Constantine.	47.315 53	68
	TOTAL.....	55.472 32 08	

Evaluation des dégâts causés	Département d'Alger.....	17.137	
	— en bois 71,107		
	— d'Oran	114.682	
	— en alfa 43,575		
	— de Constantine.	310.062	
TOTAL.....			441.881

Les arrêtés aux termes desquels il a été fait application du principe de la responsabilité collective, édicté par la loi du 17 juillet 1874, sont au nombre de quarante-deux et se décomposent de la façon suivante :

Alger, sept arrêtés prononçant des amendes atteignant ensemble le chiffre de.....	13.717 62
Oran, treize arrêtés, amendes.....	50.063 30
Constantine, vingt-deux arrêtés, amendes	92.537 72
TOTAL DES AMENDES..	156.318 64

PRODUITS. — Les produits forestiers réalisés en 1876 s'élèvent à 773,280 francs et sont ainsi répartis dans les trois départements :

Forêts domaniales	Alger....	84.980 88	742.301 84
	Oran....	262.433 60	
	Constantine	394.887 36	
Forêts communales	Alger.....	8.398 97	30.978 46
	Oran.....	1.850 85	
	Constantine	20.728 34	

TOTAL..... 773.280 »

En 1875, les produits n'ayant été que de..... 603.446 02

il en résulte, pour l'année 1876, une augmentation
de 169 833 98

Le tableau ci-après, fait connaître, par département, la comparaison des produits forestiers pendant la période 1873-1876 :

ANNÉE	ALGER	ORAN	CONSTAN-TINE	TOTAL GÉNÉRAL
1873....	67.727 34	61.477 90	893.766 »	1.022.671 24
1874....	92.041 52	48.816 08	644.749 94	785.607 51
1875 ..	76.245 41	39.403 68	487.797 23	603.446 02
1876..	93.379 85	264.284 45	415.615 70	773 280 »
Totaux	329.393 82	413.682 41	2.441.928 84	3.185.004 77

Nous avons indiqué plus haut (voy. p. 442) le chiffre annuel des exportations de l'alfa ; il n'est pas sans intérêt de faire connaître celui des exportations de liège brut et de feuilles de palmier-nain. — En voici le tableau, depuis 1867 :

Liège brut

	QUANTITÉS EXPORTÉES	VALEUR OFFICIELLE
1867	896.465 kilog.	4.075.758 francs
1868	1.334.925	1.598.340
1869	2.834.409	3.397.334
1870	4.745.224	2.094.265
1871	4.578.239	4.893.887
1872	2.088.899	2.506.679
1873	2.234.426	2.677.744
1874	3.384.902	4.058.282
1875	3.439.443	3.766.972
1876	4.352.513	5.223.046

Feuilles de palmier-nain (4).

1867	2.074 kilog.	4.867 francs
1868	543	489
1869	44.085	42.676
1870	68.436	58.892
1871	4.474.737	4.053.563
1872	499.400	479.490
1873	559.384	503.446
1874	4.376	656
1875	388.734	58.340
1876	4.044.683	454.752

Les quantités de liège brut et de feuilles de palmier nain exportées d'Algérie pendant la dernière période décennale s'élèvent donc, ensemble, à 26.996 tonnes et représentent, en valeurs officielles, la somme de 30.343.052 francs.

(1) NOTA. — Jusqu'en 1874, la valeur officielle de cette marchandise a été cotée dans les Etats de douane à 0 fr. 90 le kilog. — Depuis, le tarif a été revisé, et la valeur officielle du kilog. est aujourd'hui réduite à 0 fr. 15.

Postes

Expéditions et encaissements. — Pendant l'année 1876, le service des postes a délivré 448.678 mandats payables en France et à l'Etranger et représentant ensemble une valeur de 7.674.767 francs. — Ces mandats se décomposent, comme suit, par catégorie d'expéditeurs :

Sur les bureaux de postes français..	406.496	mandats
Id. de télégraphe français.....	5.992	
Id. internationaux.....	6.490	
		—
Total,.....	448.678	
		—

La somme de 7.674.767 francs, représentant la valeur totale de ces mandats, a été également répartie, comme suit, par bureaux de destination :

Bureaux de postes français.....	5.447.817	francs
Id. de télégraphe français.....	2.073.404	
Id. internationaux,.....	480.549	
		—
Total,.....	7.674.767	
		—

Les chiffres ci-après font connaître, par province, le nombre et la valeur des mandats expédiés :

PROVINCES	BUREAUX français postaux		BUREAUX Français télégra- phiques		BUREAUX internationaux		TOTAL PAR PROVINCE	
	Nombre de mandats	Valeurs de mandats	Nombre de mandats	Valeurs de mandats	Nombre de mandats	Valeurs de mandats	des mandats délivrés	des sommes reçues
ALGER	43.587	4.845.667	2.343	663.345	1.544	107.308	47.444	2.586.320
ORAN	29.001	4.486.473	1.343	744.574	974	82.379	31.318	2.283.426
CONSTANTINE	33.908	4.815.977	2.336	695.482	3.705	290.862	39.949	2.802.321
	106.496	5.447.847		5.992	2.073.404	6.190	480.549	148.678
								7.671.767

Remboursements. — Pendant la même année, ce service a payé, à présentation de 225,362 mandats, la somme de 7,782,433 francs, savoir :

PROVINCES	BUREAUX français postaux		BUREAUX français télégra- phiques		BUREAUX internationaux		TOTAL PAR PROVINCE	
	Nombre de mandats	Valeurs de mandats	Nombre de mandats	Valeurs de mandats	Nombre de mandats	Valeurs de mandats	des mandats présentés	
							des sommes payées	des sommes payées
ALGER	97.253	2.431.899	3.007	922.748	4.456	64.963	101.416	3.446.610
ORAN	46.545	1.304.320	4.690	494.394	4.319	34.462	49.554	4.833.476
CONSTANTINE	70.914	1.630.303	2.635	848.798	843	53.246	74.392	2.532.347
TOTAUX	214.712	5.366.522	7.332	2.265.940	3.348	149.674	225.362	7.782.433

Recettes. — Les recettes effectuées en 1876 par le service des postes ont atteint le chiffre de 1,358,478 francs, et se décomposent, ainsi qu'il suit, par nature et par département :

PROVINCE	TOTAL		
	d'Alger	d'Oran	de Constantine
Produit net de la taxe des lettres	545.849	328.864	401 067 1.275.780
Droit sur les articles d'argent	26.988	23.688	34.014 81.690
Recettes diverses et accidentelles.	132	288	288 708
Totaux.	572.969	352.840	432.369 1.358.478

En outre, il a été vendu 1,417,447 timbres de quittances représentant une somme de 444.714 fr. 70.

Les tableaux qui suivent font connaître le mouvement général du service des postes en Algérie pendant la période 1873-1876.

DESIGNATION	1873	1874	1875	1876
Articles d'argent reçus dans les bureaux				
Nombre de mandats délivrés .	84.853	94.786	120.245	118.678
Sommes reçues	5.044.586	5.895.544	6.959.104	7.674.767
Articles d'argent payés dans les bureaux				
Nombre de mandats présentés.	154.520	156.906	190.478	225.362
Sommes payées	4.536.354	5.359.654	7.027.092	7.782.433

Le nombre des mandats délivrés, qui avait augmenté chaque année de 1873 à 1875, a diminué, en 1876, de 1,537 mandats. Il n'en est pas de même des sommes expédiées qui atteignent le chiffre de 7,674,767 francs et dépassent de 742,663 francs celui de 762,959,104 francs, reconnu en 1875.

Le nombre et le montant des mandats présentés ont augmenté chaque année pendant la période 1873-1876.

Ainsi, en 1876, le nombre des mandats présentés, pour remboursements, a été de 225.362

En 1873, il n'était que de 154.520

Différence en augmentation pour

ces trois dernières années 70.842 mandats

Les sommes remboursées, à présentation de ces 225,362 mandats, se sont élevées au chiffre de 7.782.433 francs

Pendant l'année 1873, il n'a été remboursé que la somme de 4.536.554

D'où une différence en plus de 3.245.579 francs

Les différentes augmentations relevées ci-dessus accusent une certaine extension dans le mouvement général des affaires.

La situation des recettes effectuées par le service des Postes, pendant la période 1873-1876, s'établit comme suit :

	1873	1874	1875	1876
Produit net de la taxe des lettres	1.249.670	834.289.246	441 276.449	1.275.780
Droit sur les articles d'argent	55.763	80	64.384	22 71.413
Recettes diverses et accidentelles	544	30	746	25 423
TOTAUX	1.275.978	934.354.343	941 347.985	1.358.478

On remarquera que les recettes effectuées qui avaient baissé, en 1875, de 6,358 fr. 91, ont augmenté de 40,493 francs pendant l'année 1876.

Télégraphie

En 1876, il a été créé en Algérie 8 bureaux télégraphiques, ce qui porte à 446 le nombre des stations établies tant dans les trois provinces qu'en Tunisie.

Les stations sont ainsi réparties :

Département d'Alger.	46
— d'Oran.	27
— de Constantine.	33
En Tunisie.	40
TOTAL ÉGAL.	446

Les bureaux sont desservis, savoir :

78	par les agents de l'Administration ;
8	— du service des postes ;
24	— municipaux ;
6	— militaires ;
446	

Le bureau principal d'Alger, seul, est doté d'un service permanent ; dans les bureaux d'Oran et de Constantine le service de jour est prolongé jusqu'à minuit. On compte 30 bureaux à service complet, c'est-à-dire ouverts de 7 heures du matin, en été, et 8 heures, en hiver, à 9 heures du soir en toute saison, et 83 à service limité.

Les bureaux ouverts aujourd'hui au service des mandats télégraphiques sont au nombre de 54, dont 24 dans le département d'Alger, 16 dans le département de Constantine, 13 dans celui d'Oran et 4 en Tunisie.

Le nombre des dépêches privées de départ (lignes de terre, en 1876, a été de :

A destination de l'Algérie	529.270
— de la Tunisie	4.657
— de la France	44.911
— de l'Etranger	40.728
TOTAL	586.566

En ajoutant le chiffre des dépêches nées en Tunisie 40.024

Les dépêches *algériennes* ayant seulement atteint le chiffre de 555,905, en 1875, il y a donc une augmentation de 30,661 au profit de 1876.

Malgré cette augmentation, le montant des recettes a été à peu de chose près le même : les versements effectués en 1875 s'élevaient à 822,444 francs ; en 1876, ils ont produit 822,292 fr. 40.

Le réseau algérien s'est accru, en 1876, de 54 kilomètres, ce qui porte sa longueur totale (Tunisie comprise) à 5,585 kilomètres : celle des fils est de 9,865 kilomètres auxquels il convient d'ajouter 40 kil. 170 de câbles souterrains.

Les fils sont soutenus par 57,384 poteaux.

Quant au câble sous-marin immergé entre Alger et Marseille on sait que sa longueur est de 800,000 mètres.

— Ce câble fonctionne depuis le 1^{er} juillet 1874.

Les appareils en service dans les bureaux de l'Etat sont au nombre de 304, savoir : 4 Thomson, 284 Morse et 19 à cadran.

Câble sous-marin d'Alger à Marseille

Le câble d'Alger à Marseille a transmis 55,639 dépêches en 1876, il en a reçu 52,984 ; soit une augmentation de 3,434 au départ et 544 à l'arrivée. Ce résultat démontre l'activité croissante déployée par les commerçants algériens.

Par suite, les taxes sous-marines pour les dépêches de départ ont donné un accroissement de recettes de 4,888 francs. En 1875, le produit avait été de 180,202 francs ; celui de 1876 s'élève à 185,090 francs. Cet accroissement est uniquement dû à la correspondance franco-algérienne.

Les modifications suivantes ont été apportées à l'organisation du service télégraphique par décret du 30 novembre 1876.

Les inspecteurs divisionnaires exercent les fonctions et prennent le titre de directeur de région. Leur nombre est déterminé par celui des régions militaires.

Les directeurs de transmission et les chefs de station prennent respectivement le titre de chef de transmission principal et de chef de transmission. Leur nombre et leur répartition par classes sont fixés par décisions ministérielles, suivant les besoins du service et dans la limite des crédits budgétaires.

Les conditions d'admissibilité et d'avancement des agents spéciaux: chefs surveillants, surveillants et facteurs, sont réglés par le Ministre de l'intérieur.

Les fonctionnaires détachés aux colonies et dans les services autres que celui des régions et des départements sont considérés comme hors cadre, en conservant leur rang et leur droit à l'avancement.

Franchise télégraphique. — Par arrêté du Gouverneur général, en date du 28 février 1877, le Consul de Tunis, à Bône, est admis à correspondre en franchise par le télé-

graphe avec le premier Ministre du Bey, et avec le Consul général de France à Tunis.

1877. — (*Tarifs nouveaux*). — Le tarif des dépêches a été modifié, comme suit, par décret du 11 août 1877 :

La taxe des dépêches télégraphiques privées échangées entre l'Algérie (ou la Tunisie) et la France, est fixée à vingt centimes (20 cent.) par mot, parcours sous-marin compris.

Le minimum de perception, par dépêche, est toutefois fixé à deux francs.

La correspondance télégraphique échangée entre l'Algérie (ou la Tunisie) et l'Étranger (ou les colonies) est assimilée, pour l'application de la taxe territoriale, à la correspondance échangée entre la France continentale et les mêmes points, la taxe sous-marine restant sans changement,



ARMÉE ET MARINE



Armée de terre

L'armée d'Afrique forme le 49^e corps d'armée et comprend trois divisions : celle d'Alger, celle d'Oran et celle de Constantine. Chaque division se compose d'un certain nombre de subdivisions, cercles et annexes, le tableau ci-après indique leur composition actuelle :

DIVI- SIONS	SUBDIVISIONS	CERCLES	ANNEXES
ALGER	ALGER	»	L'Arba
	AUMALE	Aumale Bousaâda	Beni-Mansour
	DELLYS	Dellys	»
	MÉDÉA	Médéa Boghar Djelfa Laghouat	» » » »
	ORLÉANSVILLE.	Orléansville Miliana Téniet-el-Haâd	» » »
ORAN	ORAN	Ammi-Moussa	Zemmora
	MASCARA	Mascara Tiaret Saïda Géryville	Aflou » » »
	TLEMCEN	Tlemcen Daya Sebdou Lalla Marnia	» » » »

DIVISIONS	SUBDIVISIONS	CERCLES	ANNEXES
CONSTANTINE	CONSTANTINE	Constantine Collo Djidjelli Aïn-Beïda Tébessa	El-Milia » » » »
	BÔNE	Bône Soukahras La Calle	» » »
	SÉTIF	Sétif Bougie Akbou Bordj-bou-Arréridj	Takitount » »
	BATNA	Batna Khrenchela Biskra	M'sila Barika » »

Effectif. — En 1876, l'effectif de l'armée d'Afrique s'élevait à 50,598 hommes (officiers et troupe) et à 44,036 chevaux, ainsi répartis par province :

DIVISIONS	OFFICIERS	TROUPES	TOTAL	CHEVAUX
Alger.	937	19.959	20.896	5.079
Oran.	709	13.793	14.502	4.045
Constantine	742	14.488	15.200	4.912
	2.358	48.240	50.598	14.036

La situation numérique du corps de santé et des aumôniers attachés aux différents corps de troupes, aux hôpitaux et aux établissements de la justice militaire est établie comme suit :

PERSONNEL	DIVISIONS MILITAIRES				
	ALGER	ORAN	CONSTANTINE	TOTAL	
Aumôniers..	Titulaires.....	4	7	2	13
	Auxiliaires.....	7	9	6	22
	Succursalistes..	5	0	7	12
Médecins et Pharmaciens.....		67	60	64	191
Infirmiers		546	549	414	1.506

Le tableau suivant indique la situation numérique des troupes de toutes armes employées dans les trois divisions au 31 décembre 1876 :

I. — EFFECTIF DES TROUPES AU 31 DÉCEMBRE 1876

DESIGNATION DES CORPS	ALGER	ORAN	Constantine	Totaux	
Etat-Major. .	Officiers . . .	129	99	138	366
	Troupes. . .	47	24	0	71
	Chevaux . . .	107	82	203	392
Gendarmerie. .	Officiers . . .	41	6	6	23
	Troupes. . .	333	244	223	797
	Chevaux . . .	203	184	151	538
Infanterie . .	Officiers . . .	220	102	160	482
	Troupes. . .	7.758	3.767	5.875	17.400
	Chevaux . . .	69	32	54	155
Cavalerie . .	Officiers . . .	417	127	86	330
	Troupes. . .	2.205	2.483	1.945	6.333
	Chevaux . . .	1.586	1.661	2.117	5.364
Artillerie . .	Officiers . . .	30	46	38	84
	Troupes. . .	1.450	677	658	2.485
	Chevaux . . .	562	372	396	1.330
Génie	Officiers . . .	10	3	44	57
	Troupes. . .	425	110	154	689
	Chevaux . . .	203	1	38	242

DESIGNATION DES CORPS	ALGER	ORAN	Con- stantine	Totaux
Train des équipages				
Officiers . . .	21	43	46	50
Troupes . . .	4.545	875	930	3.320
Chevaux . . .	4.369	836	1.062	3.267
Troupes d'administration				
Officiers . . .	»	»	»	»
Troupes . . .	1.341	355	394	2.087
Chevaux . . .	»	»	»	»
Services administratifs				
Officiers . . .	241	104	84	429
Troupes . . .	108	4	56	168
Chevaux . . .	204	6	6	216
Régiment étranger				
Officiers . . .	»	75	»	75
Troupes . . .	»	2.402	»	2.402
Chevaux . . .	»	20	»	20
Troupes indigènes				
Officiers . . .	458	464	140	462
Troupes . . .	3.398	2.624	3.474	9.493
Chevaux . . .	776	851	885	2.512
Condamnés militaires				
Officiers . . .	»	»	»	»
Troupes . . .	4.679	531	4.085	3.295
Chevaux . . .	»	»	»	»

Voici, depuis 1867, l'Etat numérique des troupes de toutes armes employées en Algérie :

	Hommes	Chevaux		Hommes	Chevaux
1867....	63.206	16.338	1872....	73 553	15.723
1868....	65.064	15.902	1873....	70.202	15 054
1869....	64.560	15.948	1874....	52.586	14.264
1870....	54.904	10.353	1875....	60.987	15.445
1871....	86.322	16.448	1876....	50.598	14.036

L'effectif le plus élevé est celui de 1871, année de la dernière insurrection.

Hôpitaux et ambulances militaires

(*Malades militaires et malades civils*)

Le nombre des hôpitaux et ambulances militaires établis dans les trois divisions s'élève à 45, savoir : 18 dans la division d'Alger, 15 dans celle d'Oran et 12 dans celle de Constantine. Ces divers établissements sont situés dans les localités ci-après désignées :

Division d'Alger. — Alger (hôpital du Dey et ambulance active) ; Aumale, Blidah, Boghar, Cherchell, Dellys, Dra-el-Mizan, Fort-National, Hammam-R'rira (hôpital Thermal) ; Koléa, Laghouat, Médéah, Milianah, Orléansville, Ténès, Teniet-el-Haâd, Tizi-Ouzou.

Division d'Oran. — Oran, Arzew, Bains-de-la-Reine (hôpital thermal) ; Daya, Géryville, Lalla-Maghnia, Magenta, Mascara, Mostaganem, Nemours, Saïda, Sebdou, Sidi-bel-Abbès, Tiaret, Tlemcen.

Division de Constantine. — Constantine (hôpital et ambulance active) ; Batna, Biskra, Bône, Bougie, Djidjelly, Guelma, Hammam-Meskoutine (hôpital thermal), La Calle, Philippeville, Sétif.

Les malades militaires en garnison dans une ville où il n'y a point d'hôpital ou d'ambulance militaire, sont admis et traités dans l'hôpital *civil* le plus rapproché de leur résidence.

Malades Militaires. — Le nombre des militaires ainsi traités en 1876, dans les hôpitaux divisionnaires et les hôpitaux civils, s'est élevé à 31,406. La situation numérique des entrées et des sorties est résumé dans le tableau ci-après :

	MALADES MILITAIRES				
	RESTANT au. 1 ^{er} janvier 1876	ENTRÉS	SORTIS	DÉCÈS	RESTANT au. 31 décem. 1876
Hôpitaux militaires . . .	1.761	28.843	28.372	677	4.555
— civils . . .	37	465	467	43	21
	4 798	29.308	28.839	690	4.576
	34.106				

Comparé à l'effectif des troupes (50,598 hommes); le nombre des malades est donc de 690 ; soit 1,36 %, par rapport à l'effectif, et 2,22 % par rapport au nombre des malades.

Les hôpitaux militaires reçoivent également les malades civils, sans distinction de sexe ni de nationalité, atteints de maladies aigües ou blessés accidentellement. Les aliénés ne sont reçus que provisoirement, pour attendre le moment où il sera possible de les diriger sur un établissement spécial.

Malades civils. — Les malades civils sont traités dans les hôpitaux militaires moyennant le remboursement de 2 francs 35 (prix moyen) par journée de traitement.

Cette dépense est acquittée :

Par la commune, lorsque le malade domicilié est indigent ;

Par l'Etat, si le malade n'a pas acquis le domicile de secours.

Le nombre des malades civils traités en 1876, dans les hôpitaux divisionnaires, s'est élevé à 46,224 (908 restant au 1^{er} janvier et 45,313 admis dans l'année) ; — le chiffre des décès est de 4,444, soit 7,04 % au nombre des malades.

Le tableau ci-après indique, par division militaire et par catégorie de malades, le mouvement général des entrées et des sorties.

DÉSIGNATION DES DIVISIONS	NOMBRE DE MALADES					
	RESTANT au 1 ^{er} janvier	ENTRÉS	SORTIS	MORTS	RESTANT au 31 décembre	
Malades militaires	Division d'Alger . . .	787	10 702	10 644	279	599
	— d'Oran . . .	448	9 017	8 785	186	494
	— Constantine . . .	526	9 424	8 976	212	462
TOTaux . . .		1 761	28 843	28 372	677	1 555
		30 604				
Malades civils	Division d'Alger . . .	292	4 647	4 442	334	193
	— d'Oran . . .	206	3 652	3 393	282	183
	— Constantine . . .	410	7 014	6 497	525	402
TOTaux . . .		908	15 343	14 302	1 141	778
		16 224				
Totaux des malades militaires . . .		1 761	28 843	28 372	677	1 555
— — — civils . . .		908	15 343	14 302	1 141	778
TOTaux généraux . . .		2 669	44 156	42 674	4 818	2 333
		46 825				

Les malades civils entrés dans l'année se répartissaient comme suit par nationalité :

NATIONALITÉ	DIVISIONS			TOTAL
	Alger	Oran	Constantine	
Français	3 488	1 613	2 984	7 785
Israélites naturalisés	67	29	47	143
Espagnols	404	857	327	1 588
Italiens	136	174	1 297	1 607
Autrichiens	5	5	14	24
Belges	14	38	25	77
Anglo-maltais	27	9	552	588
Allemands	410	271	406	787
Musulmans	668	497	1 248	2 413
Divers	28	159	114	301
TOTaux		4 647	3 622	7 014
		15 313		

Justice militaire

CONSEILS DE GUERRE

Les six tribunaux militaires de l'Algérie siégeant : un à Alger, un à Blidah, deux à Oran et deux à Constantine, connaissent des crimes et délits commis par les militaires et par les indigènes musulmans qui habitent les territoires de commandement.

Le nombre des accusations portées en 1876 devant les Conseils de guerre s'est élevé à 2,292, savoir : 4,582 contre les militaires et 710 contre les indigènes ; 4,327 condamnations ont été prononcées contre les premiers et 350 contre les autres.

Le rapport des condamnations au nombre des accusations est de 83,8 p. 0/0 pour les militaires ; il est de 49,4 p. 0/0 pour les Indigènes.

Les opérations des Conseils de guerre sont résumées dans le tableau suivant :

	JUGEMENTS PRONONCÉS							
	Contre les militaires				Contre les indigènes			
	Divisions		Divisions					
	d'Alger	d'Oran	de Constantine	TOTAL	d'Alger	d'Oran	de Constantine	TOTAL
Nombre des accusations . . .	657	414	511	1 582	175	123	412	710
CONDAMNATIONS :	—	—	—	—	—	—	—	—
à mort.....	2	13	5	20	6	5	19	30
déportation.....	v	v	v	v	v	v	v	v
détention.....	v	v	v	v	v	v	v	v
travaux forcés.....	15	12	9	36	30	10	46	86
réclusion.....	29	33	35	97	2	8	28	38
dégradation.....	v	v	v	v	v	v	v	v
travaux publics....	70	42	33	145	v	v	v	v
emprisonnement...	425	258	344	1 027	32	44	72	148
destitution.....	v	v	v	v	v	v	v	v
amende.	2	v	v	2	3	1	44	48
	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	543	358	426	1 327	73	68	209	350
Renvoyés devant les tribunaux ordinaires	6	v	v	6	v	v	v	v
Acquittés	75	40	63	178	60	31	144	235
Ordonnances de non lieu. . . .	33	16	22	71	42	24	59	125
	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX GÉNÉRAUX..	657	414	511	1 582	175	123	412	710

Ce qui donne, comme mouvement général des opérations judiciaires :

Nombre des accusations	2.292
Condamnés	4.677
Renvoyés devant les tribunaux ordinaires	6
Acquittés	443
Ordonnances de non lieu	496
Total égal au nombre des accusations	<u>2.292</u>

En ce qui a trait aux indigènes, ce sont ceux de la province de Constantine qui ont fourni le plus grand nombre d'accusés (58,03 p. 0/0); on a eu, en effet, à sévir contre les habitants de l'oasis d'El-Amri, qui se sont insurgés en 1876.

Sur cinquante condamnés à mort, huit ont été exécutés (un militaire et sept indigènes).

COMMISSIONS DISCIPLINAIRES

Le nombre des actes d'hostilité, crimes et délits commis en territoire militaire par des Indigènes non naturalisés Français, dont les Commissions disciplinaires des subdivisions, cercles et annexes ont eu à connaître en 1876, est de 905, — celui des amendes imposées de 28,437; le montant de ces amendes s'est élevé à 397,984 francs.

En voici l'état numérique par division :

	NOMBRE des accusations	NOMBRE des amendes infligées	MONTANT des amendes
Division d'Alger	323	41.990	112.734 »
— d'Oran.	488	3.901	86.930 12
— de Constantine. . .	394	12.246	198.320 »
TOTAUX.	905	28.437	397.984 12

L'insurrection d'El-Amri explique le grand nombre des accusations et des amendes imposées dans la Division de Constantine,

3. — *Pénitenciers agricoles indigènes*

Ces établissements sont destinés aux indigènes condamnés à la détention par les commissions disciplinaires.

Le mouvement des entrées et des sorties dans chaque pénitencier agricole, en 1876, se résume comme suit :

PROVINCE	SITUATION des ÉTABLISSEMENTS	OBSERVATIONS		
		RESTANT au 31 décembre 1876	DECES	SORTIES
Alger.....	Aïn Sidi Belkassem..... Lalla Aouda (1).....	32 21	222 398	217 388
Oran.....	Bou-Khanifis (1).....	38	149	144
Constantine	Aïn El-Bey (1).....	66	410	367
	TOTAUX.....	157	1.449	1.446
				485

(1) Les états relatifs aux établissements sus-indiqués, fournis en 1876, portaient comme résidants au 31 décembre 1875 : 28, 35 et 67 au lieu de 21, 38 et 66.

Le nombre des indigènes condamnés à l'emprisonnement par les Commissions disciplinaires s'est donc élevé, en 1876, à 4,449 ; — c'est, depuis 1873, et à peu de différence près, celui des années précédentes.

3. — *Juridiction spéciale du Commandant de place*

L'article 6 du décret du 10 août 1875, qui a réorganisé le service judiciaire en Algérie, a maintenu la juridiction des commandants de place dans les cercles militaires de *Géryville* et de *Sebdou* seulement jusqu'à l'établissement de justices de paix.

Le nombre de jugements rendus, en 1876, par les commandants de ces cercles, est de 74, qui se répartissent ainsi par catégorie :

DÉSIGNATION DES SIÉGES	JUGEMENTS RENDUS EN MATIÈRE			TOTAL DES JUGE- MENTS
	CIVILE	COMMER- CIALE	DE POLICE	
	—	—	—	
Géryville	30	42	»	72
Sebdou	»	1	1	2
	30	43	1	74

Dans le cercle de Géryville, 87 affaires ont pu être conciliées : 40 en matière civile et 47 en matière commerciale.

Etablissements hippiques

SERVICE DE LA REMONTE

Le service de la remonte, dont les dépôts sont établis à Blidah, à Mostaganem et à Constantine, comprend : 1° L'achat de chevaux et de mulets pour le service de l'ar-

mée ; 2^e le service des haras (étalons de l'Etat et étalons des tribus).

Il a été acheté, pendant la dernière campagne, 4,993 chevaux d'officiers et de troupe au prix de 1,341,823 francs, et 152 mulets qui ont coûté 97,770 francs ; ce qui porte à 1,439,593 francs les dépenses totales faites pour acquisition de chevaux et mulets.

Le nombre et le montant des achats, ainsi que le prix moyen d'achat, sont établis comme suit, par province et par catégorie d'animaux :

NOMBRE D'ANIMAUX ACHETELÉS

	CHEVAUX		MULETS
	d'officiers	de troupe	
Alger	161	594	92
Oran	150	635	15
Constantine	121	332	45
TOTAUX	432	1.561	152
	2.145		

	DÉPENSES EFFECTUÉES			PRIX MOYEN D'ACHAT		
	Chevaux		Mulets	Chevaux		Mulets
	d'officiers	de troupe		d'officiers	de troupe	
Alger	131 655	379.993	59.565	825 65	647 63	655 36
Oran	125.475	420.265	9.080	845 19	670 86	614 35
Constantine	86.080	198.355	29.125	725 14	611 19	660 96
TOTAUX	343.210	998.613	97.770			
	1.439.593					

En 1875, il avait été acheté 2,793 chevaux et mulets, au prix total de 1,874,350 francs

Haras. — Il y a deux catégorie d'étais :

1^o Ceux de l'Etat, achetés sur les fonds de l'Etat et choisis comme éminemment aptes à améliorer la race ;

2^o Ceux dits des tribus, achetés au compte des tribus (budget des centimes additionnels) et choisis pour la reproduction. Au 31 décembre 1876, le nombre des étais était de 552, dont 479 chevaux et 4 baudets classés comme très-bons et bons et 72 chevaux passables pour la reproduction.

Ces étais étaient répartis, comme suit, par catégorie, dans les dépôts :

	ÉTAIS			
	très-bons et bons	Passables	à éloigner de la production	Totaux
<i>Dépôt de Blidah</i>				
Chevaux { de l'Etat	471	45	»	486
des Tribus	3	»	»	3
Baudets { de l'Etat	»	»	»	»
des Tribus	»	»	»	»
TOTAUX	474	45	»	489
<i>Dépôt de Mostaganem</i>				
Chevaux { de l'Etat	155	28	»	183
des Tribus	»	»	»	»
Baudets { de l'Etat	»	»	»	»
des Tribus	»	»	»	»
TOTAUX	155	28	»	183
<i>Dépôt de Constantine</i>				
Chevaux { de l'Etat	145	26	»	171
des Tribus	5	3	»	8
Baudets { de l'Etat	»	»	»	»
des Tribus	1	»	»	1
TOTAUX	151	29	»	180

Saillies. — A l'époque de la monte, les étalons ont été répartis dans plusieurs stations des trois provinces : le nombre total de saillies faites a été de 27.564, soit 27.434 par les chevaux de l'Etat et des tribus et 130 par les baudets.

Ce nombre offre une diminution assez sensible sur celui de l'année précédente, qui s'élevait en effet à 29.483 ; différence en moins, 4.922.

Au dépôt de Blida, 9.760 saillies ont été faites par 9.587 chevaux de l'Etat, 490 chevaux des tribus et 83 baudets.

Au dépôt de Mostaganem, les étalons de l'Etat ont sailli 8.547 juments.

Enfin au dépôt de Constantine, le nombre de saillies faites a été de 9.284, dont 8.944 par les chevaux de l'Etat, 326 par ceux des tribus et 47 par les baudets.

Le résumé des opérations de la monte de 1876 est indiqué dans le tableau suivant :

	SAILLIES FAITES PAR				TOTAL DES SAILLIES	
	LES CHEVAUX					
	de l'Etat	des tribus	TOTAL	les baudets		
Dépôt de Blidah	9.587	490	9.677	83	9.760	
— Mostaganem	8.547	»	8.547	»	8.547	
— Constantine	8.944	326	9.237	47	9.284	
TOTAUX	27 045	516	27.431	130	27.554	

Le rétablissement des primes d'encouragement à l'élevage de la race chevaline, autorisé par décision ministérielle du 30 octobre 1872, et la création, à Alger, d'une société hippique régulièrement constitué depuis 4 ans, qui distribue également, chaque année, des récompenses aux éleveurs, ont déjà exercé une action salutaire et donneront certainement, dans peu de temps, d'excellents résultats :

Service du Génie

TRAVAUX MILITAIRES. — TRAVAUX CIVILS.

Les travaux exécutés par le service du Génie, en 1876, ont occasionné, en chiffres ronds, une dépense totale de 4,385,649 francs, ainsi répartie :

Travaux militaires	2.646.909
— civils.	4.768.740
TOTAL ÉGAL.	4.385.649

Travaux militaires. — Les travaux neufs et d'entretien consistent en construction et réparation des forts, des batteries, des camps et des enceintes, des magasins, des barrages ; tracé et empierrement des voies stratégiques, levées et nivelllements, etc.

Ils comprennent aussi :

1° Les travaux de fortification (forts, enceintes, routes, plantations, etc.) ;

2° Les bâtiments militaires (casernes, pavillons, hôpitaux militaires, etc.)

Les dépenses faites pour travaux militaires s'élèvent à 2,646,909 francs, savoir :

Fortifications	598.459
Bâtiments militaires	2.048.450
TOTAL ÉGAL.	2.646.909

Ces dépenses sont à la charge de l'Etat ; elles ont été réparties comme suit, par province :

Alger	1.448.367
Oran.	574.600
Constantine.	926.942
TOTAL ÉGAL.	2.646.909

Travaux civils. — En territoire de commandement, le service du Génie a été chargé de l'exécution de travaux particuliers : construction, entretien et réparations de routes et ponts; reconstruction de maisons de colons; installation de nouveaux centres, construction d'édifices publics (maisons d'école, églises, mosquées, gendarmeries, prisons, fontaines, lavoirs et abreuvoirs, plantations, etc., etc.) Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la somme dépensée en 1876, à ces différents titres, s'élève à 4,768,740 francs, ainsi répartie par province :

Province d'Alger	4.040.766
— d'Oran	300.354
— de Constantine	427.590
TOTAL ÉGAL	4.768.710

Ces dépenses ont été payées sur divers budgets, savoir :

Budget de l'Etat	460.704
Fonds provenant de la Société générale Algérienne	478.700
Budgets départementaux	434.964
— des centimes additionnels	937.207
Contribution de guerre (1874)	57.438
TOTAL ÉGAL	4.768.710

Le budget de l'Etat ne figure donc dans cette somme totale que pour 26,05 p. 100, environ.

Plantations. -- En 1876, comme les années précédentes, le service du Génie a pris une part active au reboisement du pays; il a complanté 27 hectares, dont 19 dans la province d'Alger, 5 dans celle d'Oran, et 3 dans celle de Constantine.

Le coût de ces plantations dépasse à peine 42,000 fr.

Le nombre des plants atteint 36.920, répartis comme suit, par catégorie de sujets dans les trois provinces :

	PLANTS européens	PLANTS algériens	PLANTS australiens
Alger	7.166	2.600	13 308
Oran	4.740	2.480	2 578
Constantine	2.725	3.658	665
	11.631	8.738	16.554

Si au chiffre ci-dessus indiqué (36,920) on ajoute celui des plantations faites de 1867 à 1875, et qui s'élève à 261,606, on voit que, pendant la dernière période décennale, le Génie militaire a planté, dans les trois provinces, près de 300,000 arbres d'essences diverses.

Statistique de la Marine en Algérie

PENDANT L'ANNÉE 1876

MARINE NATIONALE

Bâtiments et équipages. — Quatre bâtiments ont été attachés à la station navale de l'Algérie pendant l'année 1876, ce sont :

Le Cassard, Croiseur de 1^{re} classe, à la disposition de M. le Gouverneur général, Commandant en chef des forces de terre et de mer.

L'Européen, transport à hélice de la force de 400 chevaux : ce bâtiment a effectué 20 voyages ;

Le Finistère, transport à hélice de la force de 250 chevaux, qui n'a effectué qu'un seul voyage ;

L'Entreprenant, transport à voiles, stationnaire.

Transports, passagers et matériel. — Ces navires, montés par 30 officiers et 530 hommes d'équipage ont transporté dans les différents voyages qu'ils ont effectués 5,667 passagers civils et militaires et 673 tonnes de matériel ; la quantité de combustible brûlé par eux s'est élevée à 3,827 tonnes et demie.

Service à terre, personnel. — Le service à terre comprenant 42 officiers (1 capitaine de frégate et 41 lieutenants de vaisseau), 4 maître et 42 seconds-maîtres de manœuvre, 4 second-maître de timonnerie, 44 fourriers, 3 quartiers-maîtres, 1 ouvrier mécanicien et 419 matelots a été réparti, ainsi qu'il suit, dans les directions des douze ports de l'Algérie.

Département d'Alger	Alger.....	1 officier supér.	et 31 hommes	
	Ténès.....	1 officier	et 10 hommes.	
	Dellys.....	1 —	9 —	
Département d'Oran	Mostaganem ..	1 —	8 —	
	Arzew.....	1 —	8 —	
	Mers-el-Kebir ..	1 —	24 —	
	Nemours.....	1 —	8 —	
Département de Constantine	Bougie.....	1 —	8 —	
	Djidjelly.....	1 —	8 —	
	Stora.....	1 —	10 —	
	Bône.....	1 —	15 —	
	La Calle.....	1 —	11 —	

Ateliers. — L'effectif du service maritime dans ces

différents ports était, au 31 décembre 1876, de 491 employés, savoir :

4 Maître, 44 contre-maîtres (seconds-maîtres ou aides), 24 ouvriers ou apprentis européens et 4 indigène, 106 quartiers-maîtres ou marins européens, 43 indigènes et 5 condamnés militaires.

Le nombre de ces travailleurs présente une diminution de 40 sur les années précédentes.

Magasins. — Le personnel des magasins dont l'effectif n'a pas varié, a été réparti comme suit :

Magasin général d'Alger : 2 distributeurs et 3 journaliers indigènes, total 5.

Magasin des vivres d'Alger : 1 magasinier, 1 journalier européen et 3 indigènes, total, 5.

Magasin de Mers-el-Kebir : 1 distributeur.

Inscription maritime. — La situation numérique des patrons, marins et mousses, inscrits sur les matricules dans les ports du littoral, pendant l'année 1876, donne les chiffres suivants :

Patrons	Français	238	Total	282
	Indigènes.	24		
	Etrangers	20		
Marins	Français	669	Total	4.364
	Indigènes.	431		
	Etrangers.	3.265		
Mousses	Français	303	Total	756
	Indigènes.	32		
	Etrangers	421		

Le nombre des patrons est, à peu de chose près, le même que celui des années précédentes ; celui des marins fait ressortir une augmentation de 431 sur l'année 1875,

il reste encore de 64 au-dessous du chiffre de l'année 1873 ; quant aux mousses, dont le nombre a diminué chaque année depuis 1873 (*date de la suppression des mousses indigènes*), où il était de 904, il y a encore à constater une diminution de 46.

Marine de commerce. — Le tableau des armements effectués dans les ports de la colonie, en 1876, présente la situation suivante :

Long cours.	Néant	
Cabotage.	180	
Bornage	443	
Pêche du { Corail	280	
	{ Poisson frais	4.044
		—————
Total	4.524 armements	
	—————	

Les armements pour la pêche du corail, qui étaient de 324 en 1874 et de 307 en 1875, ont donc encore subi une diminution de 27 bateaux.

Les armements à la pêche du poisson frais, qui avaient été augmentés en 1874 et 1875 de 192 bateaux italiens venus à Stora, Bône et la Calle pour la pêche d'été (sardines et enchois), ont subi une diminution de 44 en 1876 ; cependant ils présentent encore une augmentation de 175 sur 1873.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Administration	5,
Divisions administratives.	8
Population. — Recensement de 1876.	9
Naturalisations	10
Etat civil : Européens ; — Israélites ; — Musulmans.	10
Budgets	14
Assistance publique ; — Hôpitaux civils.	44
Sociétés de Secours mutuels.	47
Bureaux de Bienfaisance.	49
Mont-de-Piété de la ville d'Alger.	54
Caisses d'épargne.	53
Instruction publique.	56
Cultes.	65
Justice	68
Prisons civiles	84
Colonisation ; — Centres créés	87
Population et matériel agricoles ; — Bétail.	92
Cultures et productions : céréales, vignes, etc.	95
Mines et minières.	103
Travaux publics	110
Chemins de fer.	120
Commerce général. — Douanes	130
Importations et exportations	138
Constitution de la propriété chez les Indigènes.	143
Enregistrement, Domaine et Timbre.	160
Forêts	164
Postes.	170
Télégraphie	176

	Pages
Armée. — Effectif des troupes	182
Hôpitaux et ambulances militaires	186
Justice militaire. — Conseils de guerre	189
Commissions disciplinaires	190
Pénitenciers agricoles indigènes	191
Etablissements hippiques	192
Service du Génie	196
Marine	198

